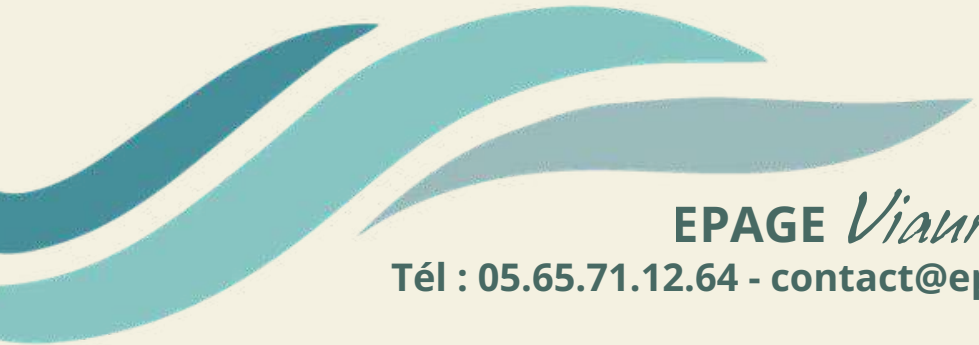




Rapport d'activités

Nos actions ces dernières années

Edition de Mai 2026



EPAGE *Viaur*

Tél : 05.65.71.12.64 - contact@epage-viaur.com





Sommaire



EPAGE du bassin *Viaur*

Le bassin versant du Viaur	4
Qu'est-ce que l'EPAGE Viaur ?	6
Que fait l'EPAGE Viaur ?	6
Le personnel de l'EPAGE Viaur	7
La qualité des eaux	8
Le programme AGRI VIAUR	21
Connaître les débits, accompagner les écoulements	33
Hydromorphologie, ripsylve, nos travaux	45
Biodiversité, milieux naturels, zones humides	59
Valorisation, sensibilisation, communication	77



Le mot du Président

Yves REGOURD
Président de l'EPAGE Viaur

Les années écoulées confirment l'importance de la gestion intégrée de l'eau sur notre territoire du Viaur. L'EPAGE du bassin versant du Viaur, poursuit avec ambition sa mission : garantir un équilibre durable entre qualité des milieux aquatiques, préservation de la ressource, prévention des risques et développement du territoire.

Notre engagement repose sur les compétences GEMAPI – Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations –, auxquelles s'ajoutent des missions de planification et d'animation territoriale. Le Viaur constitue un bassin versant aux enjeux multiples : qualité des cours d'eau, continuité écologique, vulnérabilité aux inondations, gestion quantitative, activités agricoles et besoins en eau potable. L'ensemble de ces défis, régulièrement rappelés dans les travaux de l'EPAGE Viaur, guide notre action au quotidien.

Cette année encore, nous avons développé des programmes de travaux sur les rivières, les zones humides, renforcé la connaissance hydrologique, accompagné les pratiques agricoles via des dispositifs tels que Agri-Viaur, conduit des actions de sensibilisation auprès des usagers et des collectivités. Chacun de ces projets illustre notre volonté d'agir de manière cohérente et concertée à l'échelle du bassin versant, en s'appuyant sur les partenariats solides noués de longue date.

Je souhaite saluer ici le travail remarquable de nos équipes ainsi que l'implication constante de nos élus et partenaires institutionnels, associatifs et techniques. Leur engagement permet à notre EPAGE de poursuivre une dynamique ambitieuse au service du territoire, de ses habitants et des générations futures.

Je vous invite à découvrir dans ce rapport d'activité l'ensemble des réalisations de ces dernières années, reflet de notre détermination commune à préserver le Viaur et à répondre aux défis environnementaux qui nous concernent tous.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Signature du Contrat de Rivière Viaur III
3 septembre 2024

Le bassin versant du Viaur

Un bassin versant est un territoire délimité par des lignes de crêtes ou lignes de partage des eaux. Toutes les eaux en surface ou en profondeur se dirigent vers un même exutoire plus ou moins rapidement.

Principales caractéristiques :

Le bassin versant du Viaur est inclus dans le bassin versant "Tarn Aveyron", ensemble appartenant au grand bassin versant Adour Garonne. Situé entre Rodez et Albi, le bassin versant du Viaur couvre une superficie de 1561 km² dans les départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne.

Le **Viaur**, rivière principale du territoire, prend sa source au Puech del Pal sur la commune de Vezins de Lévézou (département de l'Aveyron) à une altitude 1090 mètres. Il serpente d'Est en Ouest à travers deux grandes régions naturelles que sont le Lévézou et le Ségala. Après un parcours de 163 km il conflue avec la rivière Aveyron à Saint Martin Laguéprie (département du Tarn) et Laguéprie (département du Tarn et Garonne) à une altitude de 400m.

Le réseau hydrographique de surface de ce bassin versant est riche de petits cours d'eau créant un **chevelu hydrographique dense d'environ 2500 km**. La seule ressource en eau souterraine provient de l'aquifère de fracturation qui stocke l'eau dans des réseaux de fissures et de zones broyées d'extension latérale. Les stocks naturels que sont le sol et l'aquifère de fracturation se vidangent lentement assurant ainsi un débit résiduel même en l'absence de précipitations. **Les relations entre les rivières et les sols s'effectuent donc par l'intermédiaire des têtes de bassins, des zones humides dont la fonctionnalité doit être préservée.**

Le bassin versant du Viaur, véritable carrefour bioclimatique, se caractérise par la rencontre **des influences climatiques** atlantique, océanique, montagnarde et méditerranéenne. Le territoire présente ainsi une remarquable diversité de paysages qui explique une richesse faunistique et floristique exceptionnelle. A noter que 37 % du territoire présente des pentes supérieures à 15 % et que la pluviométrie annuelle varie de 1 200 mm sur le Lévézou à 800 mm sur le Ségala ce qui rend ce territoire très sensible à l'érosion des sols.

L'activité principale de ce territoire est l'activité agricole avec **1967 exploitations agricoles** couvrant 70 % de la surface du territoire ; une large dominance de la polyculture élevage (élevage ovins lait et bovins viande).

La population dans le bassin versant du Viaur est d'environ 35 000 habitants soit une densité de population de 22 habitants/km² (moyenne France métropolitaine : 118 hab/km²).

Ce territoire se caractérise par une forte empreinte de l'usage hydroélectrique : 384 km² du bassin amont sont impactés et de grands linéaires sont en débits réservés sur les axes principaux.

Deux grands axes routiers structurent le territoire : RN 88 et D 911 et peu d'activités industrielles sont présentes sur le territoire, les activités touristiques sont concentrées sur les deux mois d'été et localisées pour leur majorité autour des grands lacs du Lévézou.

1561 km²

2500 km de
cours d'eau



Le bassin versant du

Viaur concerne :

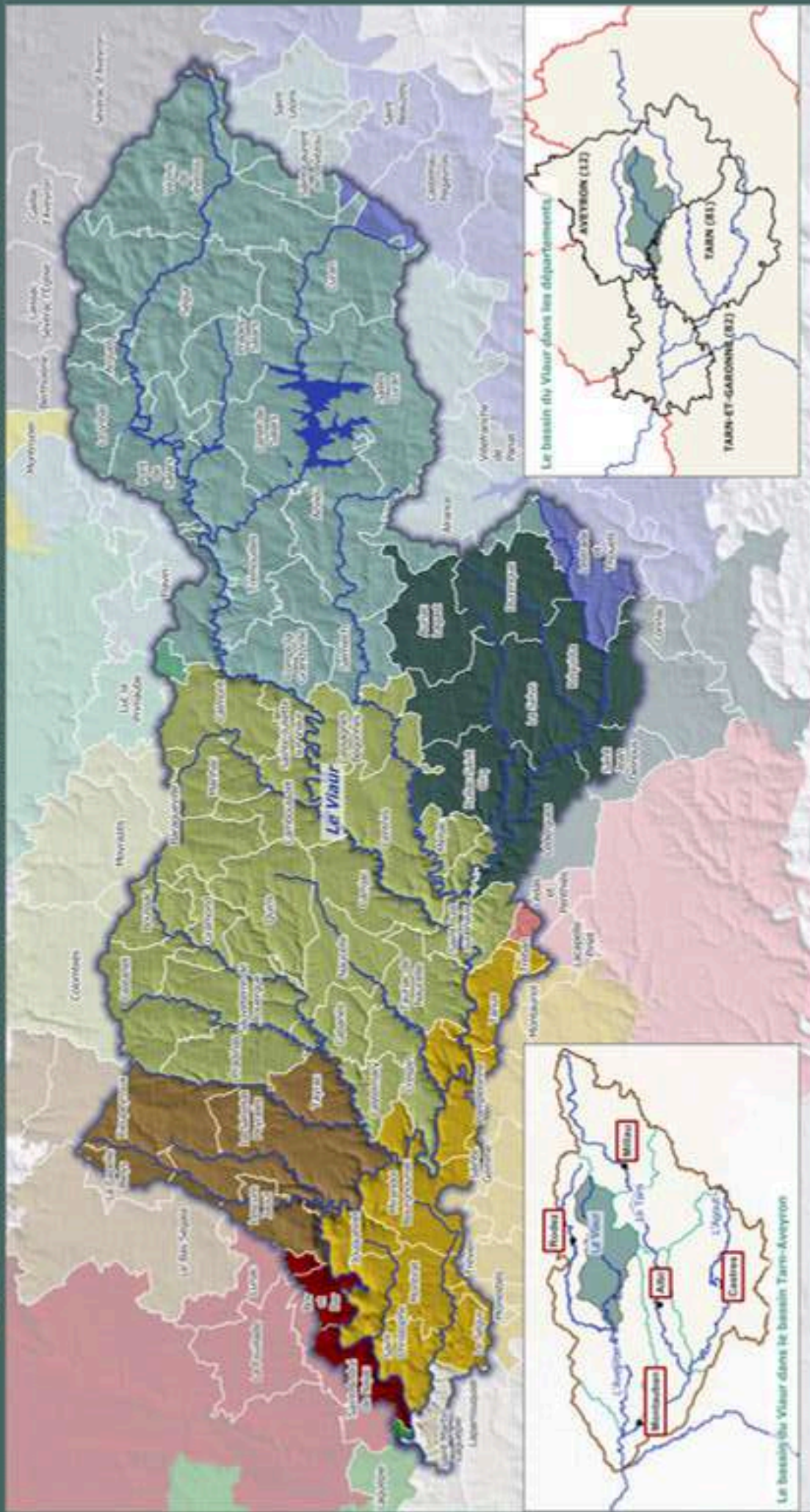
85 communes

3 départements

35 000 habitants



Les communes & intercommunalités du bassin versant du Viour



Légende

- Limite du bassin versant du Viour
- Intercommunalités**
- CC du Livrézou
- Pays Ségala Communauté
- CC du Biquistanais
- CC Carmaux-Ségala
- CC Aveyron Bas Ségala Viour
- Ouest Aveyron Communauté
- CC de la Muse et des Rapses du Tarn
- CC du Cordan et du Caussé
- CA Rodez Agglomération

- CC Val Bi
- CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- CC des Causses à l'Aubrac
- CC Comtal Lot et Truyère

Sources : IGN BDTopo
IGN IGNFAJL, EPAGE Viour
© EPAGE Viour, avril 2020

Atelier EPO EP - Bassin versant du Viour
Mise à jour mars 2020

EPAGE Viour

Qu'est ce que l'EPAGE Viaur ?

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Premier EPAGE du bassin Adour Garonne, l'EPAGE Viaur a été reconnu par les services de l'État en août 2019 (arrêté inter préfectoral n°12-2019-08-05-003)

L'EPAGE Viaur est un syndicat mixte fermé à la carte pour ses 18 membres :

- 13 EPCI-FP (voir carte ci-après)
- 5 Structures qui assurent le prélèvement et la distribution de l'eau potable à partir de ressources situées sur le bassin versant du Viaur : le Grand Rodez Agglomération, le Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau du Viaur, le Syndicat du Liort Jaoul et le Pôle des Eaux du Carmausin.

18 membres :
13 Intercommunalités
5 "préleveurs-distributeurs"
d'eau potable

L'EPAGE Viaur est membre de
l'Association des Syndicats de Bassins
Versants Tarn-Aveyron

Que fait l'EPAGE Viaur ?

L'ensemble des missions et compétences de l'EPAGE du bassin versant du Viaur - ou EPAGE Viaur - ont trait à la gestion du grand cycle de l'eau (Arrêté 12-2022-05-31-00006 du 31 mai 2022) et s'articulent en 2 cartes de compétences :

- CARTE 1 : ouverte aux EPCI à Fiscalité Propre : compétence GEMAPI, compétences complémentaires à la GEMAPI, Gestion intégrée de l'eau, animation territoriale, volet agricole, suivi qualitatif et quantitatif, valorisation, communication et sensibilisation
- CARTE 2 : ouverte aux « préleveurs – distributeurs » (non ouverte aux EPCI-FP) : Assurer la protection de la qualité des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable (hors distribution).

Notre cœur de métier : la Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis plus de 20 ans le bassin hydrographique du Viaur fait l'objet de programmes d'action et de planification qui ont permis de fédérer les acteurs et de mener à bien des opérations d'amélioration et de reconquête de nos cours d'eau dans l'objectif d'atteinte du « Bon Etat » de nos cours d'eau conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Deux contrats de rivière ont été réalisés et un troisième est actuellement en cours :

- Contrat de rivière Viaur I : de 2000 à 2005. Ce premier programme a permis de fédérer l'ensemble des acteurs autour de projets communs et ambitieux. Il a notamment favorisé la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin versant du Viaur : Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.
- Contrat de rivière Viaur II : de 2008 à 2012. Ce second programme d'action a permis de continuer le travail engagé au cours du premier programme mais aussi d'aborder de nouveaux sujets avec notamment le développement du volet agricole dans le cadre de l'opération Agri Viaur.

Ces deux contrats de rivière ont mobilisé un grand nombre d'acteurs autour de projets communs qui se sont concrétisés par un investissement, sur cette dizaine d'année, d'environ 40 millions d'euros au total.

- Contrat de rivière Viaur III : de 2024 à 2028. Ce programme qui s'inscrit dans la continuité des programmes précédents permet également la déclinaison opérationnelle du SAGE Viaur.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

Les acteurs du territoire ont souhaité définir ensemble une politique de l'eau, des lignes directrices communes propres au bassin versant du Viaur, pour les 10 prochaines années. C'est ainsi que le projet du SAGE a vu le jour. Après de longues phases de concertations et d'échanges, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Viaur a été validé par arrêté inter préfectoral en date du 28 mars 2018.

Le bassin versant du Viaur
= territoire de l'EPAGE du Viaur
= territoire de réalisation de nos actions et programmes

Le personnel de l'EPAGE Viaur

Karine LACAM-CRUILLES

Directrice
05.65.71.12.64 - 06.30.11.29.73
karine.lacam@epage-viaur.com



Erwan CABON

Chargé de mission Aménagement Hydraulique
05.81.12.02.74 - 06.79.05.11.20
erwan.cabon@epage-viaur.com



Hélène POUGET

Chargée de mission Agri Viaur
05.65.71.10.97 - 06.21.16.53.03
helene.pouget@epage-viaur.com



Clément DECAUX

Chargé de mission Milieux Naturels
05.65.71.12.63 - 06.30.11.28.03
clement.decaux@epage-viaur.com



Tiphanie BARTET

Chargée de mission Milieux Naturels
05.81.55.60.09 - 07.50.56.63.33
tiphanie.bartet@epage-viaur.com



Céline DELLA-TORRE

Secrétaire Comptable
05.65.71.10.99 - 07.72.51.29.11
celine.della-torre@epage-viaur.com



Jean-Michel CHAUDIERES

Chargé de mission Qualité
05.81.12.02.73 - 07.50.68.55.18
jean-michel.chaudieres@epage-viaur.com



Noa TENDERO-JOVANI

Chargée de mission Communication
05.65.71.12.64 - 07.50.59.03.79
noa.tendero-jovani@epage-viaur.com



Pierre-Jean ICHARD

Technicien Rivière
05.65.71.12.65 - 06.30.11.32.42
pj.ichard@epage-viaur.com



Pierre FOURNIE

Chef d'équipe
06.30.11.24.13
pierre.fournie@epage-viaur.com



Jérôme CAPELLE

Agent d'entretien



Maxime MESPOULEDE

Agent d'entretien



Antoine RODRIGUEZ

Agent d'entretien



Morgan ENJALBERT

Agent d'entretien



Romain ROUQUET

Agent d'entretien



La qualité des eaux



Notre site internet
epage-viaur.com

Nos actions sur le terrain



Mieux comprendre

Vos contributions



Page dédiée "Qualité des eaux"

Nous suivre sur les réseaux



EPAGE Viaur

@epageviaur

Youtube

La qualité des eaux de nos cours d'eau

Principe d'évaluation :

Pour adapter les politiques et les actions, il faut pouvoir connaître les milieux aquatiques, disposer de chroniques de données anciennes et ainsi suivre leur évolution.

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) par le biais du SDAGE Adour-Garonne 2010/2015 a induit la création d'un programme de surveillance permettant de suivre l'état écologique et chimique des milieux aquatiques dans l'optique d'atteindre le bon état des masses d'eau (unités de gestion et d'évaluation des milieux aquatiques).

Ainsi, pour qualifier la santé des rivières, un réseau de mesures réparti sur tout le bassin versant a été mis en place. La plus ancienne station est située à **Lagardeviaur** et permet une analyse historique importante (mise en service en **1971**). Les autres stations de suivi n'ont été mises en service qu'avec le lancement du premier contrat de rivière Viaur soit en 2000. Ce réseau de suivi est ponctuellement complété par de nouvelles stations afin d'améliorer la connaissance de l'état des cours d'eau du bassin versant. Le réseau de suivi est composé de 44 stations : dont 25 sont suivies par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 19 stations sont suivies et financées en partie par l'EPAGE Viaur.

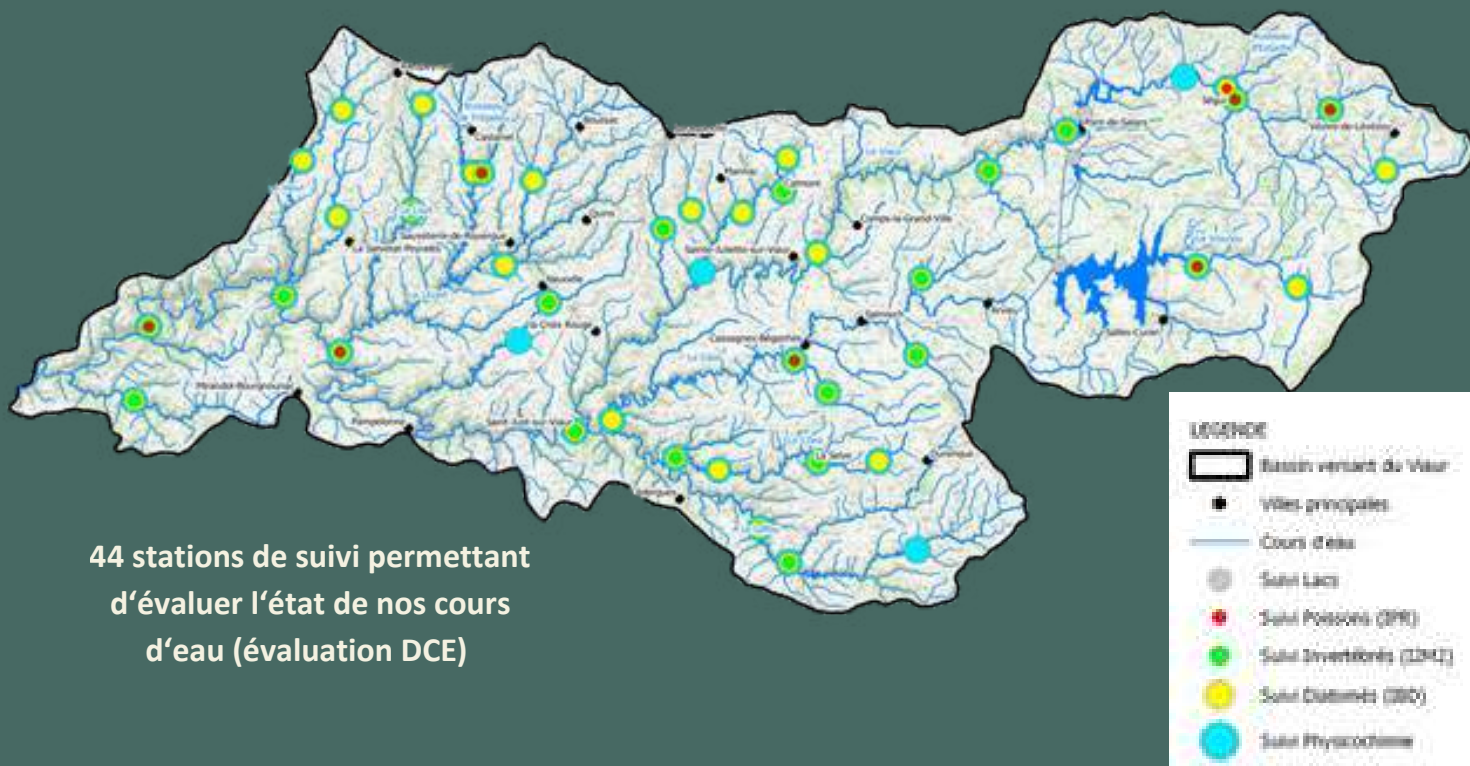
Ces stations de suivi font l'objet d'un protocole cadré au niveau européen :

- Paramètres physicochimiques : 10 prélèvements par an
- Paramètres biologiques : analyse des invertébrés : 1 prélèvement par an

L'ensemble de ces données sont ensuite compilées (selon un grille d'analyse) croisées avec des éléments d'évaluation de l'hydromorphologie afin d'établir l'état écologique du cours d'eau.

Les suivis sur ces points de mesure (ou station de suivi) permettent non seulement d'évaluer la qualité écologique de nos cours d'eau mais aussi d'orienter et de mieux cibler les opérations à mettre en œuvre tant d'un point de vue géographique que de la thématique à traiter en fonction des dégradations, problématiques mise en évidence.

Carte des points de suivi qualité bénéficiant d'un protocole national :



La qualité des eaux de nos cours d'eau

État des masses d'eau selon le SDAGE Adour Garonne :

Parmi ces stations de mesure, certaines permettent de qualifier l'état des masses d'eau. Le bassin versant du Viaur comprend **37 masses d'eau "cours d'eau"** et **3 masses d'eau "plans d'eau"**. Il est possible de suivre l'évolution de l'état de ces masses d'eau en comparant l'état selon le SDAGE 2016-2021 (données 2013 et données 2019), le SDAGE 2022-2027 (données 2025). Les cartes et le graphique ci-dessous illustrent l'état écologique de ces masses d'eau.

État écologique données 2013 :



État écologique données 2019 :



État écologique données 2025 :

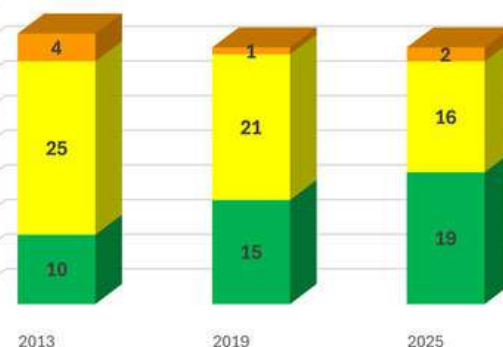


Données accessibles sur l'application "Qualité Rivière"

Evolution de l'état écologique :

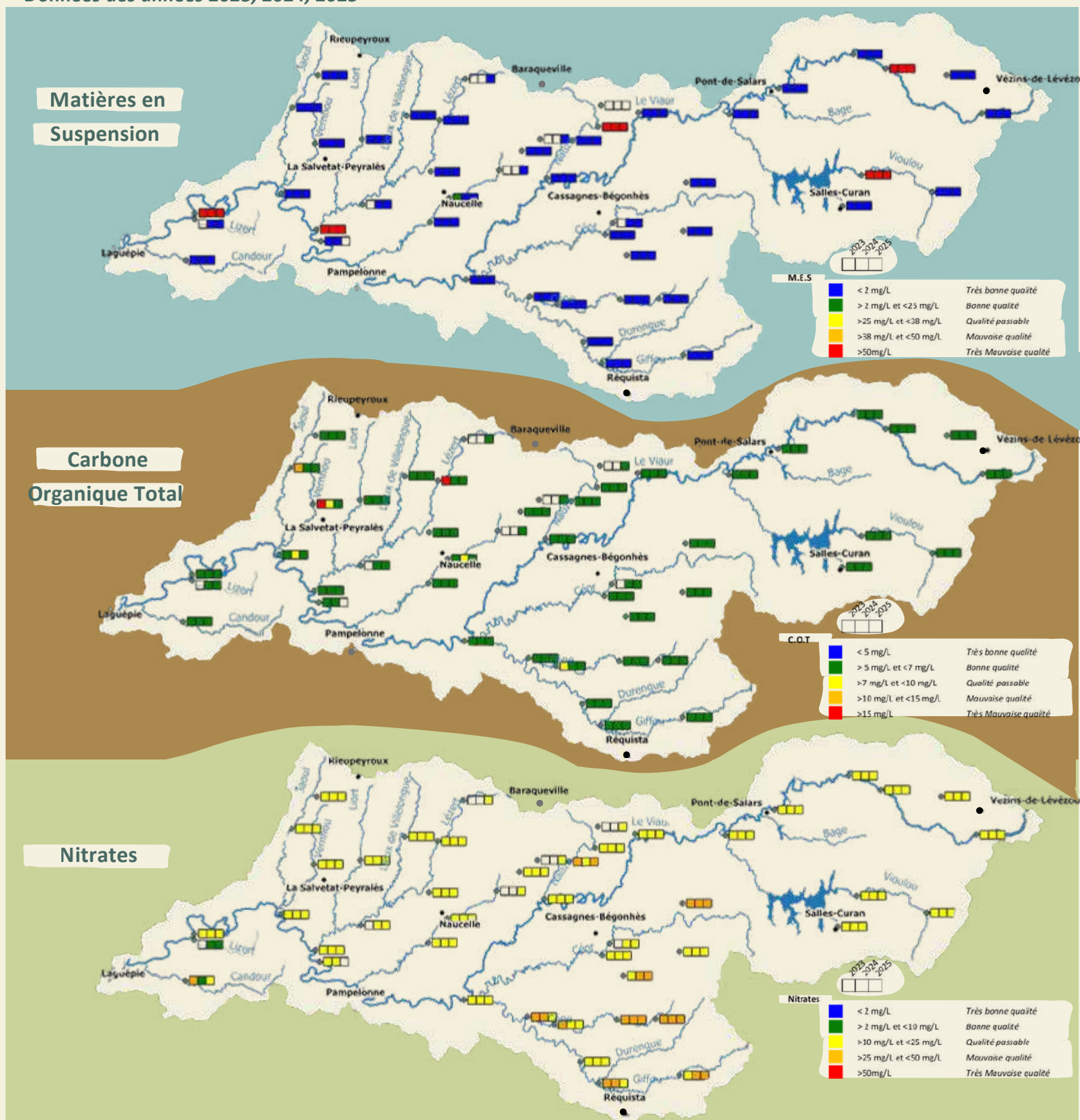
■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre

24 % en Bon Etat en 2013
51 % en Bon Etat en 2025



Zoom sur la qualité physicochimique - SEQ V2

Données des années 2023, 2024, 2025



La qualité de l'eau du bassin versant du Viaz peut être appréciée à travers trois indicateurs complémentaires :

Les Matières En Suspension (MES), le Carbone Organique Total (COT) et les nitrates (NO₃⁻).

- Les **MES** renseignent sur la turbidité et l'érosion : des concentrations élevées signalent des phénomènes de ruissellement, d'instabilité de berges ou de transport sédimentaire accentué. Très bonne qualité sur tout le bassin versant.
- Le **COT** mesure la quantité totale de matière organique dans l'eau, issue de rejets domestiques, d'effluents agricoles ou de la décomposition naturelle. Un taux élevé traduit souvent une augmentation des apports organiques ou une moindre capacité d'auto-épuration. Bonne qualité globale à l'échelle du bassin versant, quelques pollutions ponctuelles.
- Les **nitrates** reflètent principalement les pressions agricoles (fertilisation, élevage) ainsi que certains rejets domestiques. Leur évolution annuelle permet de suivre l'intensité du lessivage et la sensibilité du bassin aux épisodes pluvieux. A l'échelle du bassin versant la qualité est globalement moyenne mais en lente amélioration.

Ces trois paramètres offrent une vision cohérente et sensible de l'évolution de la qualité du Viaz.

La qualité des eaux de nos cours d'eau

Relevés complémentaires, suivi qualité et thermique :

Des relevés réalisés en interne grâce à différents instruments de mesures permettent de suivre l'évolution de la qualité sur différents affluents et sous affluents sur des échelles hydrographiques cohérentes.

Ce sont donc plusieurs territoires, le Cône et la Durenque, le Jaoul, la Nauze, le Congorbes, le Lieux du Viaur, le Vioulou, le Viaur amont, la partie aval du Céor, le Lézert, ou encore le Candour qui ont bénéficié de suivis annuels avec des fréquences mensuelles permettant de suivre l'évolution qualitative (paramètre oxygène, nitrate, phosphore)

Ce type de suivi, d'une **grande densité spatiale**, permet sur un petit territoire de mieux cibler les secteurs dégradés, les paramètres dégradants et donc ainsi d'ajuster les actions à réaliser.

Ces suivis sont réalisés sur les sous bassins faisant l'objet d'opérations particulières (notamment les Programmes d'Actions Territoriaux).

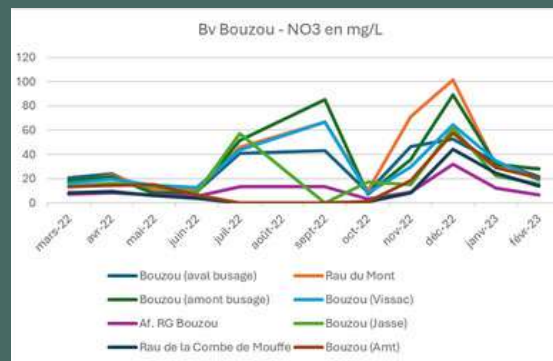
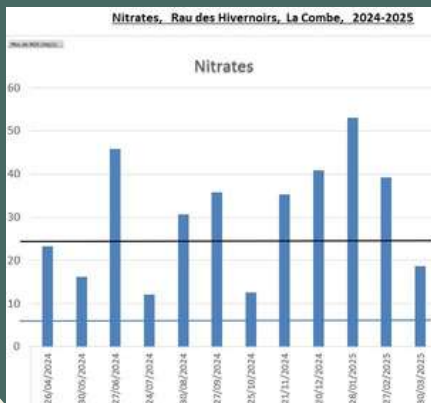


L'équipe réalisant des mesures



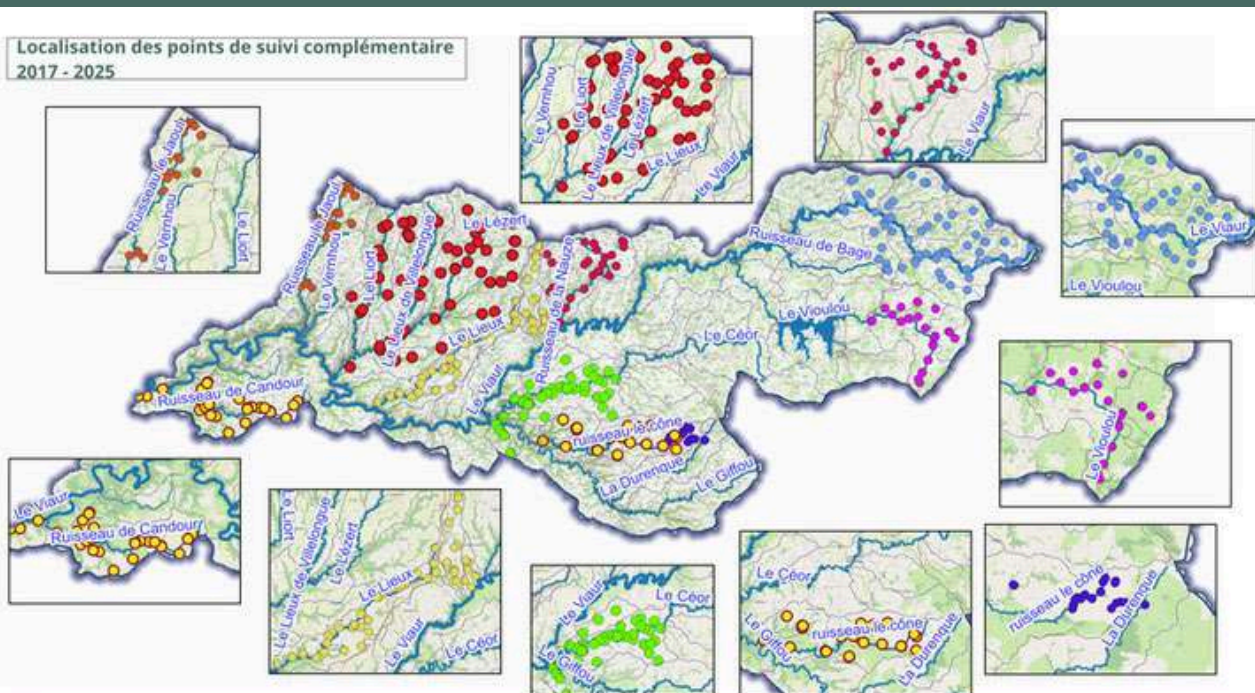
Réalisation EPAGE Viaur

Ces graphiques illustrent le suivi des nitrates : sur le Ségala et sur la partie amont du bassin versant du Viaur



Réseau complémentaire : plus de 300 points de suivi !

Localisation des points de suivi complémentaire 2017 - 2025



Légende

- Points suivi complémentaire EPAGE
- 2017
- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025



Sources : IGN BDTopo, IGN RGEAD, EPAGE Viaur © EPAGE Viaur, mars 2025



BD-1-Point_juivi_qualite Localisation points de Suivi Complémentaire NO3



La qualité des eaux pour les usages

Les usages dépendants de la qualité des eaux :

- **L'abreuvement** : Les cours d'eau du territoire constituent souvent une ressource en eau pour le bétail. Ils peuvent être contaminés par des bactéries notamment en lien avec le piétinement, les déjections dans les cours d'eau par des animaux situés plus en amont, les rejets d'assainissement... La qualité de l'eau peut alors nuire à la santé des animaux d'élevage et donc à leur productivité.
- **L'eau potable** : la possibilité d'utiliser l'eau d'un cours d'eau pour la production d'eau potable dépend directement de la qualité des eaux brutes. Plus cette eau est préservée, moins le traitement est complexe et coûteux. Dans l'eau distribuée, la réglementation fixe notamment une limite de 50 mg/L de nitrates, ainsi que des seuils stricts pour les substances phytosanitaires. Ces exigences visent à garantir une eau sûre et accessible pour tous. Préserver la qualité de nos ressources demeure donc essentiel pour assurer durablement cet usage prioritaire.
- **La baignade** : Il existe de nombreux points d'accès à l'eau, les plus fréquentés d'entre eux bénéficient d'un suivi de la qualité assuré par l'Agence Régionale de Santé en saison estivale. Les zones de baignade situées autour des grands lacs du Lévezou affichent une qualité excellente. Sur les cours d'eau, la qualité des eaux de baignade est plus variable en raison notamment des contaminations en bactéries par les animaux (piétinement et déjection) et des rejets de l'assainissement. La carte suivante localise les points de baignade et précise leur état sur ces 9 dernières années.



Panneaux permettant l'affichage la qualité de l'eau de la zone de baignade

Accompagnement des gestionnaires des baignades proposé par l'EPAGE

Localisation et qualité des eaux des points de baignade 2025

Qualité et localisation des points de baignade 2025



		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
ARVIEU	BASE NAUTIQUE										Plan d'eau
LE VIBAL	LES MOULINOCHES										Plan d'eau
PONT DE SALARS	LES ROUSSELLERIES										Plan d'eau
CANET DE SALARS	LA RETENUE										Plan d'eau
CANET DE SALARS	SOLEIL LEVANT										Plan d'eau
CANET DE SALARS	LE CAUSSANEL										Plan d'eau
SALLES CURAN	LES VERNHES 1										Plan d'eau
SALLES CURAN	LES VERNHES 2										Plan d'eau
SALLES CURAN	BEAU RIVAGE										Plan d'eau
SALLES CURAN	CYVP										Plan d'eau
SALLES CURAN	LA DEVEZE										Plan d'eau
SALLES CURAN	CAS										Plan d'eau
SALLES CURAN	LES GENETS										Plan d'eau
SALLES CURAN	CHAROUZECH										Plan d'eau
SALLES CURAN	AIR FRANCE										Plan d'eau
SALLES CURAN	ASPTT										Plan d'eau
LA SALVETAT PEYRALES	LA ROQUE										Rivière
BOR ET BAR	CESSETIERES - PONT DE LA VICASSE										Rivière
PAMPOLONNE	CAMPING DE THURIES										Rivière
SAINT ANDRE DE NAJAC	NICOUZE - LAGARDE VIAUR										Rivière
LAGUEPIE	VIAUR AU PONTON										Rivière
LAGUEPIE	PLAGE PMR										Rivière
CAMBOULAZET	VERSAILLES										Rivière



Communiquer autour des signalements sur la qualité des milieux aquatiques

Les habitants du bassin versant du Viaur manifestent un intérêt croissant pour l'état de santé des rivières et des lacs. Ces interrogations traduisent une vigilance citoyenne utile, mais aussi un besoin d'information sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Réalisation
EPAGE Viaur

Pour répondre à ces sollicitations, l'EPAGE Viaur a développé des affiches pédagogiques à destination des élus et du grand public afin d'expliquer des phénomènes souvent naturels : écume, développement de cyanobactéries, plantes aquatiques, etc. Chaque fiche apporte des explications simples, illustrées et scientifiques, tout en précisant les situations pouvant nécessiter une vigilance plus particulière.

Ces supports sont diffusés lors des rencontres avec les communes, des animations de terrain et sur demande des habitants. Cette action contribue à améliorer la compréhension collective du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Elle renforce aussi la proximité de l'EPAGE Viaur avec les usagers du territoire, en apportant des réponses claires et accessibles.

Ces affiches sont disponibles
auprès de l'EPAGE Viaur !

N'hésitez pas à nous faire
remonter vos observations sur
notre site epage-viaur.com
à la rubrique
"vos contributions"

E du bassin Viaur
La Pectinatelle
(*Pectinatella magnifica* (Leidy, 1851))
La Pectinatelle est un bryozoaire d'eau douce, thermophile.
Espèce invasive originaire d'Amérique du Nord, arrivée en France dans le milieu des années 90, on l'observe pour la première fois dans le Lot en Midi-Pyrénées, en 2004.

Les risques pour la santé ?
Ces organismes ne sont pas dangereux pour la santé humaine ni pour la santé animale. Contrairement à d'autres organismes, *Pectinatella magnifica* n'engendre aucune conséquence sanitaire (Source : OFB - Note technique - Marc COLLAS).
Sans conséquences écologiques négatives connues jusqu'à présent (Source : Centre de ressources espèces exotiques envahissantes).

Pour toute information complémentaire contactez :
EPAGE Viaur
Tel : 05.65.71.12.64 - contact@epage-viaur.com
@epageviaur

E du bassin Viaur
La Mousse blanche
(Ecume naturelle)
La mousse blanche observée est un phénomène naturel, particulièrement fréquent à l'automne et après de fortes pluies.

Pourquoi ce phénomène à l'automne ?
Les fortes pluies lessivent les sols et apportent davantage de matière organique dans la rivière. La décomposition des feuilles augmente fortement la présence de ces éléments naturels qui favorisent la formation d'écume.

Ce phénomène est donc normal, répandu et sans conséquence sanitaire.

Quels risques pour la santé ?
Aucun risque pour la santé et sans conséquence écologique. (Source : SAGE baie de Douarnenez & OBV Canada)

Pour toute information complémentaire contactez :
EPAGE Viaur
Tel : 05.65.71.12.64 - contact@epage-viaur.com
@epageviaur

La température de nos cours d'eau

Des suivis thermiques durant les périodes estivales sont aussi réalisés en partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques -FDAAPPMA- de l'Aveyron depuis une vingtaine d'années. Ces relevés permettent de caractériser l'incidence des températures potentiellement impactante pour l'espèce cible (truite fario). Les résultats obtenus permettent de faire des corrélations avec les effectifs recensés lors d'inventaires piscicoles avant et après la période estivale.

Depuis 2003 l'EPAGE s'associe avec la Fédération Départementale de Pêche de l'Aveyron pour le suivi des températures pendant la période estivale sur l'ensemble du réseau hydrographique. Depuis peu ce suivi est aussi maintenu pendant la période hivernale, ce qui permet sur certains points de réaliser des enregistrements annuels.

Le personnel de l'EPAGE est chargé de la mise en place et des retraits des sondes sur la moitié aval du bassin versant, la même chose est faite sur la moitié amont par le personnel de la FDAAPPMA de l'Aveyron.

Les données récoltées sont compilées et analysées par l'équipe scientifique de la Fédération Départementale de Pêche de l'Aveyron, ce sont également eux qui assurent le paramétrage de tous les instruments de mesures.

Ce sont au total 125 points qui ont été suivis avec des chroniques allant de 1 an à 18 ans (Céor à Cassagnes avec les premiers enregistrements en 2003).

Ces relevés permettent non seulement de suivre l'évolution des températures, mais aussi de faire la relation avec les données répertoriées à l'issue d'inventaires piscicoles en lien avec l'espèce cible sensible au réchauffement (truite fario).

Suivi des capteurs : identification et relève



Sonde enregistreuse température (thermographe)

Réalisé par l'EPAGE
Viaur en collaboration
avec la FDAAPPMA de
l'Aveyron

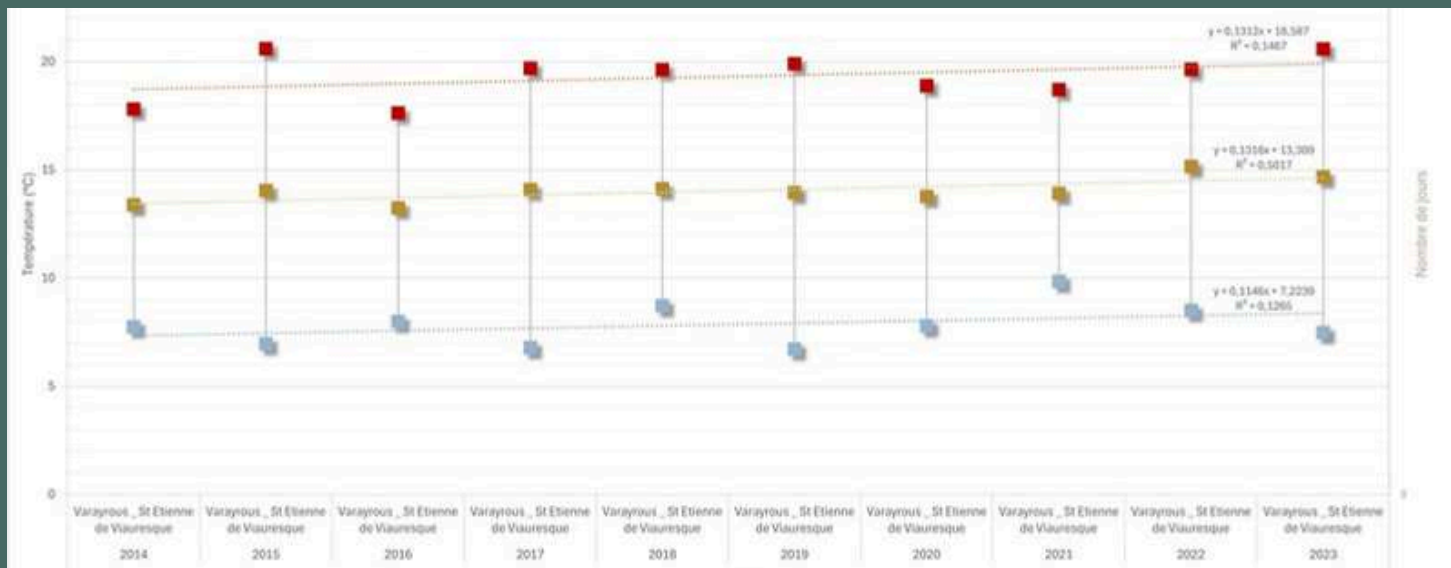
Suivi de la température des cours d'eau : 125 points



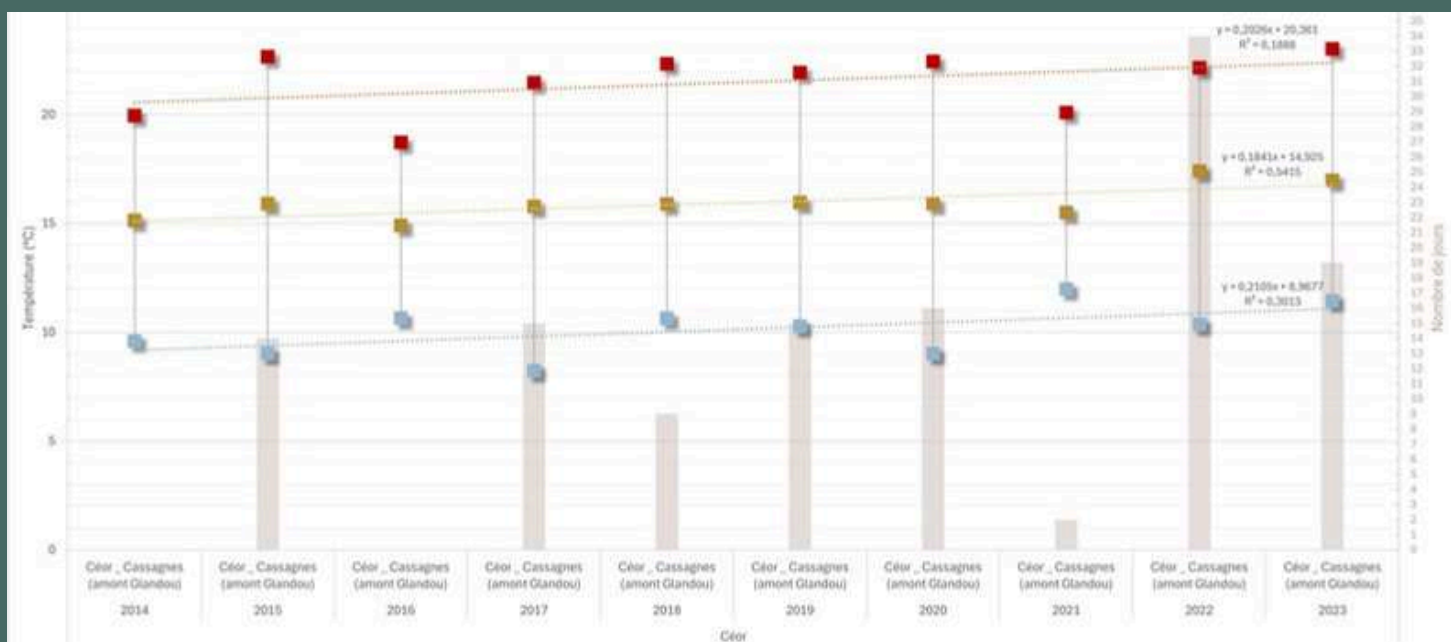
La température de nos cours d'eau

Evolution des températures estivales - Exemple d'interprétation

Le Varayrous à St Etienne de Viauresque



Le Céor à Cassagnes-Bégonhès (amont confluence Glandou)



- Nb de jours sur l'été avec T°moyenne > 19,0°C
- Moyenne estivale des températures mini. instantanées (°C)
- Moyenne estivale des températures maxi. instantanées (°C)
- Moyenne estivale des températures moyennes journalières (°C)

Les deux stations présentées ici montrent une tendance générale au réchauffement estival des cours d'eau. Les moyennes journalières (points jaunes) présentent une hausse légère mais continue au fil des années. On remarque que le nombre de jours dépassant 19°C présente une augmentation marquée sur certains sites (notamment le Céor à Cassagnes-Bégonhès), signe d'une fréquence croissante des épisodes thermiques défavorables pour la truite fario.

Dans l'ensemble, ces tendances témoignent d'une vulnérabilité accrue des milieux aquatiques aux effets du réchauffement climatique estival.

Améliorer la qualité des eaux :

Opération Assainissement des Campings

L'excellente qualité des eaux des lacs du Lézérou est reconnue et doit être préservée. Ces lacs sont des points d'intérêt touristique et sont réputés pour la baignade et les activités nautiques. Les lacs du Lézérou sont également une ressource importante pour l'alimentation en eau potable. Ressource du SMELS, syndicat alimentant non seulement la majeure partie du bassin du Viaur mais aussi sécurisant de nombreux syndicats voisins.

Dans cette optique de préservation et d'amélioration de la qualité sanitaire des eaux de nos milieux naturels, l'EPAGE Viaur et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, en association avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron et la Fédération Aveyronnaise de l'Hôtellerie de Plein Air, ont lancé une opération de réhabilitation de l'assainissement non collectif des campings en bordure des lacs de notre bassin : secteur du Lézérou et de Thuriès.

Cette opération s'est appuyée sur les Services Publics d'Assainissement Non Collectif des communautés de Communes.

L'opération s'est déroulée en deux temps :

- Une étude de terrain menée par les bureaux d'étude CEREG et GINGER visant à diagnostiquer l'assainissement existant, à proposer un projet d'assainissement conforme à la réglementation et à tester la perméabilité des sols. Ce volet a été subventionné à 70% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- Puis une phase travaux de mise en conformité avec des financements proposés par l'agence de l'Eau Adour Garonne situés entre 40% et 60%, en fonction de la taille de l'entreprise exploitant le camping.

27 campings ont été contactés, la plupart autour du lac de Pareloup, mais également à proximité du lac de Villefranche de Panat, du lac de Pont de Salars et de Thuriès. Même si beaucoup ont manifesté leur intérêt, tous n'ont pas pu rejoindre l'opération notamment ceux de taille modeste pour lesquels cela demandait un effort financier conséquent.

Les plus impactants ont rejoint l'opération.

Entre 2017 et 2025, 18 campings ont engagé l'étude initiale et 15 ont décidé d'effectuer la phase de travaux : 12 sur le pourtour du lac de Pareloup, 1 au bord du lac de Pont de Salars et 1 sur les rives du lac de Villefranche de Panat et également 1 à proximité du barrage de Thuriès.

- Montant des études 200 000 € financé à hauteur de 140 000 € par l'agence (taux d'aide de 70%).
- Montant total pour la réhabilitation de l'assainissement plus de 3 000 000 € de travaux dont 1 600 000 € d'aides versées par l'Agence de l'Eau.
- Près de 4 200 EH traités, c'est l'équivalent de deux bourg comme Salles Curan et Pont de Salars : 3190 sur le lac de Pareloup, 420 sur le lac de Villefranche, 540 sur le lac de Pont de Salars, et 50 sur le lac de Thuriès.

Les derniers chantiers devant s'achever au plus tard fin 2026.

Tous les campings du pourtour des lacs du Lézérou et de Thuriès sont équipés ou en passe d'être équipés de dispositifs d'assainissement conformes et fonctionnels !

Montage de l'opération
Coordination
EPAGE Viaur



Installation d'une filière "fosse + filtre compact à coco" 90EH et création d'une zone d'épandage de 280m².
Camping des terrasses du Lac, lac de Pont de Salars, mars 2022.

**Au total 3 millions
d'euros de travaux
et 4 200 équivalents
habitants traités**

Améliorer la qualité des eaux : Assainissement Non Collectif - ANC

Montage de l'opération
Coordination EPAGE
Viaur

De 2010 à 2018 les communautés de communes du bassin versant du Viaur, ont réalisé des opérations de réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) subventionnées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ce sont plusieurs centaines d'installations qui ont ainsi pu être réhabilitées et ainsi l'impact de l'ANC sur les milieux naturels a été réduit.

En 2018 l'agence de l'Eau a cessé de proposer le subventionnement de ce type de projet.

Opération
dérogatoire du
Contrat de Rivière
Viaur III en cours

Afin de poursuivre ces opérations permettant de réduire l'impact des eaux usées domestiques sur les milieux et améliorer l'état bactériologique des eaux, l'EPAGE Viaur, dans le cadre du Contrat de Rivière Viaur III, a négocié auprès de l'Agence de l'Eau, un financement dérogatoire à hauteur de 4 000 € par installation, pour réhabiliter près de 470 installations de son territoire, ce qui correspond à un financement total de 1 880 000 € pour 2 350 Equivalent-Habitants, pour un montant total de travaux estimés à 3 760 000 € !

Cette opération comporte deux volets :

En amont des 7 zones de baignade situées sur la rivière le Viaur et faisant l'objet d'un suivi qualitatif :

Mise en conformité des installations à proximité des zones de baignade en rivière. Cela concerne 38 ANC non conformes, situés dans une bande de 200 m de part et d'autre du Viaur 1 km en amont du point de baignade et aussi les installations non conformes en rejet direct en cours d'eau dans une zone correspondant à 10h de temps de transfert.

Autour des zones à enjeu baignade et eau potable :

Mise en conformité de 410 installations à proximité des lacs du Lévézou et situées principalement sur la communauté de communes du Lévézou. Pour ce volet, et afin de mettre en œuvre cette opération une technicienne a été recrutée courant 2025 et exclusivement dédiée à ce projet.

Potentiel :
1 880 000 € de
subvention

Objectif : traiter
2 350 Equivalent-
Habitants



Etat d'avancement fin 2025 :

En amont des 7 zones de baignade en rivière :

Les propriétaires ont été en partie contactés et aujourd'hui 11 dossiers ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau. D'autres dossiers sont en cours de finalisation.

Autour des zones à enjeu et baignade et lacs (lacs du Lévézou) :

Près de 700 propriétaires contactés, autour de 300 rendez vous ont été fixés et près d'une centaine de dossiers déjà déposés auprès de l'Agence de l'Eau.

Montant total
prévisionnel pour
réalisation des travaux
3 760 000 €



ANC : Installation d'une filière de traitement par filtre à sable vertical non drainé de 5 EH. Trémouilles 2017

Fin de l'opération 31/12/2026.

Améliorer la qualité des eaux :

Bilan de l'opération d'Accompagnement au Transfert de la compétence assainissement collectif

La Loi NOTRe prévoyait initialement un transfert obligatoire de la compétence Assainissement aux communautés de communes au 1er janvier 2026. Cette perspective avait conduit l'EPAGE Viaur à engager, dès 2018, un important travail d'accompagnement des communes et intercommunalités pour préparer ce changement d'organisation, mutualiser les moyens et structurer des services d'assainissement adaptés aux enjeux du territoire.

Dans la continuité de ce travail, six communautés de communes avaient conventionné avec l'EPAGE Viaur :

- Aveyron Bas Ségala Viaur
- Lévézou Pareloup
- Muse et Raspes du Tarn
- Pays de Salars
- Pays Ségali
- Réquistanais



Cet accompagnement a représenté près de 120 rencontres avec les élus communaux et intercommunaux, les services administratifs et techniques, ainsi que les partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Aveyron Ingénierie, DDT).

Il s'organisait autour de quatre volets :

1. Collecte et analyse des données techniques, humaines et financières, permettant d'établir un diagnostic des services communaux
2. Étude et présentation de scénarios d'exercice de la compétence, afin d'éclairer les choix des communes et des intercommunalités
3. Appui à la mise en œuvre du transfert, avec la fourniture de nombreux outils opérationnels (modèles de conventions, délibérations, estimation budgétaire, propositions d'organisation du service...)
4. Accompagnement à la révision des schémas et zonages d'assainissement.



Évolutions législatives et décisions des communes

À la suite de la promulgation de la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025, mettant fin au caractère obligatoire du transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2026, la révision des schémas et zonages d'assainissement n'a pu être lancée, et les communes ont pu réévaluer librement leur mode d'organisation :

- Certaines ont choisi de transférer la compétence Assainissement à leur syndicat d'adduction en eau potable, poursuivant ainsi une logique de mutualisation de moyens et de compétences pour la gestion de l'assainissement à une échelle supra,
- D'autres ont décidé de conserver la compétence en régie communale, en s'appuyant sur les éléments d'analyse fournis lors de l'accompagnement,
- La Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn a vu une majorité de ses communes, opter pour un transfert de la compétence à l'intercommunalité. Sur la base des préconisations issues de l'étude conduite par l'EPAGE Viaur, la communauté de communes a structuré un nouveau service d'assainissement, recruté un responsable technique et une adjointe administrative, et ouvert officiellement ce service au 1er janvier 2026.

Ce travail de longue haleine a contribué à renforcer l'expertise locale et à poser les bases d'une gestion de l'assainissement plus homogène, plus lisible et mieux adaptée aux enjeux actuels du bassin versant du Viaur.

Accompagnement des communes : Mise en place du "zéro phyto"

Plan de gestion différencié :
26 communes accompagnées

Montage opération
Réalisation de
l'accompagnement
EPAGE Viaur

Au 1er janvier 2017 la loi dite « Labbé » a fixé l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires aux collectivités pour l'entretien des espaces publics excepté pour les terrains de foot et les cimetières. Dès lors, l'EPAGE Viaur n'a pas hésité à proposer aux collectivités du bassin versant du Viaur un accompagnement afin de leur faciliter la prise en compte de cette nouvelle loi. C'est donc, par le biais d'une opération groupée, que 26 communes ont pu bénéficier de l'expertise d'un bureau d'étude pour mettre en œuvre un plan de gestion différencié prenant en compte leurs enjeux spécifiques et proposant un plan d'action détaillé. En janvier 2019, c'est au tour des particuliers, qui depuis cette date, ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires. Puis au 1 juillet 2022, la loi "Labbé" étend l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités sur de nouveaux espaces publics jusque-là non concernés à savoir les campings, bases de loisirs, cimetières et stades (avec dérogation pour certains espaces jusqu'au 1er janvier 2025). Encore une fois, l'EPAGE Viaur n'a pas hésité à accompagner les collectivités par le biais de rencontres techniques pour apporter aux gestionnaires des éléments concrets, opérationnels et techniques. L'objectif était aussi de partager les problématiques rencontrées et de pouvoir échanger sur les alternatives, les outils, les solutions...

Franc succès pour la première journée d'échanges en octobre 2022 !

Au programme de cette rencontre du 14 octobre 2022, nouvelles obligations, utilisation des végétaux comme alternative, gestion des cimetières sans pesticides... avec des interventions de la FREDON Occitanie et du CAUE de l'Aveyron. Ensuite, Nadine Vernhes, maire de Centres, a pu faire part de son expérience sur l'accompagnement du CAUE pour la gestion des trois cimetières de la commune et les pistes envisagées. La rencontre s'est terminée avec le témoignage de Grégory Barrau technicien à la mairie de Naucelle sur la mise en place d'une gestion différenciée des espaces et l'adaptation d'outils spécifiques.



Démonstration de matériel - Mairie de Naucelle

Au printemps 2023, une deuxième journée d'échanges réussie !



Une superbe journée de partage entre élus et techniciens, Merci à la commune de Saliès pour son accueil et sa disponibilité !



2 Journées techniques !

Pour cette deuxième journée organisée le 18 avril 2023, l'EPAGE Viaur a choisi de proposer aux élus et agents de partir à la rencontre d'une commune Tarnaise déjà bien engagée dans le zéro phyto. Ainsi la petite commune de Saliès à côté d'Albi nous a accueilli. Au programme avec la FREDON Occitanie et le CAUE du Tarn, le végétal au cœur des bonnes pratiques et la gestion des stades sans pesticides. Le maire de Saliès nous a ensuite présenté le travail engagé sur sa commune depuis de nombreuses années : d'une gestion des espaces verts sans pesticides à une approche systémique de la gestion communale. La rencontre s'est clôturée par une visite du cimetière enherbé et entretenu par des moutons.

Nous tenons à votre disposition une exposition "zéro phyto" accompagnée de bulletins d'information à destination du grand public

Le programme "Agri Viaur"



EPAGE du bassin *Viaur*



Notre site internet
epage-viaur.com

Nos actions sur le terrain



Mieux comprendre

Vos contributions


Page dédiée "Agriculture"

Nous suivre sur les réseaux



 EPAGE Viaur

 @epageviaur

 Youtube

L'opération AGRI VIAUR

La devise d'Agri Viaur est de « **Gérer, économiser et protéger** »
avec pour mot d'ordre de « **Convaincre sans contraindre** »

Montage, Réalisation,
Animation et Suivi
EPAGE Viaur



Le bassin versant du Viaur est un territoire très agricole avec 70% de sa surface qui y est consacrée. Pour répondre aux problématiques agricoles, dès 1995, une opération Ferti-Mieux (intitulée « Ferti-Ségala ») lancée par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, a été menée, sur les sous bassins du Lézert et du Jaoul, dans le but de sensibiliser et d'informer le monde agricole pour une meilleure fertilisation.

En 2003, l'EPAGE Viaur et la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron ont joint leurs efforts pour développer un programme sur des problématiques plus larges (gestion des effluents, érosion des sols, gestion de la ressource en eau,...) et sur l'ensemble du bassin versant du Viaur : c'est le programme Agri Viaur.

Depuis juillet 2006, l'animation et la coordination du programme Agri Viaur sont assurées par l'EPAGE Viaur avec l'appui très actif d'un comité de Pilotage et d'un comité technique regroupant de nombreux partenaires.

La devise d'Agri Viaur est de « **Gérer, économiser et protéger** » avec pour mot d'ordre de « **Convaincre sans contraindre** ».

Le programme d'action se décline à plusieurs échelles d'interventions. Tout d'abord à l'échelle du bassin versant du Viaur avec une communication et une sensibilisation générale puis à l'échelle de sous bassins versants prioritaires où des actions bien spécifiques sont développées pour répondre à des enjeux précis.

Des outils d'information
pour les exploitants

A l'échelle du bassin versant du Viaur

La lettre Agri Viaur



Ce bulletin d'information, édité et envoyé, à tous les agriculteurs du territoire (environ 2000 exploitations agricoles) une à deux fois par an, permet d'être en lien avec les exploitants du bassin versant pour les sensibiliser et leur apporter des éléments techniques, de la connaissance sur des pratiques favorables à l'environnement.

Cette lettre permet également d'informer les exploitants de l'état de leurs cours d'eau, des accompagnements dont ils peuvent bénéficier, d'actualités techniques ...

La journée "Experts"

Annuellement depuis 2016, l'EPAGE Viaur organise une rencontre technique à destination du monde agricole au cours de laquelle interviennent des experts de renom sur des sujets d'actualités. Parmi les thèmes d'ores et déjà abordés, l'agriculture de conservation, le pâturage tournant, la réduction des produits phytosanitaires ou la fertilité des sols. Ces journées remportent un réel succès et accueillent selon les années de 50 à 200 personnes (agriculteurs, techniciens, élus, étudiants...).

Le classeur technique

Distribué directement aux agriculteurs et complété régulièrement par de nouvelles fiches techniques, le classeur Agri Viaur est un lien direct avec les exploitants agricoles du bassin versant du Viaur. Ainsi, après une présentation du bassin versant, des cours d'eau, de l'EPAGE Viaur ou encore des partenaires techniques, des fiches



techniques abordent divers sujets tels que la fertilisation, l'érosion, la gestion des prairies, des haies ou encore l'abreuvement du bétail. L'objectif est d'apporter des éléments techniques aux agricultures avec l'appui de nos partenaires.

Conférences et ateliers techniques



L'opération AGRI VIAUR

L'érosion des sols, un enjeu majeur sur notre territoire

Réalisation
EPAGE Viaur



L'érosion des sols est un enjeu majeur sur le territoire autant en termes de préservation des milieux naturels que de préservation de l'activité économique du territoire : conservation des sols et des rendements agricoles.

A l'échelle du bassin versant du Viaur, une simulation de l'érosion des sols a été faite à partir de la méthode (R)USLE en 2012. Les paramètres pris en compte sont les précipitations, les caractéristiques du sol, la longueur et l'inclinaison de la pente et l'occupation du sol (prise en compte des rotations culturales). Cette étude fait ressortir sur le territoire du Viaur une sensibilité des sols importante. Cette sensibilité des sols à l'érosion est très bien perçue par les agriculteurs sur le terrain et s'observe également par nos techniciens en terme de colmatage des cours d'eau.

C'est pourquoi nous accompagnons les agriculteurs vers des pratiques limitant ce risque, par le biais de la sensibilisation, de diagnostics érosion ou bocagers individuels, par la mise en place d'essais visant à limiter l'érosion ou encore par la plantation de haies anti érosives. Sur les territoires d'action prioritaire de nombreuses exploitations ont été accompagnées et ont mis en œuvre des actions afin de limiter l'érosion sur leurs parcelles. Parmi les modifications de pratiques agricoles nous pouvons citer le remplacement de cultures de courtes durées par des prairies de longues durées sur des parcelles à risques, la végétalisation des surfaces par les couverts intermédiaires, les semis sous couvert ou encore la simplification du travail du sol. Les linéaires de haies dans les exploitations jouent également un rôle primordial en favorisant l'infiltration et limitant le ruissellement.

Aujourd'hui, dans le cadre de cet accompagnement des agriculteurs, un travail est en cours pour actualiser la cartographie de l'érodabilité des sols en intégrant les nouvelles données disponibles (topographie fine, occupation des sols, connaissance des sols et sous-sols).

Une première étape a été réalisée à grande échelle avec les autres Syndicats du Bassin Tarn-Aveyron, permettant d'aboutir à une première méthode d'analyse de la sensibilité à l'érosion. La méthodologie choisie est volontairement simple, basée sur un système de notation avec les indicateurs suivants :

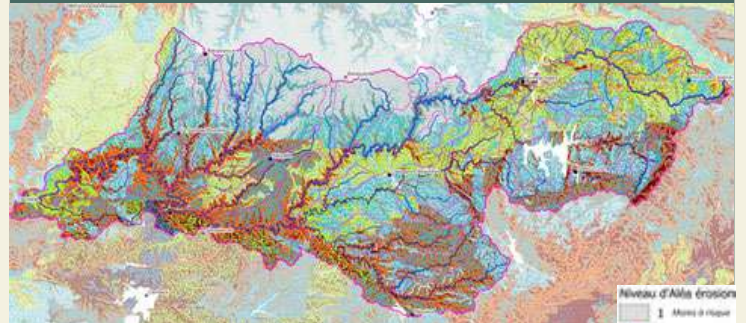
- Texture et perméabilité du sol,
- Occupation du sol en surface,
- Pluviométrie intense et usuelle,
- Topographie, avec la pente et les ruissellements potentiels.

Ce travail est en cours d'amélioration et permettra d'affiner les secteurs soumis à un aléa d'érosion des sols significatifs, avec une information localisée tous les 10m !

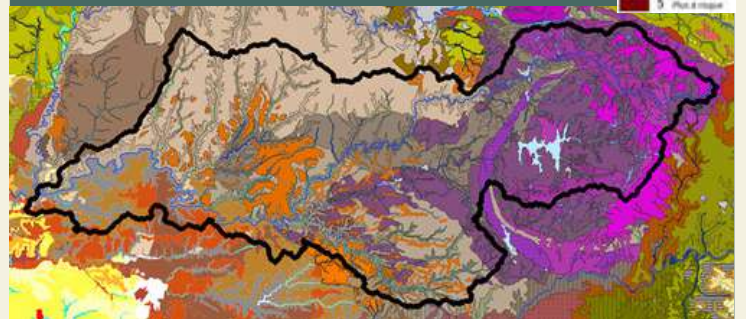
En parallèle, un travail bibliographique a été mené afin de compiler et analyser les différentes données disponibles, en particulier sur le sol et le sous-sol, complexe à connaître localement. L'objectif est de permettre à court-terme de réaliser des estimations chiffrées sur l'érosion des sols à l'échelle d'une exploitation, en particulier les volumes de terres érodées par an et par hectare, puis de proposer des aménagements et pratiques adaptés.

Si la topographie ou la pluviométrie moyenne sont aujourd'hui plutôt bien connues, la perméabilité du sol, la teneur en sable/limon/argile ou la réserve utile moyenne restent des grandeurs difficiles à estimer. C'est pourquoi l'outil à venir devra permettre de réaliser ces calculs en intégrant des mesures et observations faites sur place et/ou remontées par l'exploitant.

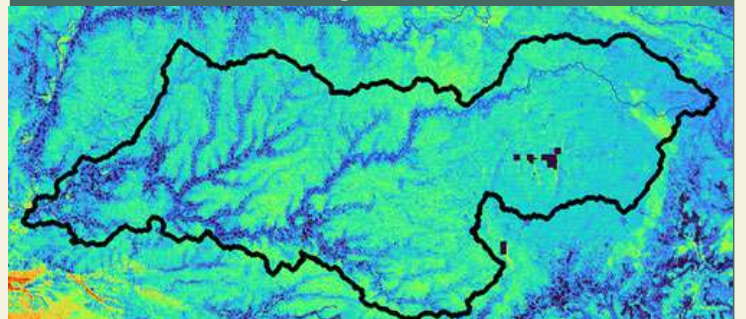
Sensibilité des Sols à l'érosion 2025



Référentiel Pédologique : Une grande diversité des sols sur le territoire



Réserve utile du sol : varie de 0 à 200 mm, disponible pour la végétation



Dans une seconde étape, cet outil sera décliné plus finement avec l'objectif de travailler à l'échelle des exploitations agricoles, en intégrant les observations de terrain et en simulant des aménagements pour apporter des conseils plus précis aux exploitants.

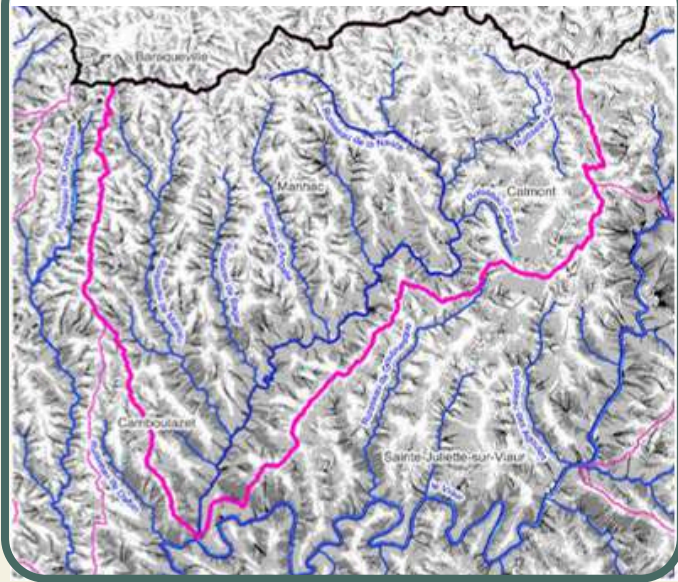
L'opération AGRI VIAUR

L'érosion des sols, exemple de la Nauze

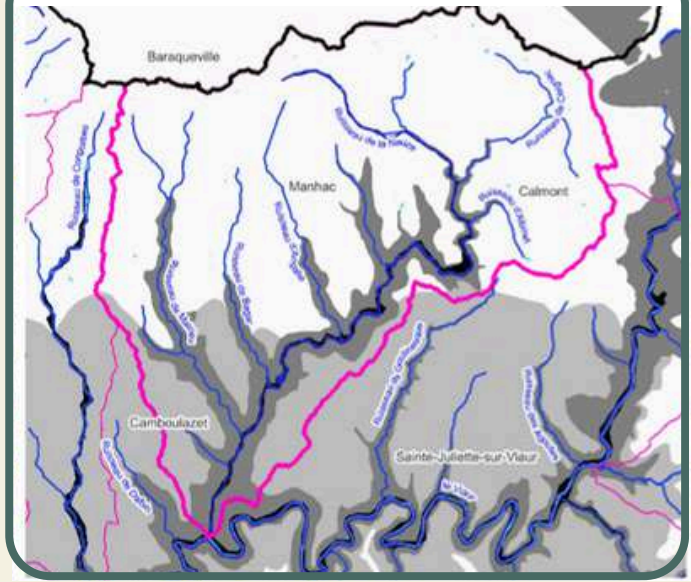
Réalisation
EPAGE Viaur



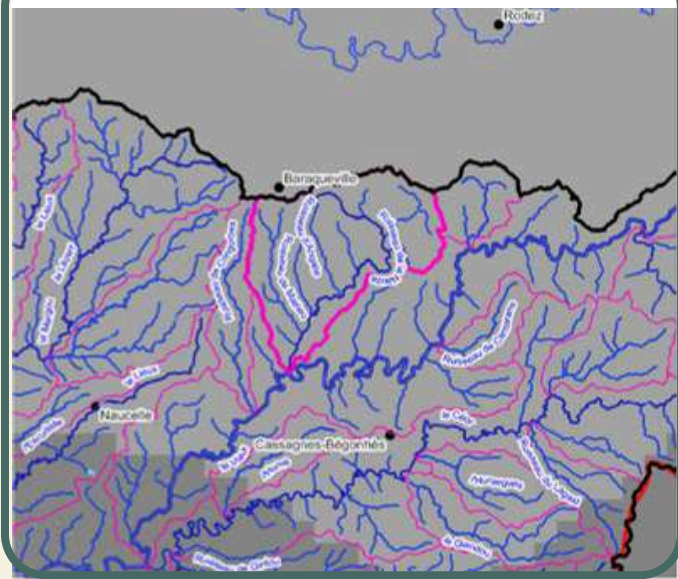
Relief : Pente + Surface drainée / Axes de ruissellements



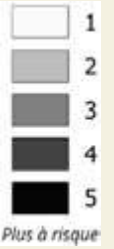
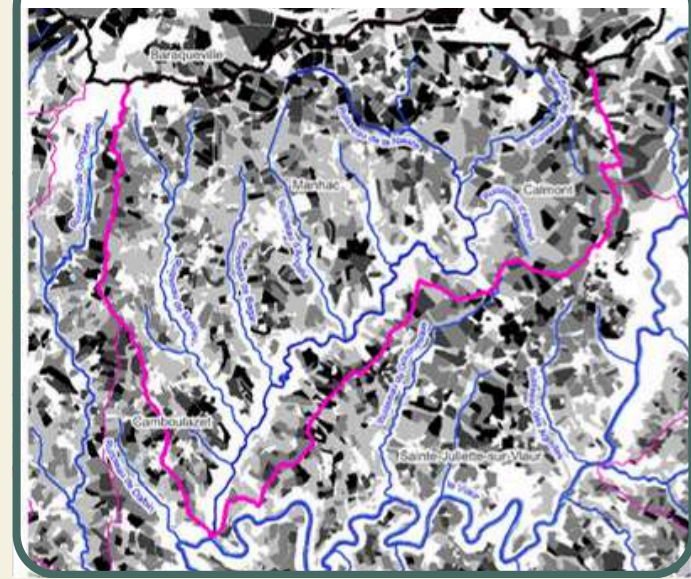
Nature du sol à grande échelle : Texture, Matière organique, Perméabilité



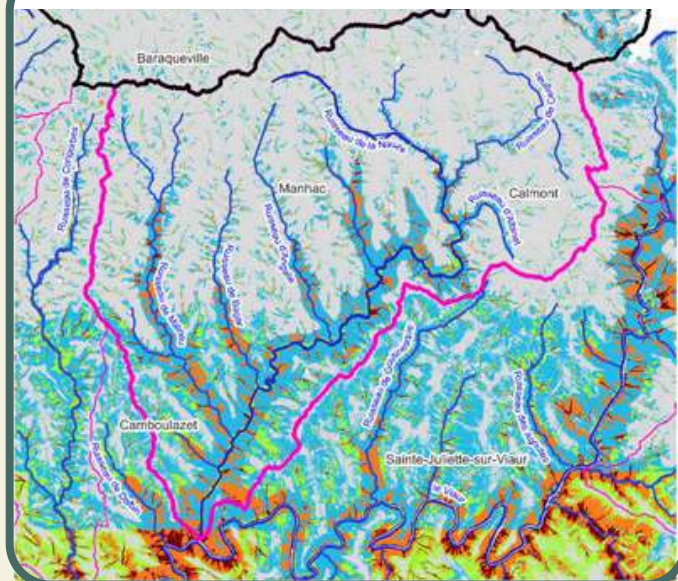
Pluviométrie 30 ans : orage intense 1h + longue durée 24h



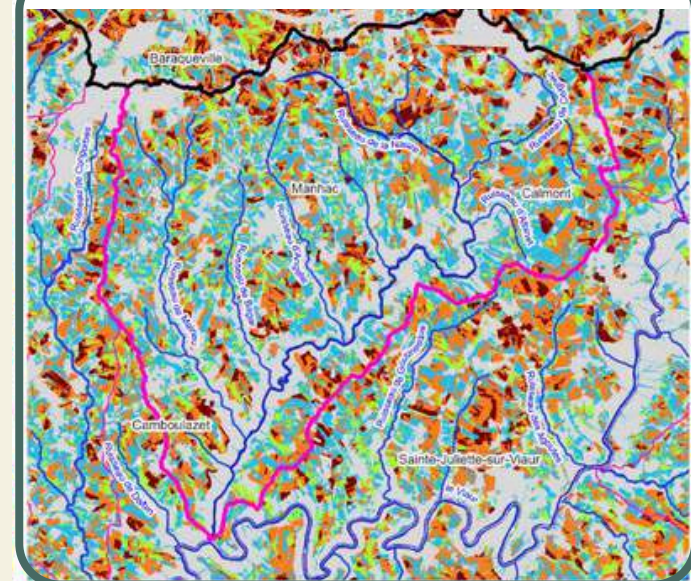
Occupation du sol moyenne : RPG sur 5 ans (et analyse des rotations)



Aléa "naturel" : Relief² x Nature du sol x Pluie



Risque lié à l'usage : Aléa x Occupation du sol²



L'opération AGRI VIAUR : les programmes d'actions prioritaires déjà réalisés



Contexte et mise en œuvre des premiers PAT

Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur

Dans le cadre du deuxième Contrat de Rivière Viaur II (2008-2012), le volet agricole AGRI VIAUR a pris une place centrale compte tenu du poids de l'agriculture sur le territoire et de son rôle dans les équilibres des milieux aquatiques. Afin de répondre aux enjeux identifiés, un premier Plan d'Actions Territorial (PAT) a été engagé sur un territoire expérimental à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Ce territoire pilote, situé sur l'amont du Cône, présentait des problématiques multiples et représentatives des bassins d'élevage. Après 2,5 années d'expérimentation, les résultats encourageants ont conduit à l'extension du dispositif à l'ensemble de la masse d'eau Cône-Durenque. Fort de cette première expérience, un second PAT a été mis en œuvre sur le bassin du Jaoul entre 2016 et 2020, en intégrant un enjeu environnemental majeur : la préservation de la moule perlière, espèce patrimoniale en voie de disparition.

Anciens
territoires

Les territoires d'actions prioritaires



Légende :

- Territoire des programmes d'actions 2024-2028
- Zonage PSE 2025-2030
- Territoire des anciens programmes d'actions
- Zonage ancien PSE 2019-2024



Sources : IGN BDTopage, IGN RGEAlt,
EPAGE Viaur
© EPAGE Viaur, avril 2026

Echelle : 1:310 000,154847

0 6 12 km

C1-2-Territoires_Programme_Agricoles_2026
Rapports-ACoivés AncienPAT



Bassin versant de l'Escudelle :

Entrée érosion des sols : depuis 2023, 1200 ml de clôtures, 3 passages empierrés, 3 bacs et 2 passerelles posés et 1 rencontre technique sur la gestion et l'entretien des haies.

Bassin versant de l'Hunargues :

Entrée ralentissement dynamique et inondation : depuis 2022, 3000 ml de clôtures, 4 bacs d'abreuvement, 470 ml de haies plantées et 2 rencontres techniques mobilisant les agriculteurs.

L'opération AGRI VIAUR

Le premier Plan d'Actions Territorial : PAT Cône Durenque

Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur



En juin 2010, un programme d'action territorial (PAT) expérimental et innovant a été mis en place sur le bassin versant amont du Cône. Puis en janvier 2012, il a été étendu à tout le bassin versant du Cône. Pendant deux ans et demi les acteurs du territoire, notamment les agriculteurs, ce sont mobilisés autour d'un même objectif : reconquérir le bon fonctionnement global des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). La poursuite du PAT Cône, jugée comme essentielle afin de voir les effets sur les milieux, est concrétisée avec le PAT Cône Durenque en juin 2013. C'est alors que pendant 5 années supplémentaires, les différents partenaires vont proposer des accompagnements aux agriculteurs du territoire.

**“Convaincre sans
contraindre”
Démarche concertée
et volontaire**

Un territoire rural de polyculture élevage

- Un bassin versant d'une superficie totale de 83 km² étendu sur 7 communes
- 81 % des surfaces dédiées à l'agriculture (plus de 6 600 ha)
- 141 exploitations qui ont plus de 25 ha dans la zone et 224 exploitations qui ont au moins un ilot d'1 ha.
- Contexte à risque pour l'érosion : forte pente sur 60% du territoire, précipitations annuelles importantes (1100 mm) et terres sensibles à l'érosion

Les enjeux du territoire :

- Pollutions diffuses, érosion et bon état des masses d'eau
- Territoire classé zone vulnérable aux nitrates,
- Altérations hydromorphologiques, ensablement du lit des cours d'eau,
- Contexte piscicole perturbé.

Objectif : Reconquérir le bon fonctionnement des milieux aquatiques

- Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et limiter l'érosion des sols sur le bassin versant,
- Améliorer la qualité physico-chimique des eaux en diminuant les risques de ruissellement et de lessivage des nitrates.

Le bilan positif des actions du PAT Cône Durenque :

- Plus de 100 outils de sensibilisation : lettres, rencontres coins de champs, analyse de références (sols, fumiers, lisiers...),
- 209 accompagnements individuels : agro-environnementaux, fertilisation, érosion-bocage...,
- 580 ha et 30 km engagés dans des Mesures Agro Environnementales,
- 20 km d'aménagements : mise en défens des berges, points d'abreuvement, plantations de haies,
- Des changements de pratiques mis en œuvre : meilleure répartition de la fertilisation, augmentation des pratiques visant à limiter l'érosion des sols, amélioration de l'autonomie fourragère, diversification des dérobés, évolution des pratiques d'entretien des haies et des clôtures, diminution du chargement apparent,
- **Zones sensibles ou impactées bien ciblées par les actions,**
- **Diminution des teneurs en nitrates dans les eaux du Cône et stabilisation sur la Durenque,**
- **Augmentation des profondeurs d'oxygénation sur le Cône, baisse de l'érosion des sols et des berges, amélioration des conditions pour la reproduction piscicole.**



Visite de parcelles



**Gain de 3 classes de
qualité sur le Cône**

**Gain de 2 classes de
qualité sur la Durenque**

Montant Total des actions mises en œuvre :

1 720 754 €

pour le PAT Cône (2010-2012) puis le PAT Cône Durenque (2013 - 2018)

L'opération AGRI VIAUR

Le deuxième Plan d'Action Territorial : PAT Jaoul

Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur



Une démarche concertée :

Entre 2016 et 2020, un Plan d'Action Territorial (PAT) a été mis en place sur le bassin versant du Jaoul. Co-construit avec les acteurs du territoire, l'objectif principal était de reconquérir le bon état des masses d'eau du Jaoul et du Vernhou et de préserver les espèces patrimoniales. Ces 5 années d'action ont permis de déclencher une prise de conscience pour progressivement accompagner un changement de pratiques.

Un territoire rural de polyculture élevage :

- Un bassin versant d'une superficie totale de 68,61 km² étendu sur 5 communes,
- 2 sous-bassins : le Jaoul ou Rayet (longueur 23,1 km) et son affluent le Vernhou (14,5 km),
- 67 % des surfaces dédiées à l'agriculture (SAU = 4 622 ha),
- 94 sièges d'exploitations dont 64 % en bovin viande,
- Contexte à risque pour l'érosion : forte pente sur 64 % du territoire & précipitations annuelles importantes (1100 mm).

→ **Terre naturellement sensible à l'érosion** : 56 % de la surface totale du bassin versant classée à risque d'érosion.

L'état des lieux fait ressortir :

- Des pressions agricoles et domestiques,
- La présence de 2 espèces remarquables : la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) et l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Enjeux & objectifs :

Limiter et réduire les pressions agricoles et domestiques dans l'objectif de « Reconquérir le bon état des masses d'eau du Jaoul et du Vernhou et préserver les espèces patrimoniales »

Le bilan positif des actions du PAT Jaoul

- Plus de 60 outils de sensibilisation : lettres, rencontres coins de champs, analyse de références (sols, fumiers, lisiers...)
- 100 accompagnements individuels : agro-environnementaux, fertilisation, érosion-bocage, forestiers...
- 300 ha et 5 km engagés dans des Mesures Agro Environnementales
- 12 km d'aménagements : mise en défens des berges, points d'abreuvement, plantations de haies
- Des changements de pratiques mis en œuvre : meilleure répartition de la fertilisation, augmentation des pratiques visant à limiter l'érosion des sols, amélioration de l'autonomie fourragère, diversification des dérobés, évolution des pratiques d'entretien des haies et des clôtures
- Zones sensibles ou impactées bien ciblées par les actions
- Légère tendance à la baisse des teneurs en nitrates dans les eaux

Montant Total des actions mises en œuvre :

850 084 €

pour le PAT Jaoul (2016-2020)

Ateliers techniques



L'opération AGRI VIAUR : de nouveaux territoires prioritaires



Dans le cadre du Contrat de Rivière Viaur III, de nouveaux territoires d'actions prioritaires ont été identifiés

Pour ce troisième Contrat de Rivière Viaur, deux nouveaux bassins versants font l'objet de toutes les attentions : le bassin versant Nauze-Congorbes et le Vioulou-amont. Au regard de l'état des lieux des milieux aquatiques et des enjeux liés aux usages, les objectifs sont spécifiques à chaque territoire. Pour cela des accompagnements collectifs et individuels vont être proposés aux agriculteurs qui le souhaitent. Les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) sont des outils intéressants qui vont permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de faire évoluer leurs pratiques pour renforcer leur compatibilité avec les enjeux du territoire en contre partie d'une aide financière pendant 5 ans.

Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur



Présentation des nouveaux territoires

PAT Vioulou-amont

- Superficie de 51,89 km²
- 7 communes : Curan, Vézins-de-Lévézou, Saint-Laurent-de-Lévézou, Salles Curan, Castelnaud-Pegayrols, Ségur et Saint Beauzély
- 4 600 ha de surfaces agricoles
- 44 sièges d'exploitation
- 65% d'activité agricole en élevage laitier
- 74% de surfaces en herbe

PAT Nauze-Congorbes

- Superficie de 65,25km²
- 7 communes : Manhac, Calmont, Baraqueville, Camboulazet, Quins, Camjac et Sainte Juliette sur Viaur
- 4 400 ha de surfaces agricoles
- 84 sièges d'exploitation
- 74% d'activité agricole en élevage bovin
- 24% d'exploitations en pluriactivités

L'opération AGRI VIAUR

Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur



A l'échelle des territoires d'action prioritaire

Sur les territoires d'action identifiés comme prioritaires nous menons des accompagnements complets auprès des agriculteurs pendant 5 ans. Nous abordons de nombreux thèmes avec différents partenaires techniques ce qui permet de toucher un panel important d'agriculteurs.

Qu'est ce qui est proposé aux exploitants ? :

- De l'information, de la sensibilisation sur des thématiques agricoles mais aussi liées à la qualité et à l'état des cours d'eau
- La mise en place d'essais, de suivis de parcelles, de rencontres coins de champs, des journées thématiques et des formations
- Des accompagnements individuels divers en fonction de la demande
- Des aides financières type MAEC, aides pour des travaux, achats de matériels...

Les thèmes abordés :

Nous abordons des thématiques ciblées en fonction des enjeux de chacun des bassins versants concernés. Les principaux thèmes que nous retrouvons sont en lien avec l'ensablement des cours d'eau, les pollutions diffuses aux nitrates et aux molécules phytosanitaires. Ainsi nous informons, sensibilisons et apportons des éléments techniques aux agriculteurs sur la lutte contre l'érosion des sols, l'adaptation des prairies (pérennité), les couverts végétaux, les semis sous couverts, les techniques culturales simplifiées, le semis-direct, la fertilisation, la gestion des haies et de la forêt paysanne ou encore l'utilisation des produits phytosanitaires.

Deux exemples d'opérations menées :

Les Ateliers du PAT :

Une des actions phares est la journée des Ateliers du PAT qui se déroule chez un exploitant du territoire durant laquelle nous faisons intervenir plusieurs partenaires techniques en fonction des thèmes abordés : les milieux aquatiques, la fertilisation, la gestion des haies, la pérennité des prairies, le semis direct... Les thèmes sont choisis en fonction des enjeux de chaque territoire qui sont souvent liés au colmatage des cours d'eau, aux analyses de nitrates dans les eaux ou encore à la présence de produits phytosanitaires.

Pour exemple lors du lancement des deux nouveaux PAT sur la Nauze et le Congorbes et le Vioulou-amont nous avons organisé deux Ateliers pour présenter les enjeux des bassins versants et aborder la thématique de la fertilisation azotée ; journées, en partenariat avec la FDCuma et la Chambre d'agriculture, qui ont eu un grand succès !

Le diagnostic agro-environnemental :

La deuxième action phare de ces programmes, c'est le diagnostic agro-environnemental réalisé par l'Adasea d'Oc. Ce diagnostic permet une approche globale du système d'exploitation. Les thématiques abordées permettent d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux des pratiques agricoles en tenant compte des spécificités de l'exploitation. Ce diagnostic a pour objectif d'évaluer les progrès qu'il est possible de réaliser en matière d'environnement sur l'exploitation.

Il va permettre de proposer à l'agriculteur des actions ou des mesures pertinentes et adaptées à son contexte local.

De ce fait, il sera orienté vers une gestion optimale de ses pratiques à l'échelle de l'exploitation. C'est par ailleurs un outil de sensibilisation de l'agriculteur pour la prise en compte de l'environnement.

Afin de répondre à la demande des agriculteurs nous avons mis en œuvre des partenariats techniques avec de divers organismes : Adasea d'Oc, association Arbres Haies Paysages d'Aveyron, APABA, chambre d'agriculture de l'Aveyron, FDCuma, Cuma locales, confédération générale de Roquefort, Unotec, ou encore le CNPF.

Atelier - démonstration



Journée Atelier du PAT
Vioulou



octobre 2022



L'opération AGRI VIAUR



Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur

Le PAT Nauze-congorbes - 2023-2028 : point d'étape

- Des outils de communication : 4 Lettres du PAT spécifiques au territoire,
- 7 rencontres techniques et 3 parcelles d'expérimentations autour du maïs,
- 33 accompagnements individuels : agro-environnementaux, fertilisation, érosion-bocage, forestiers...
- 1619 ml de haies plantées dont 426 ml de haies doubles,
- des aménagements : mise en défens des berges, points d'abreuvement, plantations de haies,
- une étude technico-économique avec préconisations sur 7 exploitations en bovin lait,
- la mise en place d'expérimentation diverses chez les agriculteurs : couverts végétaux.



Atelier de lancement du PAT Nauze-Congorbes



Tours de parcelles

Le PAT Vioulou amont - 2023-2028 : point d'étape

- Des outils de communication : 4 Lettres du PAT spécifiques au territoire,
- 7 rencontres techniques et 3 parcelles d'expérimentations autour du maïs,
- 35 accompagnements individuels : agro-environnementaux, fertilisation, érosion-bocage, forestiers...
- 445 ml de haies plantées,
- des aménagements : mise en défens des berges, points d'abreuvement, plantations de haies,
- une étude technico-économique avec préconisation sur 7 exploitations en bovin lait,
- la mise en place de parcelles d'expérimentation en semis de méteil sur luzerne ou de couverts végétaux après maïs ou céréales.



Diagnostic prairial sur une prairie temporaire



Gestion durable des forêts , visite d'un massif

L'opération AGRI VIAUR



Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur

Des aides directes pour les agriculteurs des territoires à enjeu prioritaire

PSE et MAEC des outils à doubles entrées, agricole et environnementale

L'opération Agri Viaur depuis sa création en 2003 s'attache à mener des actions d'accompagnements auprès des agriculteurs du territoire du Viaur. Au-delà des actions de sensibilisation, des accompagnements techniques collectifs ou individuels sont également proposés, l'EPAGE Viaur est toujours force de proposition afin de mettre en œuvre des projets spécifiques qui permettent d'apporter des aides financières directes aux agriculteurs des territoires à forts enjeux.

Les deux dispositifs, PSE et MAEC visent à valoriser ou encourager des pratiques agricoles plus respectueuses. Ils sont déployés depuis de nombreuses années sur le bassin versant du Viaur. Ils permettent d'allouer des aides financières directes aux agriculteurs qui s'engagent.

Le dispositif des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)

Depuis 2010, l'EPAGE Viaur dépose des PAEC – Projet Agro-Environnementaux et Climatiques – auprès de la DRAAF Occitanie pour pouvoir proposer des territoires à la contractualisation des MAEC. A chaque candidature, nos projets ont été acceptés, ainsi nous avons pu déployer trois PAEC depuis 15 ans : un PAEC sur le bassin versant du Cône et de la Durenque de 2010 à 2012, un PAEC sur le bassin versant du Jaoul de 2016 à 2018 et plus récemment un PAEC Viaur sur différents sous bassins versants prioritaires, de 2023 à 2025.

En quoi consistent les MAEC ?

Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Ces mesures sont mobilisées pour une durée de 5 ans afin de répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique. Selon le type de mesures, elles sont co-financées par l'Agence de l'Eau, l'Europe et l'Etat.

Le PAEC Viaur 2023-2025

Pour ce projet sur lequel nous avons travaillé avec l'ensemble de nos partenaires techniques et en concertation avec les agriculteurs du territoire, nous avons proposés plusieurs territoires prioritaires : le Jaoul, la Nauze et le Congorbes, le Viaur amont et Vioulou amont et les territoires Natura 2000 Tourbières du Lévézou et Vallée du Viaur.

Les mesures proposées aux agriculteurs sont de deux types :

- Des mesures dites « systèmes » s'appliquant à l'intégralité de l'exploitation ;
- Des mesures « localisées » ciblant des parcelles avec des enjeux liés à la préservation des milieux fragiles (zones humides, prairies naturelles, parcelles sensibles à l'érosion...).

En fonction de la mesure souscrite, l'agriculteur qui s'engage doit respecter un cahier des charges précis, pour lequel il perçoit une rémunération en compensation de la perte de revenu potentielle.

Le bilan du PAEC :

Pour ces trois années de contractualisation 2023 à 2025 nous avons pu engager 85 agriculteurs pour **2,88 millions d'euros** :

- 48 agriculteurs ont contractualisé des MAEC en 2025 pour 1,37 millions d'euros,
- 27 agriculteurs ont contractualisé des MAEC en 2024 pour 1,02 millions d'euros,
- 30 agriculteurs ont contractualisé des MAEC en 2023 pour 484 752 euros.

Pour rappel les précédents PAEC (2010 – 2018) ont mobilisés **825 465 € d'aides directes aux agriculteurs engagés.**

Pour l'année 2026, un montant total d'environ **1 million** est sollicité – non contractualisé à ce jour

L'opération AGRI VIAUR



Montage Coordination
Animation et Suivi
EPAGE Viaur

Des aides directes pour les agriculteurs des territoires à enjeu prioritaire

Le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Le Viaur amont a été dès 2019 un territoire pilote pour l'expérimentation des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) mis en œuvre par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Grâce à l'opération Agri Viaur, fort d'une animation territoriale reconnue depuis plus de 20 ans, de partenariats techniques constructifs et à la présence d'enjeux majeurs en matière de biodiversité, de protection des ressources en eau, de protection des sols en zone de polyculture élevage, **le Lévezou amont a été retenu pour la mise en œuvre des PSE de 2019 à 2024.**

Qu'est-ce qu'un PSE ?

Le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux est issu du plan interministériel biodiversité et des assises de l'eau. L'agence de l'eau Adour Garonne a été la première Agence à tester ce type de dispositif sur son territoire. Il vise à reconnaître les services rendus par une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux aquatiques et la biodiversité. Cela se concrétise par une aide financière versée annuellement à l'exploitant. Pour cela trois critères sont évalués et définissent une note finale :

- la présence de prairies et la longueur des rotations culturales,
- la faible utilisation de pesticides et de fertilisants minéraux,
- la préservation des haies, des bois et des zones humides.

Audité par l'Adasea d'Oc en partenariat avec l'EPAGE Viaur, chaque exploitation est notée tous les ans afin d'ajuster la rémunération qui est proportionnelle à la note obtenue.

Le PSE Viaur Lévezou

Proposés sur un territoire d'une superficie de 186 km² concernant 5 masses d'eau du Viaur et Vioulou amont, ce sont 57 agriculteurs qui ont pu bénéficier de cette aide directe. Sur l'ensemble de la programmation 2019-2024 ce sont 2.85 millions d'euros d'aides directes versées aux agriculteurs engagés pour une superficie agricole de 6 200 hectares.

Le PSE Viaur Lévezou a permis de protéger et de valoriser 255 ha de prairies humides, 515 km de haies et 177 km de lisières de bois.

Le bilan des PSE 2019-2024 :

57 agriculteurs ont contractualisé des PSE pour un montant de 2,85 millions d'euros,

Pour 2026 le programme est en cours de finalisation - non contractualisé à ce jour

TOTAL : 7,55 Millions d'euros d'aides directes contractualisées avec les agriculteurs sur le bassin Viaur



Connaître les débits, accompagner les écoulements



EPAGE du bassin *Viaur*



Notre site internet
epage-viaur.com

Nos actions sur le terrain



Mieux comprendre

Vos contributions




Page dédiée "Hydrologie"

Nous suivre sur les réseaux



 EPAGE Viaur

 @epageviaur

 Youtube

Les aspects quantitatifs : la connaissance

Coordination
Réalisation et Suivi
EPAGE Viaur

- 13 stations hydrométriques
- 9 sites de jaugeages ponctuels
- 34 points de suivi visuel de l'étiage pérennes
- 50 points de suivi visuel de l'étiage "mobiles"

Depuis 2023 un réseau de suivi quantitatif multiméthode, complémentaire au réseau de stations hydrométriques de la DREAL et du suivi des assecs de l'OFB (ONDE) est en place. L'objectif est d'améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin versant, en particulier des affluents et des têtes de bassin, moins bien connus.

Plusieurs méthodes sont associées, avec à ce jour :

Des mesures en continu :

- 10 nouvelles stations hydrométriques installées et suivies par l'EPAGE Viaur,
- 3 stations hydrométriques installées par les structures partenaires et suivies par l'EPAGE Viaur.

Des jaugeages ponctuels :

- 9 sites de jaugeages du débit, complémentaires à ceux nécessaires pour les stations.

Des suivis visuels des niveaux d'eau à l'étiage :

Ces suivis des assecs l'été sont réalisés selon 2 échelles géographiques et temporelles différentes :

- Campagne de suivi visuel interannuelle des assecs sur 34 points sur l'ensemble du bassin, avec un passage autour du 25 de chaque mois.
- Campagne de suivi visuel sur 1 année des assecs sur un secteur localisé différent chaque année avec 50 points environ (et donc plus densément), avec un passage autour du 25 de chaque mois.

Et aussi :

- Pose de 2 stations météorologiques et conventionnement avec des partenaires,
- Suivi expérimental de travaux de désimperméabilisation,
- Suivi piézométrique de 6 zones humides en lien avec le volet Milieux Naturels,
- Travail en cours avec le service hydrométrie de la DREAL dans le cadre d'un partenariat afin de fiabiliser leurs stations.

Un tel réseau de suivi implique une présence régulière sur le terrain, réalisé en interne par les agents de l'EPAGE Viaur :

- Jaugeages de débit réguliers pour établir et consolider les courbes de tarage des stations (lien hauteur d'eau mesurée / débit) avec notre courantomètre. Il faudra au moins 2 cycles hydrologiques complets et 6 jaugeages différents pour établir des courbes de tarages fiables,
- Surveillance et entretien des stations pour limiter les détarages,
- Récupération régulière des données des sondes (pas de télétransmission), puis traitement au bureau et publication sur l'Hydroportail (donnée publique),
- Tournée mensuelle pour les suivis des assecs.

Merci de participer !

"contribuez.epage-viaur.com"

Observation du niveau d'eau et de l'état des cours d'eau par le grand public (riverains, promeneurs, pêcheurs, ...) sur 20 sites mis en place en 2024.

Ils permettent de faire remonter à l'EPAGE via un formulaire, une photo de la rivière et une lecture de la hauteur d'eau sur une échelle limnimétrique. Le site contribuez.epage-viaur.com permet également de collecter partout des repères de crue, des observations faune-flore, ou faire remonter des désordres.



Mesure de débit par jaugeage



Stations hydrométriques



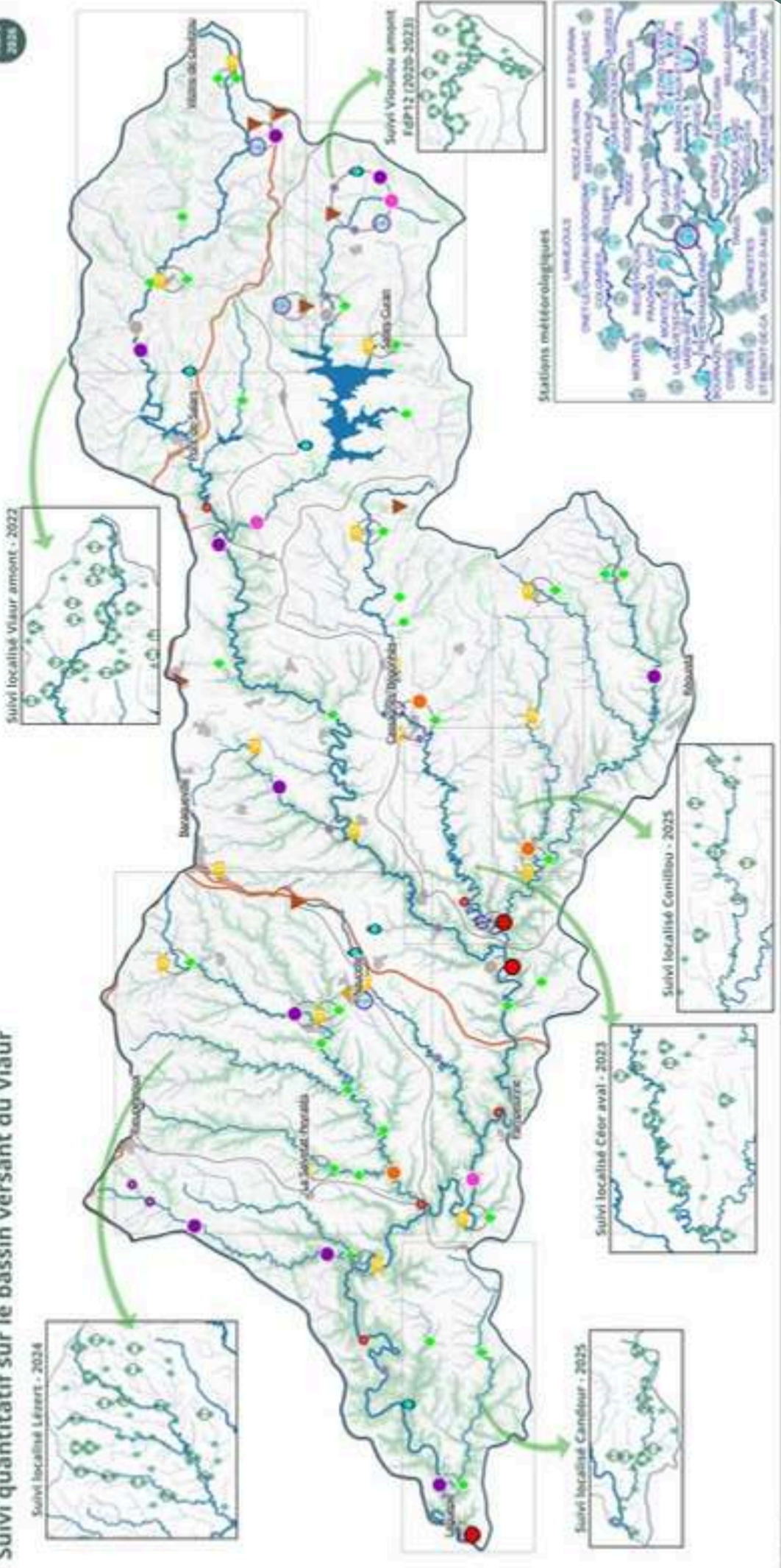
Mesure de débit



Sciences participatives

Suivi quantitatif sur le bassin versant du Viaur

mai 2024



Legende

- Suivi des débits**
 - DREAL - Gestion départementale [3]
 - DREAL - Patrimonial ou autre [2 à terme]
 - DREAL - Station fermée [7]
 - EPAGE Viaur - Pyrénées [10]
 - EPAGE Viaur - Projet patrimonial [2 à terme]
 - EPAGE Viaur - Station fermée [2]
 - Station de rivières pérennes [2]
 - EDF - Gestion des barrages (diffusion limitée) [3]
 - Heures de débit ponctuel
 - EPAGE Viaur - Jaupage [4]
- Suivi des assés**
 - OFB - Suivi ONDE interrivières [6]
 - EPAGE Viaur - Sous RESCH interrivières [34]
 - EPAGE Viaur - Suivi annuel localisé [215]
 - FDP12 - Etude localisée, sur 3 ans [40]
 - Sciences participative
 - EPAGE Viaur - Puêtre Eau/Eau [26]
 - Climat
 - Station météo active [20]
 - Station météo fermée [57 arrêtée]
 - Station météo EPAGE Viaur et partenaires [4]
- Suivi de sites**
 - Site suivi par des pédonneurs [7]
 - Divers
 - Suivi impact déperdition/évaluation de sol
 - Comble
 - Bassin versant du Viaur
 - Sous-bassin versant
 - Cours d'eau principaux
 - Rivières principales
 - Bourgs principaux
 - Forêts et bois

Source : DREAL, DREAL, EPAGE Viaur

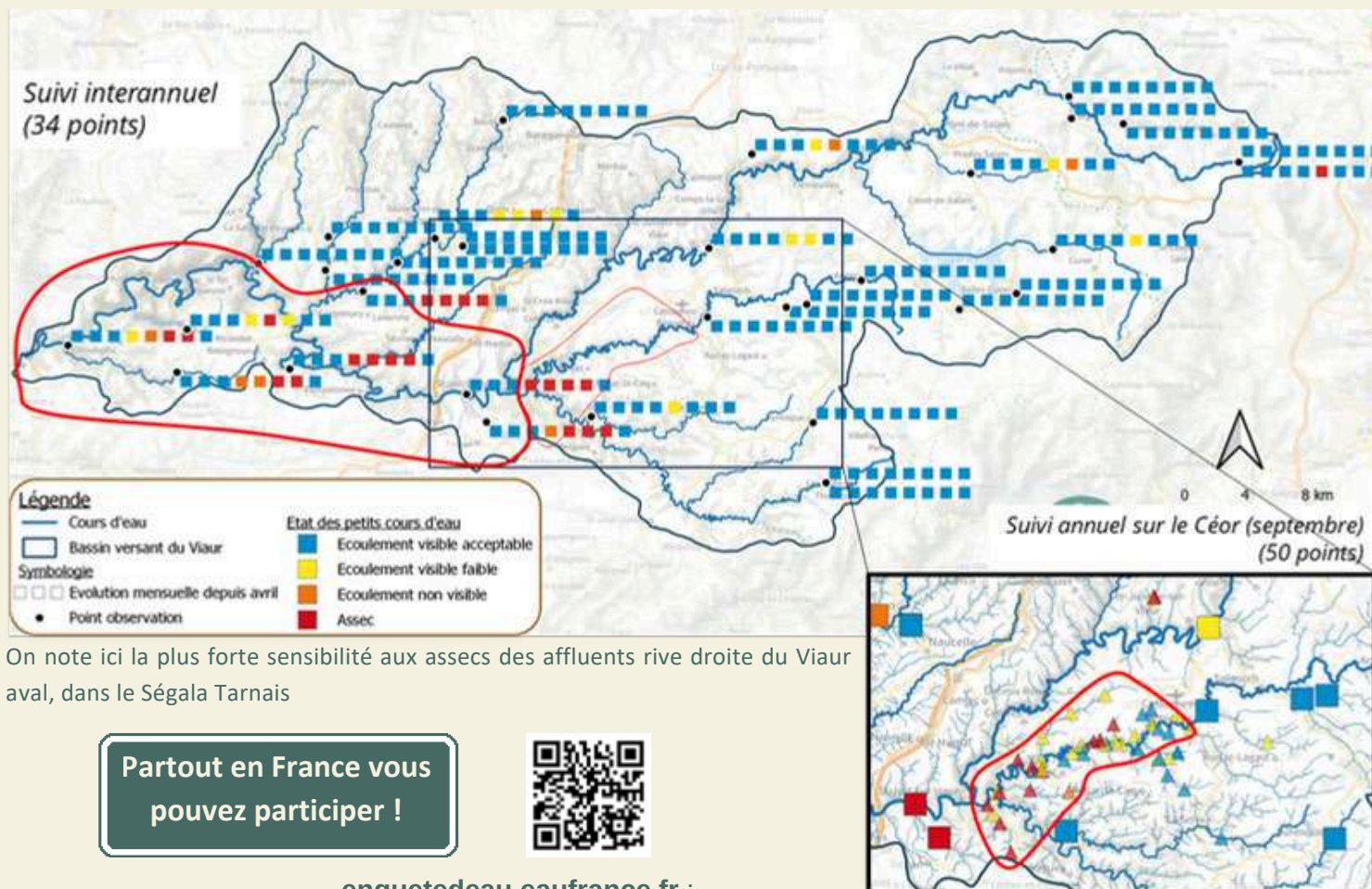
0 5 10 km

© EPAGE Viaur, novembre 2023

Le suivi des étiages

Suivi des étiages

Le suivi visuel des assecs durant la saison estivale (d'avril à novembre) a permis de spatialiser la sévérité de l'étiage sur les têtes de bassins versant. Les observations sont réalisées sur une majorité de petits cours d'eau (1 à 2m de large en général).



On note ici la plus forte sensibilité aux assecs des affluents rive droite du Viour aval, dans le Ségala Tarnais

Partout en France vous pouvez participer !



enquetedeau.eaufrance.fr :

Actuellement, l'EPAGE Viour est dans une phase d'acquisition de connaissance fine du fonctionnement des cours d'eau, du plus petits aux plus grands, sur l'ensemble du territoire. Le passage en étiage sévère voir en assec est un des principaux marqueurs caractéristiques du fonctionnement hydrologique.

Ces observations permettront à terme, de mieux comprendre la distribution spatiales des assecs et d'identifier les sous-bassins les plus sensibles, après plusieurs années d'observations et en intégrant différentes conditions hydrologiques et caractéristiques des sous-bassins.

Les objectifs de ces suivis :

Acquisition de connaissances :

- Connaissance du cycle hydrologique des petits cours d'eau et têtes de bassin, ainsi que de leurs fragilités, impactant de fait les milieux naturels et les usages.
- Apprécier les ressources disponibles et leurs constitutions, en particulier les modalités de réalimentation de nos cours d'eau via les réservoirs-sols et les zones humides, en lien avec l'occupation du sol et l'aménagement de l'espace.
- Compléter l'analyse en cohérence avec l'acquisition de connaissance sur les besoins en eau des milieux naturels et des usages : une bonne connaissance des ressources permettra de mettre en évidence l'équilibre "besoins - ressources disponibles" sur le territoire, aujourd'hui et demain.
- Établir une base de données de référence permettant à terme de travailler sur le changement climatique.

Interprétation, valorisation et diffusion des connaissances acquises :

- Bilan de l'étiage : présentation à la Commission Locale de l'Eau du SAGE.
- Transmission mensuelle des observations d'étiage et participation aux comités sécheresses.
- Un bulletin et une carte en ligne sont en cours de réflexion pour une diffusion plus large, notamment dans le cadre du projet de science participative.

Coordination
Réalisation et Suivi
EPAGE Viour

Science participative - Participation et bilan

Une invitation à observer le cours d'eau de tous les jours !

En premier bilan après 1 an d'existence (pose en mars 2025), on note une participation hétérogène sur les 20 sites, liés fortement à la fréquentation et l'accessibilité.

Le formulaire a collecté **364 observations** !

Les sites les plus fréquentés sont la Nauze à Versailles, le Giffou à la Fabrèguerie, le Liaumiès à Pignac, le Céor à Cassagnes, Salmiech et Arvieu, avec 20 à 35 observations. Seulement 3 sites on eu moins de 5 participations.

On enregistre 25 observations par mois en moyenne, surtout en été et on note un pic de participation lié à la crue de février 2026.



Nos panneaux de sciences participatives

Pour notre territoire, vous pouvez, vous aussi participer !
contribuez-epage-viaur.fr

Sciences participatives : informations collectées



Une collecte de donnée qui a du sens

La quantité d'observation n'est pas encore assez importante pour tirer des conclusions robustes, ou coupler ces observations ponctuelles au réseau de suivi hydrométrique de l'EPAGE.

En revanche, on peut déjà analyser les réactions des bassins. Un premier travail permet de caractériser pour chaque station, les hauteurs d'eau correspondant plutôt à un étiage ou un hiver.

Le graphique ci-contre présente les variations relatives de hauteur d'eau pour chaque site et rassemblée pour les 20 sites (0 correspond à la valeur la plus basse, 1 à la plus haute). Il y a bien sûr des "trous" dans les informations.

On observe logiquement des niveaux bas en été et hauts en hiver.

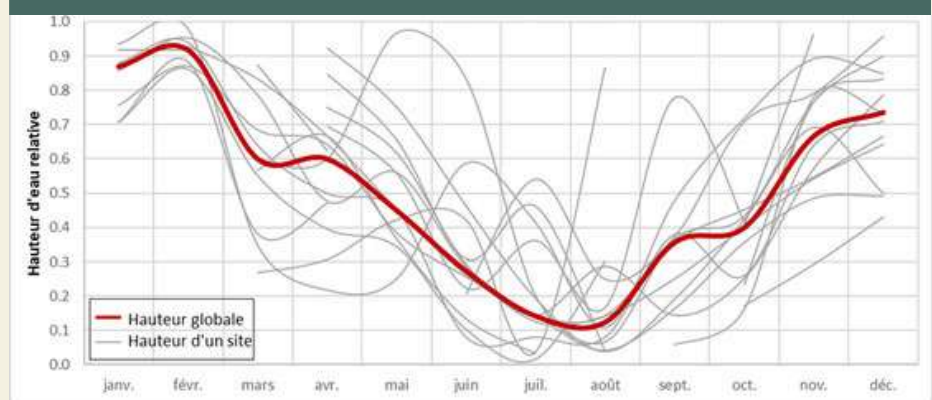
Mais certaines observations sont singulières :

- à proximité des grands lacs (Pareloup haut en Mai ou soutien des débits de Pont-de-Salars en Août)

- petite crue du Lézert de fin septembre

- le Céor à Salmiech indiquerait des niveaux bas en avril mai, mais c'est trompeur : il manque des observations en période plus basse.

Les données du réseau de sciences participatives - mensuel Mars 2025 à mars 2026



Coordination
Réalisation et Suivi
EPAGE Viaur



L'évolution climatique et hydrologique passée

Comment expliquer cette baisse des débits des rivières ?

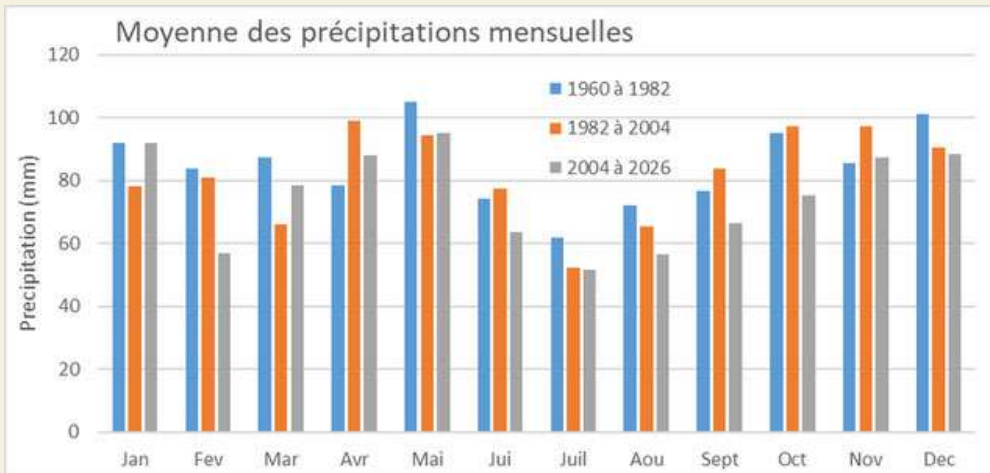
Les eaux proviennent des ruissellements directs lors des pluies, mais surtout des apports des sources, des aquifères et des réserves du sol, particulièrement en étiage. L'analyse de l'évolution des pluies donne donc des indices, mais pour couvrir tout le cycle de l'eau, il convient également de regarder l'évolution des températures - paramètre principal de l'évapotranspiration (combine l'évaporation de l'eau libre et la transpiration de la végétation).

L'évolution des pluies

A l'échelle du bassin versant du Viaur, on note une **baisse de l'ordre de -10% des précipitations en 65 ans** : → de 1000 à 900 mm annuels.

Dans le détail, en regardant 3 grandes périodes, on observe une tendance à la diminution des pluies estivales, de juin à octobre, et une distribution différente des pluies le reste de l'année.

Réalisation
EPAGE Viaur



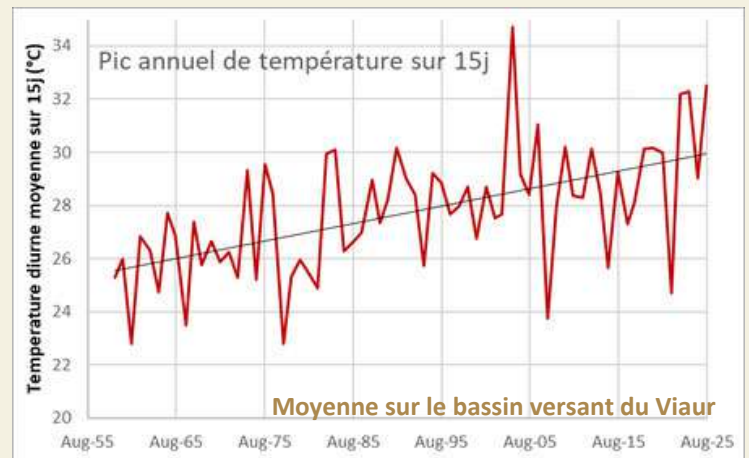
Un peu moins de pluies, mais beaucoup plus chaud !

L'augmentation des températures

Depuis 1955, on observe une augmentation des pics de chaleur, en nombre, intensité et durée.

Par exemple, en moyenne sur 15 jours consécutifs, pour faire ressortir les longues périodes de chaleur imposant un stress significatif, **la température la plus chaude de la journée est passée de 26°C avant les années 1970, à plus de 28°C après les années 2000, voir 30°C après 2020.**

Ces pics ont un impact sur les milieux aquatiques mais aussi sur la vie quotidienne (îlots de chaleur dans les bourgs, problèmes sanitaires), les activités et en particulier agricoles (manque d'eau pour les cultures, températures trop élevées pour le bétail, ...).



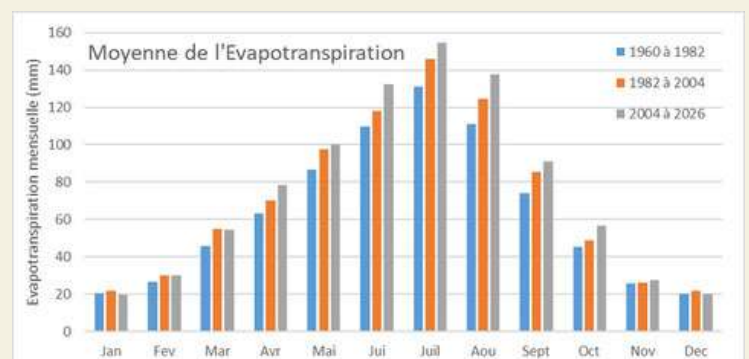
.... et donc de l'évapotranspiration potentielle (ETP)

Le calcul de l'évapotranspiration potentielle (comprendre, si l'eau est disponible) montre une **nette progression de l'ETP, jusqu'à +25% de plus en août.**

D'où l'importance de préserver, restaurer et renforcer le stockage d'eau dans le sol, réservoir majeur, peu sensible à l'évaporation.

Ainsi, en zone urbaine il convient de limiter les zones imperméabilisées (ou desimpermeabiliser les surfaces), disposer d'îlots de fraîcheurs ombragés (arbres, pelouses ...).

En milieu naturels, des pistes d'actions tournent autour des haies sur différentes strates et forêts, limitation de surfaces drainées, préservation et renaturation des zones humides, ...



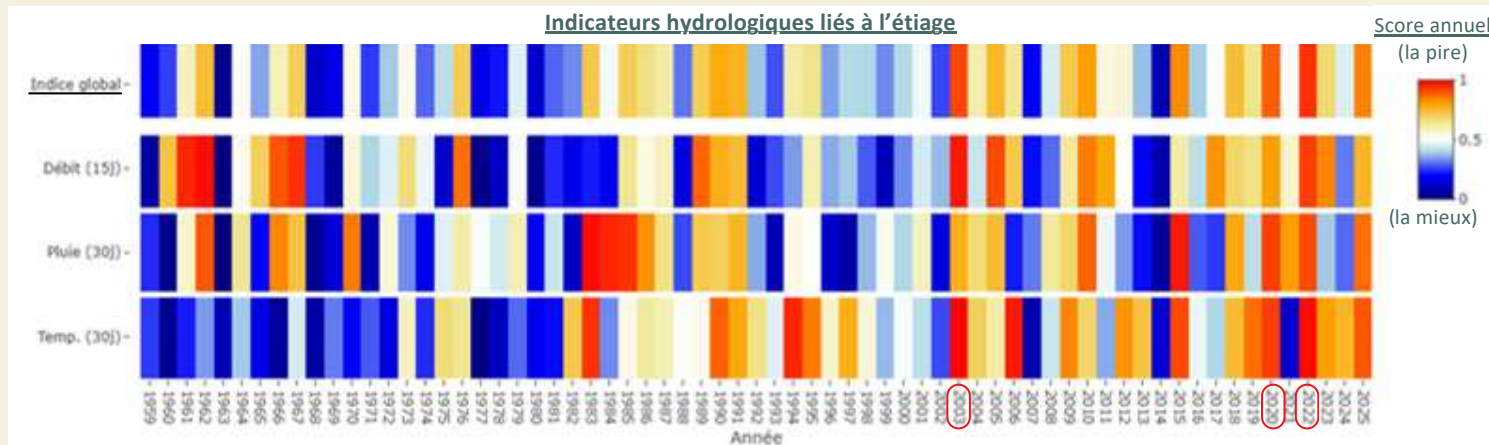
En 65 ans, on a perdu 10% de pluie annuelle et il s'en évapore 15% de plus : cela impacte les débits de nos cours d'eau

L'évolution climatique et hydrologique passée

Comment se placent les étiages 2022, 2023 et 2025 sur les dernières années ? Est ce qu'il pleut toujours autant et comme avant ? Grâce aux nombreuses données météorologiques et hydrométriques, recueillies en masse depuis les années 1960 et parfois qui remontent sur plus d'un siècle; il est possible de remonter dans le temps.

Les sécheresses

Le graphique suivant présente une synthèse depuis 1959 (données disponibles SAFRAN de Météo-France), classant les années selon l'état de stress hydrique à l'échelle du bassin versant du Viaur. L'indice global que nous avons proposé, est construit sur la période d'étiage, pour une même date, à partir : du débit moyen (non influencé par les barrages) le plus faible sur 15 jours, de la pluie moyenne la plus faible sur 30 jours et de la température moyenne la plus forte sur 30 jours.



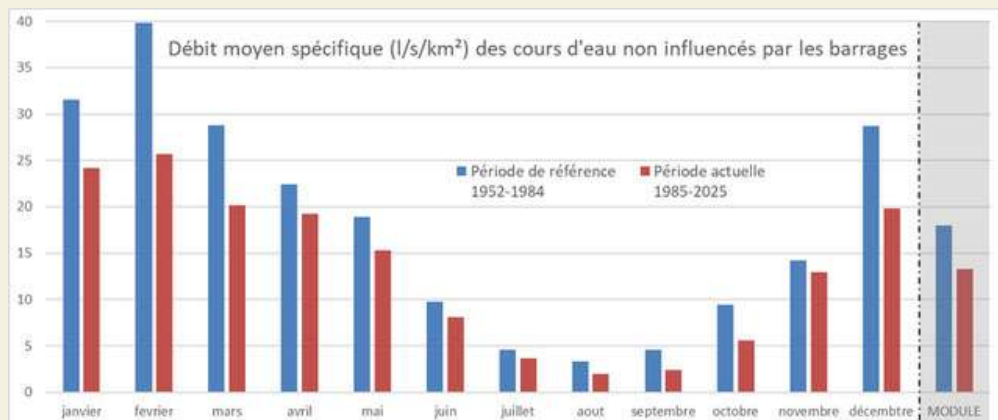
Ainsi, les années les plus sèches depuis 66 ans cumulant des signaux forts sont 2003, 2020 et 2022, suivis de 1990, 2015 et 2025. Mais on retiendra également des débits faibles pendant les étiages 1961, 1962 et 2005 ; des périodes de pluies faibles en 1983, 1984, 1985, 2010, 2015 et 2025 ; des températures élevées en 1983, 1994, 2006, 2015 et globalement depuis 2018 sauf 2021. Un travail est en cours sur l'analyse de données plus anciennes, notamment pour intégrer la longue sécheresse 1942/1949. Mais **globalement, la tendance au changement climatique est bien visible ici : les années récentes tendent plus vers le rouge!**

L'évolution des débits

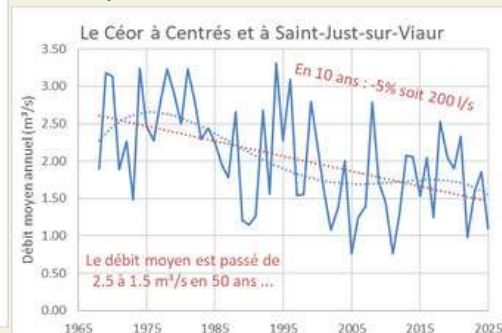
Sur le bassin versant du Viaur, on dispose d'un important historique de débit sur quelques stations hydrométriques, en particulier celle du Viaur à Saint-Martin-Laguépie depuis 1922. Mais l'influence des barrages hydroélectriques (Thuriès après 1923, les barrages du Lévézou après 1952/1953) limitent les possibilités d'analyse du fonctionnement naturel (stockage, soutien d'étiage, transfert vers le Tarn). Il faut attendre les années 1960 pour voir la mise en place de 5 nouvelles stations de mesures sur des cours d'eau non influencés.

L'analyse de leurs débits montrent une baisse notable, particulièrement depuis les années 1980/1990. Ainsi en 30 ans, les principaux cours d'eau du bassin versant ont perdu en moyenne un quart de leur débit (25%).

En 30 ans, - 25 % sur les débits de nos cours d'eau !



Exemple de la station du Céor :



L'eau de nos rivières, et avant elle celle dans nos sols, est ainsi une ressource précieuse, qu'il nous faut préserver et connaître, pour mieux en bénéficier collectivement.

Réalisation EPAGE Viaur

La désimperméabilisation des sols

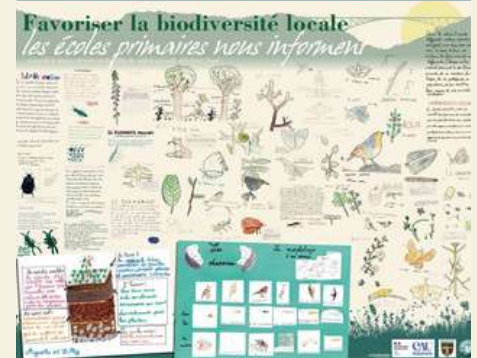
Accompagnement
des collectivités
EPAGE Viaur

A ce jour, un accompagnement effectif de 10 communes dans leurs projets : (Gramond, Salles-Curan, Naucelle, Centrès, Camjac, Castanet, La Capelle-Bleys, ...) et échange avec bien d'autres pour des projets éventuels ou futurs, de reprise d'espaces publics ou cours d'écoles.

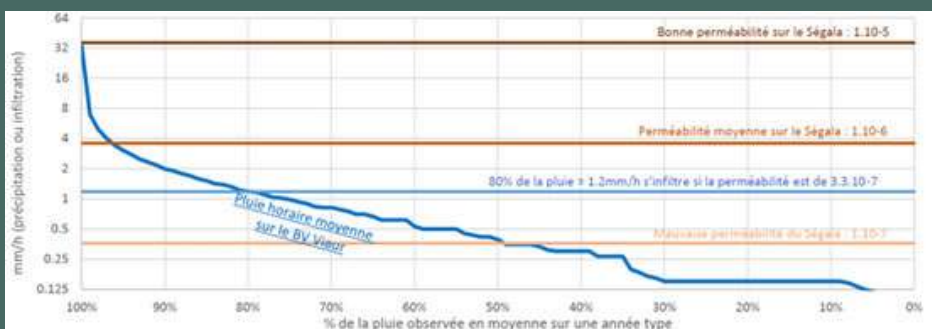
- Accompagnements dans les **réflexions et le montage des dossiers techniques en vue du dépôt des demandes de financement**, en lien avec le PETR, et vérification de compatibilité avec les exigences techniques de l'Agence de l'Eau Adour Garonne – financeur principal de ces actions.
- Apport d'une **vision technique « hydraulique »** : exploitation du LidarHD de l'IGN, application de la méthode Exzeco du Cerema pour définir les axes de ruissellement potentiel et ainsi anticiper les projets pour y intégrer une gestion intégrée des eaux pluviales efficace, définition des niveaux de service notamment en termes de période de retour des pluies, de capacité d'infiltration des sols (Argiles du Ségala ...), échange avec les bureaux d'études.
- Accompagnement de la commune de Naucelle dans le **suivi scientifique de l'impact de la désimperméabilisation** du parking de la salle des fêtes / maison de santé, avec des capteurs permettant de suivre l'humidité du sol, le niveau de la nappe et la température de l'air (parking bitume contre parking végétalisé).



Exemple de panneau d'info Réalisé par les enfants



Exemple de cartes fournies aux communes : les axes d'écoulement préférentiel



“Un sol peu perméable typique du Ségala pourrait absorber 80% des pluies usuelles” : On peut donc envisager des revêtements perméables

La prévention des inondations

Réalisation
EPAGE Viaur

Communiquez nous
vos repères de crues :



contribuez-epage-viaur.fr :



Le travail d'inventaire et de mise en valeur des repères de crue sur le bassin versant, commencé en 2023 sur le tronçon aval du Viaur, s'est poursuivi en 2024 par une campagne de lever topographique, permettant de vérifier la cohérence des observations. Puis en 2025 la pose des macarons et totems sur ce tronçon.

Il s'agit de poser pour cette première tranche, 47 macarons en lave émaillée et fonte et 9 totems en bois. Le travail anticipe également sur la publication des informations sur la base de données nationale.

L'objectif premier est ici de développer la **conscience du risque inondation**, en rappelant les niveaux atteints par les crues passées, en faisant appel aux mémoires locales et aux traces encore visibles.

Ce travail permet également de donner des éléments d'orientation aux collectivités concernant **l'aménagement de l'espace vis-à-vis de l'exposition aux inondations**, en particulier leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et les projets.

A terme, les repères de crues nous permettront d'établir une **cartographie de la zone inondable** plus fine, qui sera transmise aux Communes et Communautés de Communes.

Repères de crues
Laguépie



Un phénomène particulier: les crues

Installé au niveau de la confluence des deux cours d'eau, Laguépie est à la croisée des crues du Viaur et de l'Aveyron. Les crues remarquables du Viaur à Laguépie sont encore bien présentes dans les mémoires :

mars 1930, décembre 1981, février et décembre 2003, février 2021. Les quais qui passent sous l'arche sont régulièrement inondés. Lors de la grande inondation de 1930, il y avait près de 3m d'eau sur la place du Forail!

La plupart ont laissé des traces dans le bourg qui matérialise les niveaux atteints par l'eau : les repères de crues.

Cherchez-les! Ils sont marqués par des plaques ou des macarons comme celui-ci :



1981 : L'office du tourisme et le bar du Viaur



2021 : Les Quais sous l'eau

L'eau est montée jusqu'ici, elle repassera par là...

Pour savoir quels sont les bons comportements à adopter en cas d'inondation, rendez-vous à la Mairie!

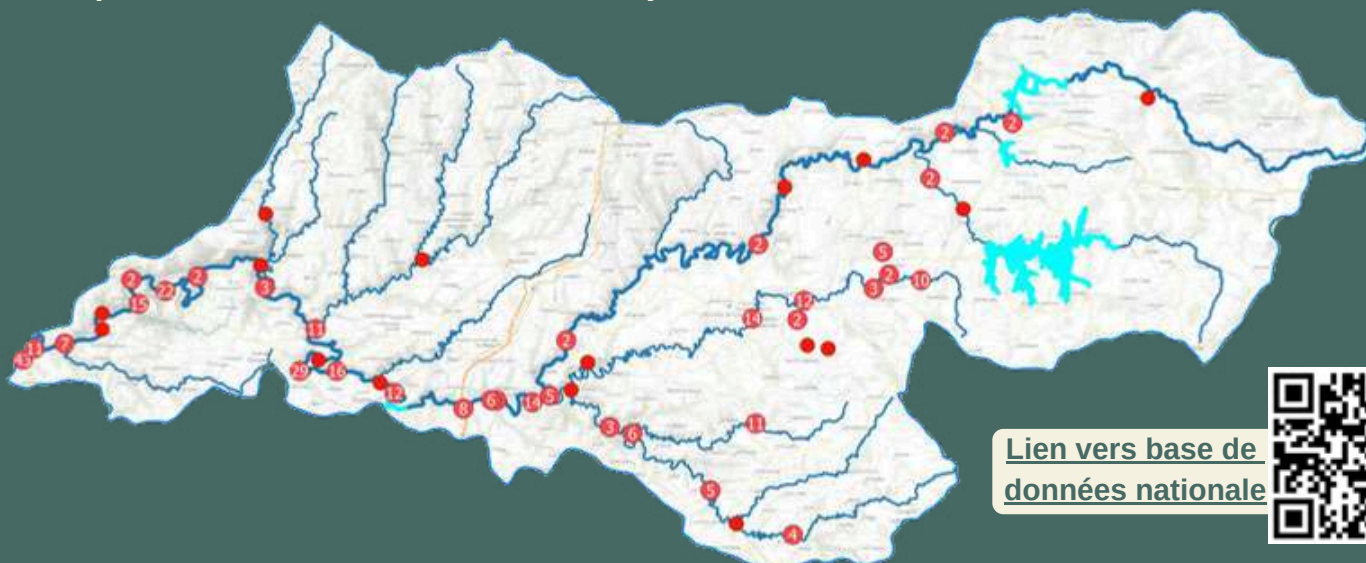
Retrouvez plus d'infos en flashant ce QRCode



Saint-Just / Viaur



345 repères de crue sur le territoire à ce jour :



[Lien vers base de données nationale](#)

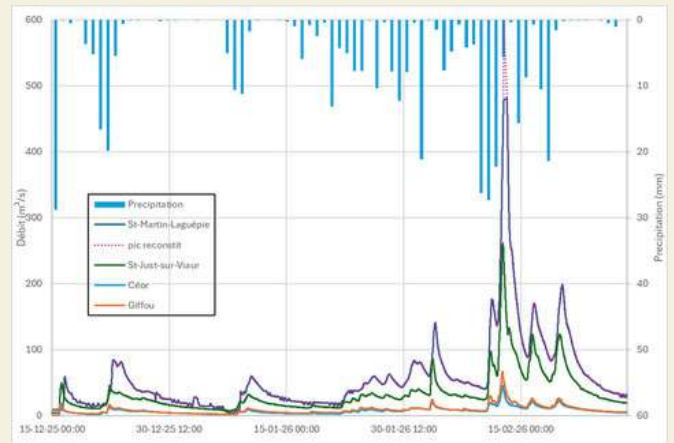


Retour sur la crue de février 2026

Un évènement remarquable qui prend ses racines 2 mois avant

L'année hydrologique démarre en septembre (fin d'été). Jusqu'à mi-décembre 2025, les précipitations étaient clairement dans la normale.

- Le premier acte a été l'important apport d'eau lié à la neige du 22 décembre,
- Le second acte a été une succession d'épisodes de pluie plus ou moins importants, en particulier après mi-janvier. Ils ont contribué à la montée des niveaux des rivières, au remplissage des réservoirs du sous-sol et à la saturation durable du sol,
- Enfin, les tempêtes océaniques de février et en particulier Nils : 150mm en 15 jours, sur des sols incapables d'absorber significativement.



On note 5 pics de crue, et un maximum atteint le 12 février

La tempête Nils a généré des pluies de très grande emprise, de longue durée, qui a donc plutôt fait réagir l'aval des grands bassins. En tout, **il a plu en 1 mois, environ 30% de ce qu'il pleut en moyenne sur l'année**. C'est un épisode de pluie rare : on cumule sur 10 à 30 jours, on peut considérer une occurrence de 15 à 20 ans sur le bassin versant du Viaur. C'est le second évènement le plus important en cumul sur 30 jours (après la crue de 1981), et il est dans le top 5 sur la chronique de 70 ans.

On note que des cellules orageuses ont en même temps généré des crues remarquables sur les têtes de bassins.

Des inondations remarquables, supérieures à celles de 2021 et 2003 à l'aval du bassin

L'ensemble du bassin versant du Viaur a subi, de manière variable, l'évènement.

A l'aval, à Laguépie, avec un débit de plus de 500 m³/s et probablement de l'ordre de 600 m³/s, l'occurrence de crue est de l'ordre de 60 ans (1 chance sur 60 d'arriver chaque année) !

A mi-bassin, à Saint-Just-sur-Viaur où il y a un tiers du bassin versant en moins, l'occurrence descend autour de 20 à 40 ans sur le Viaur, le Céor et le Giffou.

La Nauze aval Calmont



Le Bouzou à Segur



Les petits bassins versants, comme ici la Nauze et le Bouzou, ont fortement réagi, générant des débordements relativement rares.

De nombreux dégâts liés à l'érosion ou à la formation d'embâcles nous ont été remontés.

A Laguépie, le Viaur a dépassé la crue de 2003, mais reste encore loin de celle de 1981 (dernière crue majeure). De même à Saint-Just-sur-Viaur. Cela en fait une crue d'importance, qui rappelle la vulnérabilité des différents enjeux (habitations, commerces, campings, ...).

Le Giffou et le Céor ont dépassés la crue de 2021, et le Giffou a presque atteint celle de 2003. Il semblerait que le Lézert se soit comporté de la même manière (il n'y a plus de suivi des hauteurs d'eau depuis 2003).

Quelques ordres de grandeur à retenir sur le déroulé de la crue :

- Le pic du Viaur à Laguépie est arrivé 8h environ après celui de St-Just (station Vigiecrue).
- le pic du Céor à St-Just est arrivé 3h20 environ après celui de Cassagnes (station Vigiecrue).
- pour le Giffou, on note moins d'1h entre Requista et La Fabrèguerie.

On retiendra que pour atteindre 5.68m à Laguépie (confluence du Viaur et de l'Aveyron), il a fallu 3.96m à St-Just sur le Viaur et 2.60m à Villefranche sur la rivière Aveyron.

La Roque



Réalisation
EPAGE Viaur

Saint-Just sur Viaur



Camping Laguépie

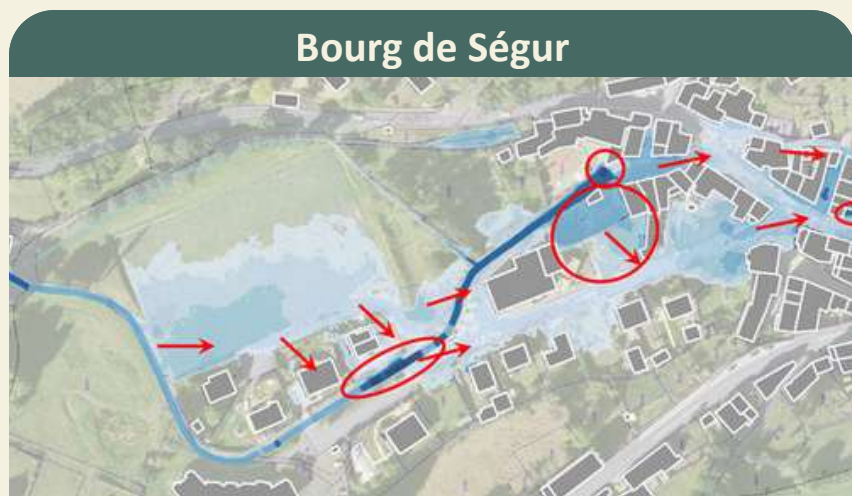


Action de prévention des inondations

L'accompagnement du bourg de **Ségur** se poursuit, avec la tenue d'une réunion publique présentant le fonctionnement de la zone inondable et l'inondabilité du bourg par le Bouzou, rappelé par la crue de décembre 2003 mais surtout mise en lumière par la crue de 1953 – mal connue.

Au cours d'une réunion publique organisée par la commune, l'EPAGE a expliqué la genèse des crues grâce à une maquette reproduisant un bassin versant et permettant de toucher du doigt le rôle de l'aménagement du territoire sur la formation des débits.

Enfin, il a été proposé 13 actions à mettre en œuvre pour améliorer l'écoulement des eaux, sachant que la traversée du bourg est très contrainte (notamment par la voirie départementale et le tronçon busé du Bouzou).



Un travail spécifique est mené par l'EPAGE sur la partie amont du bourg, avec l'objectif de renaturer le lit et d'améliorer le rôle du stade en Zone d'Expansion de Crue, soulageant ainsi le lit mineur – très proche des enjeux. Ce travail devra s'inscrire dans une réflexion plus globale sur la gestion du risque inondation dans le village.



Aménagement de Cassagnes-Bégonhès :

A la suite à la crue supra centennale de 2007 qui a dévasté le centre bourg de Cassagnes-Bégonhès, le secteur du bassin versant du Céor-Giffou a fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) prescrit et réalisé par les services de l'État.

Le centre bourg de Cassagnes ayant subi des dégâts importants, des travaux de réouverture du ruisseau de l'Hunargues ont été décidés afin de limiter les risques. Le travail préparatoire appuyé par plusieurs bureaux d'études spécialisés dans le domaine a permis d'élaborer un projet concerté avec l'ensemble des services et des collectivités ; le projet retenu a été déclaré d'utilité publique. L'objectif central poursuivi ici est la réduction du risque inondation dans le centre bourg.

L'EPAGE Viaur est depuis 2018, avec la mise en place de la compétence GEMAPI, maître d'ouvrage de cette opération.

Ces travaux permettront non seulement de limiter les risques pour la population mais permettront également de limiter l'impact des températures estivales dans un contexte de changement climatique, grâce au verdissement des espaces publics.

Les plans d'eau

L'EPAGE Viaur a été lauréat de l'Appel à Projet National :

“Étude de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques”

Un appel à projet visant à consolider les retours d'expériences relatifs à l'impact cumulé des retenues d'eau a été ouvert en 2018 par l'OFB. L'EPAGE Viaur, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aveyron Amont (SMBV2A), la Fédération de Pêche de l'Aveyron et le bureau d'étude CEREG, a proposé un projet sur les bassins du Jaoul et des Serenes qui a été retenu parmi 8 projets à l'échelle du territoire national.

L'objectif du projet est de **développer une approche la plus fiable possible pour appréhender l'impact cumulé des plans d'eau**, tout en favorisant une démarche souple et répliquable sur d'autres sous bassins. Au-delà de la dimension expérimentale, il s'agit ici de développer un outil d'aide à la décision collective, offrant notamment la possibilité aux gestionnaires de préciser leurs programmes d'action en matière de gestion des plans d'eau. Réalisation de l'étude sur la période 2019-2022.

L'EPAGE Viaur est animateur du SAGE Viaur. En tant que tel, la Commission Locale de l'Eau (CLE), composé d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat, est sollicitée pour **donner son avis sur les projets des pétitionnaires qui souhaitent construire ou agrandir un plan d'eau**. Il s'agit quasi-exclusivement de projets agricoles.

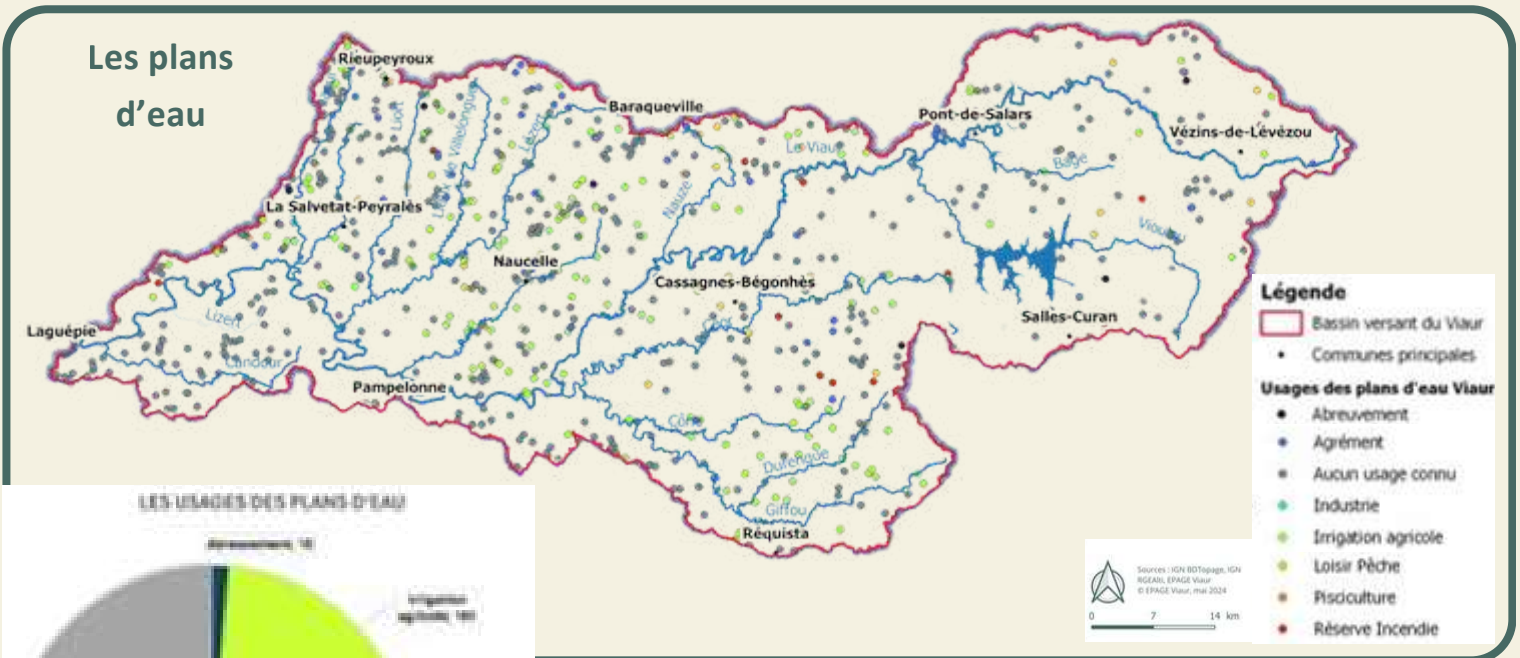
Les résultats de l'étude réalisée dans le cadre de l'appel à projet sont aujourd'hui mis en application au travers notamment des avis formulés par la CLE du SAGE Viaur dans le cadre des projets de création de plans d'eau. Pour donner son avis, la CLE s'appuie notamment sur une analyse technique du projet dans son contexte environnemental et hydrologique. L'analyse est menée par les agents de l'EPAGE Viaur grâce à une approche factuelle et scientifique, portant notamment sur les volets hydrologique (impact du projet sur les débits en aval) et thermique (impact du projet sur les températures de l'eau en aval).

En complément, des recommandations sont formulées afin de limiter ses impacts. En particulier, il est proposé l'enfouissement dans un massif drainant les eaux de surverse afin de refroidir les eaux surchauffées du plan d'eau (l'impact d'un plan d'eau classique se mesure entre +2 et +5°C sur la moyenne estivale. Or on sait que les augmentations de températures ont un impact certain sur les biodiversité).

Un travail particulier est en cours avec un des pétitionnaires, qui a abouti à la pose de capteurs thermiques afin d'évaluer l'efficacité de cette solution de mitigation.

Seulement 8 projets retenus au niveau national

Coordination, réalisation et suivi EPAGE Viaur



777 plans d'eau dont :

- 24% à usage agricole
- 63% sans usage connu ou déclaré

Mais aussi, 42% seulement sont “significatifs” (> à 1000m²)

L'EPAGE est à la disposition des collectivités et propriétaires privé pour en améliorer la gestion

Hydromorphologie, ripisylve nos travaux



EPAGE du bassin *Viaur*



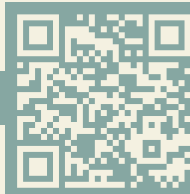
Notre site internet
epage-viaur.com

Nos actions sur le
terrain



Mieux comprendre

Vos contributions




Page dédiée "Travaux Rivières"

Nous suivre sur les réseaux



 EPAGE Viaur

 @epageviaur

 Youtube

La gestion des cours d'eau : nos travaux de restauration de l'hydromorphologie

L'hydromorphologie c'est l'étude des caractéristiques physiques naturelles des rivières : les variations de profondeur, de sinuosité, de courant, de granulométrie ...

La connaissance de l'hydromorphologie de nos cours d'eau est fondamentale : nous compilons depuis plus de 20 ans des relevés de terrain : les agents de l'EPAGE ont parcouru 1490 km de cours d'eau à pied !

Ces relevés permettent de construire des programmes d'intervention : Plans Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau qui sont présentés pour avis et validation aux élus du territoire mais aussi à nos partenaires techniques et financiers.

Ces programmes d'intervention construits pour des périodes de 10 ans font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) comprenant une enquête publique.

Sur le bassin versant du Viaur nous déroulons actuellement notre troisième Plan Pluriannuel de Gestion !

La réalisation des travaux est en grande majorité assurée par l'équipe d'agents d'entretien de l'EPAGE Viaur avec l'appui de prestataires essentiellement des entrepreneurs de travaux publics pour la réalisation des passages empierrés et descentes aménagées.

Depuis 2010, sur tout le bassin versant du Viaur ce sont :

- 315 km de berges mis en défends (Clôtures)
- 11 585 plantations
- 224 passages empierrés
- 169 descentes aménagées
- 233 épis déflecteurs réalisés
- 36 pompes à museaux placées
- 69 abreuvoirs mis en service
- 38 passerelles
- 3 474 mètres de cours d'eau renaturés

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Pour mémoire : Le
bassin versant du Viaur
compte au total 2600
km de cours d'eau

Travaux de mise en défens



Passerelle - dispositif de franchissement



Renaturation



Abreuvement



La gestion des cours d'eau : nos dernières tranches de travaux sur tout le bassin du Viaur

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

TRANCHE 17 : réalisée d'avril 2021 à mars 2022

- 38 exploitations concernées
- 21 bacs d'abreuvements et 7 pompes de prairies
- 65 passages empierrés
- 45 descentes aménagées
- 6 passerelles de type agricoles
- 8 mares restaurées
- 600 plantations et 17 600 ml de clôtures



TRANCHE 18 : réalisée de mars 2022- mars 2023

- 34 exploitations concernées dont 7 assistances dans le cadre des mises en conformités sur le périmètre de la troisième règle du SAGE et 3 exploitations concernées par les PSE
- 22 km de berges protégées
- 1 950 plantations
- 6 passages empierrés
- 3 passages busés supprimés, remplacés par des passerelles.

TRANCHE 19 (mars 2023 à décembre 2024)

- 38 exploitations concernées dont 8 assistances dans le cadre des mises en conformités sur le périmètre de la troisième règle du SAGE et 8 exploitations concernées par les PSE et 4 autour des grands barrages (enjeu AEP/profils de baignade)
- 15 bacs d'abreuvements/ • 6 pompes à museaux / • 2 pompes solaires
- 10 passages empierrés / • 10 descentes aménagées / • 12 mares créées et/ou restaurées
- 6 passerelles agricoles / • 3 passerelles piétonnes
- 2 020 plantations / • 18,2 km de clôtures
- Mise en dérivation d'un plan d'eau (Hunargues)
- Aménagement de deux ouvrages infranchissables en partenariat avec le SMELS (Jaoul)
- Suppression de merlons pour favoriser les débordements (Ruisseau de Ceignac)
- Chantiers de restauration ZH (Parcelle EDF-Agladières-D28)



TRANCHE 20 (décembre 2024 à Juin 2026)

- 32 exploitations concernées
- 7 bacs d'abreuvements et 1 pompe de prairie
- 23 passages empierrés / 15 descentes aménagées
- 8 passerelles de type agricoles
- 7 mares créées et/ou restaurées
- 9 passages busés supprimés
- 240 ml d'enrochements supprimés (Bouzou – Ségur)
- 1 plan d'eau supprimé (Congorbes - Carcenac)
- 1 seuil aménagé (Vioulou - Aubignac)
- 1 micro-seuil en ZH (Founs)
- 600 ml renaturés
- 1060 plantations et 14 570 ml de clôtures

La gestion des cours d'eau : la renaturation de nos cours d'eau

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Renaturation d'un cours d'eau ? : il s'agit de redonner sa place au cours d'eau qui a été busé, déplacé ou rectifié afin qu'il puisse retrouver l'ensemble de ses fonctionnalités.

Selon un document produit par un de nos partenaires techniques, « La Dynamique Fluviale est à l'origine de la biodiversité et du bon état écologique », des études ont montré que la diversité des caractéristiques morphologiques de la rivière ou du ruisseau, augmente son pouvoir auto-épurateur. Le bon état permet de soutenir les activités économiques non négligeables et répond également aux besoins vitaux des populations en termes d'alimentation en eau pour les activités économiques (élevage notamment) et alimentation en eau potable.

Ces opérations consistant à remettre un cours d'eau dans son lit, son talweg d'origine sont des opérations dites solutions fondées sur la nature (SFN) qui permettent de redonner la capacité au cours d'eau de rendre des services écosystémiques.

Plus concrètement ces opérations visent à favoriser les débordements, restaurer la sinuosité (zones d'érosion et de dépôt), diversifier les faciès associés à la mosaïque d'habitats aquatiques, favoriser les échanges avec la zone hyporhéique, reconnecter les milieux périphériques associés et ainsi également retrouver une biodiversité fonctionnelle.

Comment renaturer un cours d'eau ?

Ces actions s'inscrivent dans une logique d'ensemble de gestion raisonnée à l'échelle du bassin versant.

Ce type de démarche s'amorce à partir d'opportunités qui précèdent de nombreux relevés, s'inspirant d'une portion de cours d'eau non altéré. Les étapes pour la mise en œuvre de ces projets restent nombreuses : accord avec les propriétaires, échanges avec les partenaires techniques et financiers, réalisation de relevés, de devis, intégration à la tranche de travaux, pêches de sauvetages...

Puis la phase de réalisation proprement dite qui demande beaucoup de méthode et de rigueur : implantation, décaissement, reconstitution du substrat, de la fraction héritée, stabilisation et mise en place des systèmes abreuvements, de franchissements, mise en eau, mise en défens, plantations...

Le lit restauré doit présenter des profils de berges verticales et des largeurs inférieures à celles mesurées sur la station dite de référence. L'objectif est de favoriser l'évolution latérale et la création de sous berges. Les caractéristiques hydromorphologiques, l'amplitude et la fréquence des méandres est fonction des pentes, de même que la proportion et la nature des faciès. Ainsi une pente importante engendrera une granulométrie grossière, un tracé plutôt rectiligne intégrant une forte proportion de radiers et plats courants.

Plusieurs chantiers ont été réalisés sur le bassin versant du Viaur :

- le Lieu du Viaur- O5490500,
- le ruisseau de Ceignac - O5380520,
- le ruisseau de la Combe de Mouffe
- le ruisseau de Montels Cance - BV Bouzou (O5310500)
- le ruisseau du Rivel – BV Jaoul (O5540500).
- le ruisseau de Pantelle – BV Giffou (O5441110)
- le ruisseau de la Montarie – BV Giffou (O5450680)
- Le ruisseau de la Lande – BV Lézert (O5511030)



Implantation des différents faciès et définition de la forme du lit



Creusement du nouveau lit selon les pentes préalablement définies

Creusement du nouveau lit selon les pentes préalablement définies



Chantier terminé 6 mois après travaux



La gestion des cours d'eau : travaux exceptionnels suite aux crues de février 2026

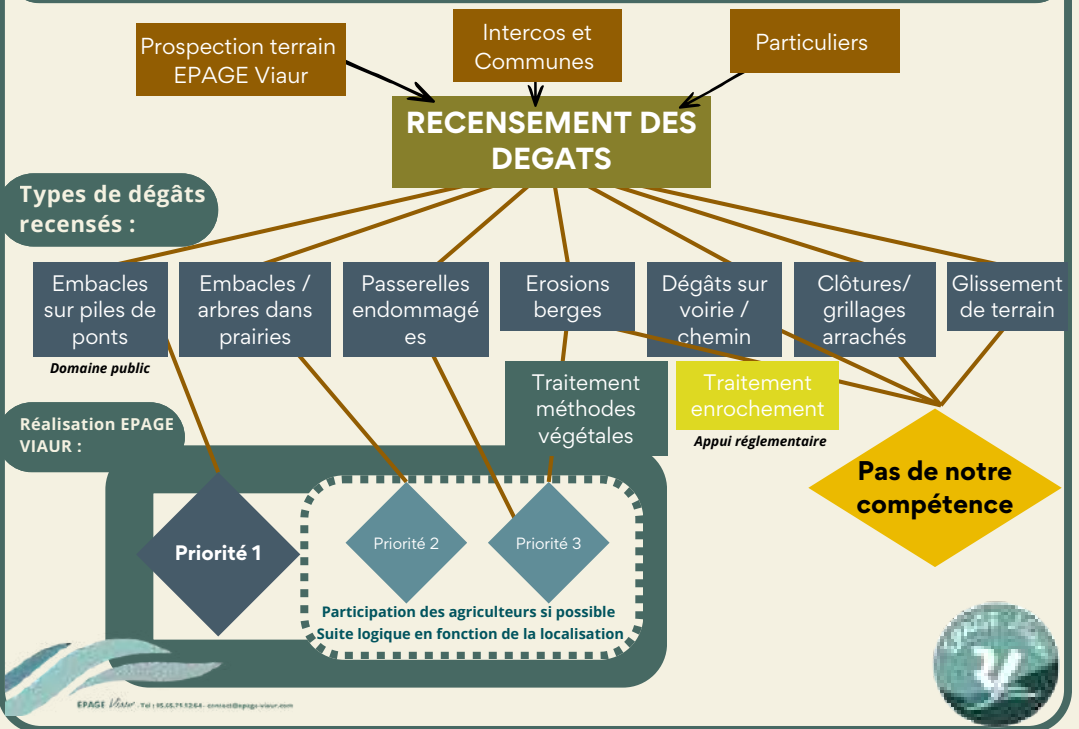


Travaux exceptionnels suite à la crue de février 2026

- 53 signalements recensés principalement situés sur les grands axes (Viaur, Lézert, Céor, Giffou),
- 31 communes concernées,
- 18 communes ont fait appel à l'EPAGE pour traiter ou avoir des conseils sur un ou parfois plusieurs points,
- 14 sollicitations de propriétaires privés,
- 10 embâcles stockés au niveau de ponts,
- 295m³ de bois,
- 12 signalements de dégâts sur ouvrages ou voiries,
- 5 zones d'érosions.

**Montant prévisionnel estimatif pris en charge par
EPAGE du Viaur : 78 200 €**

Travaux suite aux crues : Arbre de décision intervention



Afin de répondre de façon claire et homogène à toutes les sollicitations, un arbre de décision et priorisation a été validé par les élus de l'EPAGE Viaur

Embâcles suite aux crues de février 2026

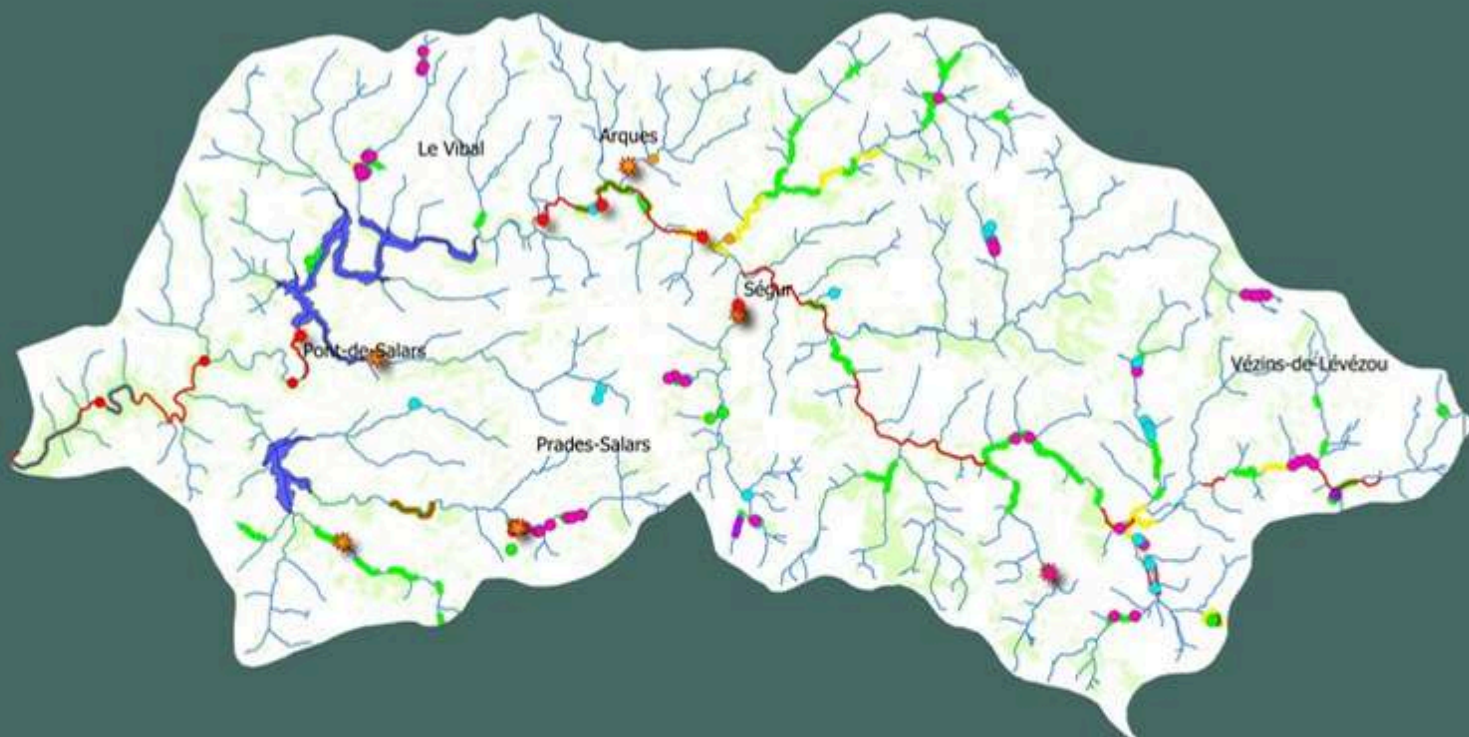


La gestion des cours d'eau : nos travaux par sous bassin

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Le Viaur Amont

Longueur totale de cours d'eau 405 km



Travaux linéaires :

- Clôture barbelé
- Clôture électrique
- Confortement des berges
- Entretien végétation
- Epis déflecteurs

Plantation de ripisylve

Renaturation

Travaux ponctuels :

- Bac d'abreuvement
- Création passerelle
- Descente aménagée

Imprévus

Passage demi-buse

Passage empierré

Pompe à museau

Restauration ZH

Suppression buse

Suppression de seuil

Aménagement ouvrage

Signalements_cruce



Depuis 2010 ce sont :

- 61 km de berges protégées pour 82 exploitations agricoles dont 45km de barbelés
- 1020 plantations
- 63 passages empierrés
- 32 descentes aménagées
- 50 épis déflecteurs réalisés
- 20 pompes à museaux placées
- 9 bacs d'abreuvement
- 6 passerelles
- 2 restaurations de ZH
- 1 pompe solaire
- 3 suppression de passage busé
- 550 mètres de cours d'eau renaturés

*Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :
60 km de berges entretenus*

**Montant Total de
travaux réalisés :
855 000 €**

La gestion des cours d'eau : nos travaux par sous bassin

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

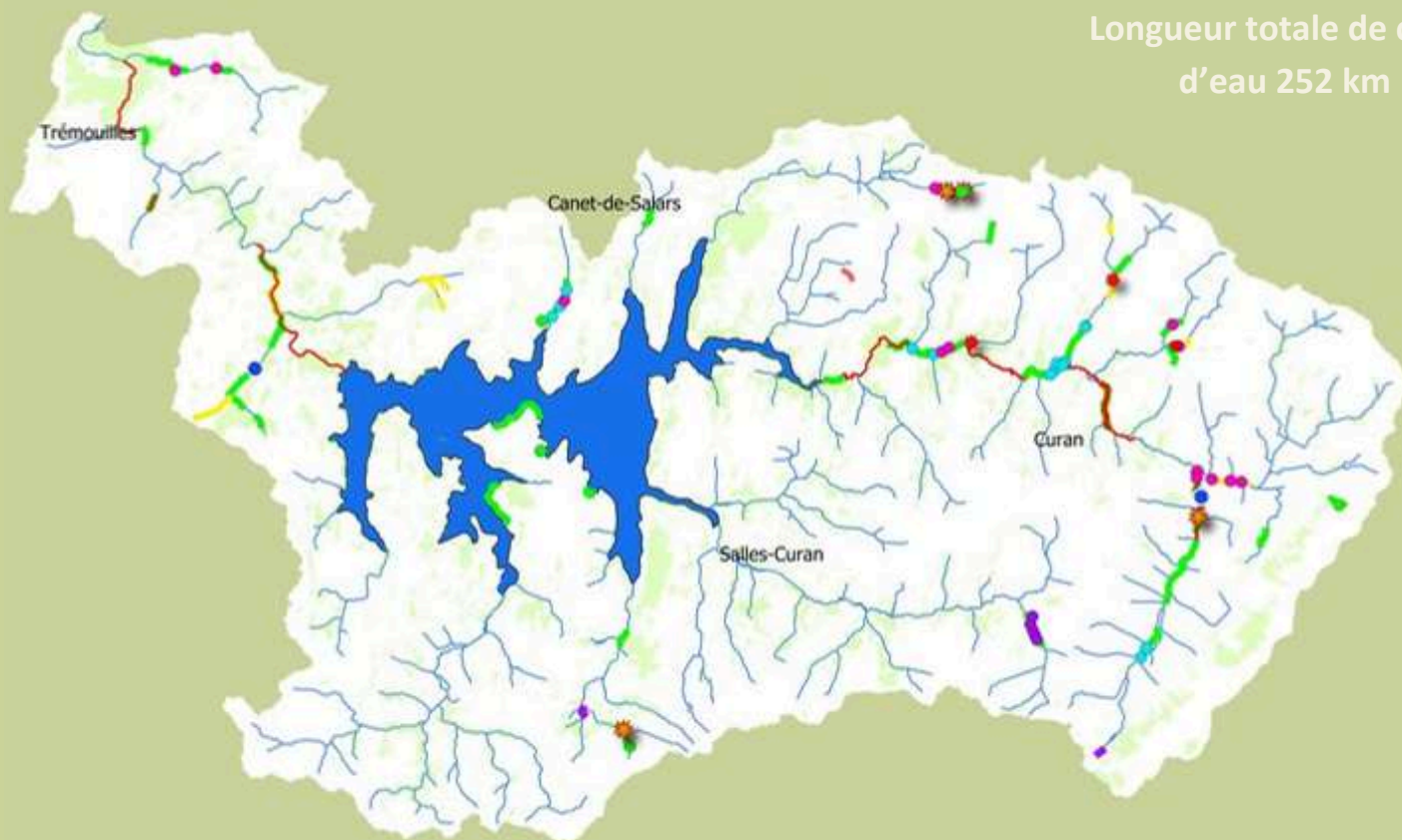
Depuis 2010 ce sont :

- 43 km de berges protégées pour 55 exploitations agricoles dont 34 km de clôtures barbelés,
- 900 plantations,
- 172 ml renaturés,
- 19 descentes aménagées,
- 16 passages empierrés,
- 6 pompes de pâtures,
- 6 bacs d'abreuvement,
- 5 demi-buses en ZH,
- 4 passerelles,
- 2 aménagements d'ouvrages,
- 1 pompe solaire.

**Montant Total de
travaux réalisés :
548 000 €**

Vioulou

Longueur totale de cours
d'eau 252 km



Travaux linéaires :

- Clôture barbelé
- Clôture électrique
- Confortement des berges
- Entretien végétation
- Epis déflecteurs

- Plantation de ripisylve
- Renaturation

Travaux ponctuels :

- Bac d'abreuvement
- Création passerelle
- Descente aménagée

- Imprévus
- Passage demi-buse
- Passage empierré
- Pompe à museau
- Restauration ZH
- Suppression buse
- Suppression de seuil
- Aménagement ouvrage
- Signalements_crue



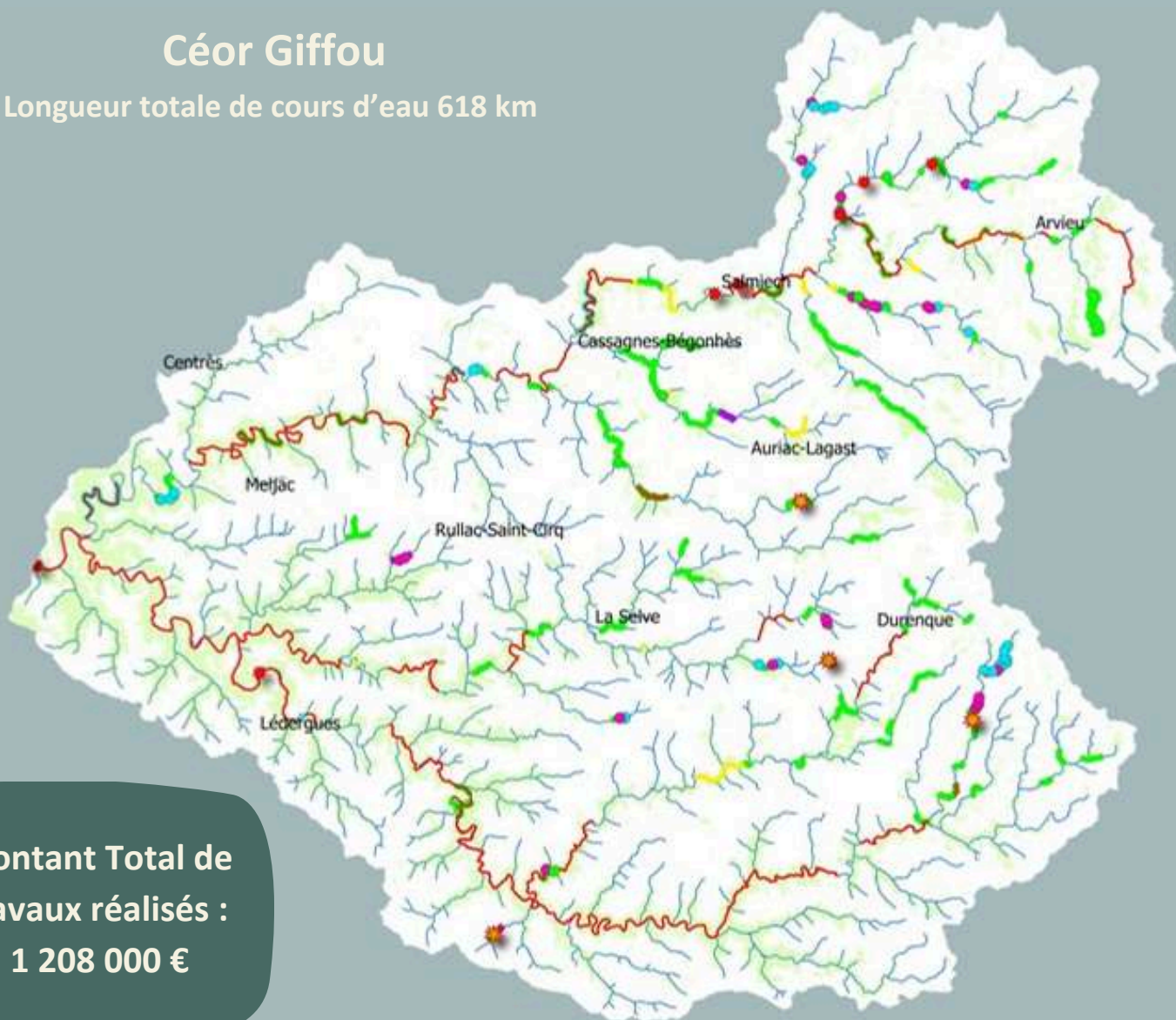
**Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :
24 km de berges entretenus**

La gestion des cours d'eau : nos travaux par sous bassin

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Céor Giffou

Longueur totale de cours d'eau 618 km



Montant Total de
travaux réalisés :
1 208 000 €

Travaux linéaires :		Travaux ponctuels :	
Clôture barbelé	Plantation de ripisylve	Bac d'abreuvement	Imprévus
Clôture électrique	Renaturation	Création passerelle	Passage demi-buse
Confortement des berges		Descente aménagée	Passage empierré
Entretien végétation			Pompe à museau
Epis déflecteurs			Restauration ZH
			Suppression buse
			Suppression de seuil
			Aménagement ouvrage
			Signalements_cruce



Depuis 2010 ce sont :

- 71 km de berges protégées pour une centaine d'exploitations agricoles dont 63 km de clôtures barbelés,
- 4 650 plantations,
- 21 épis déflecteurs,
- 967 ml renaturés,
- 32 descentes aménagées,
- 27 passages empierrés,
- 10 bacs d'abreuvements,
- 4 passerelles,
- 2 buses et 1 seuil supprimé,
- 2 restaurations de ZH,
- 1 demi-buse en ZH.

Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :

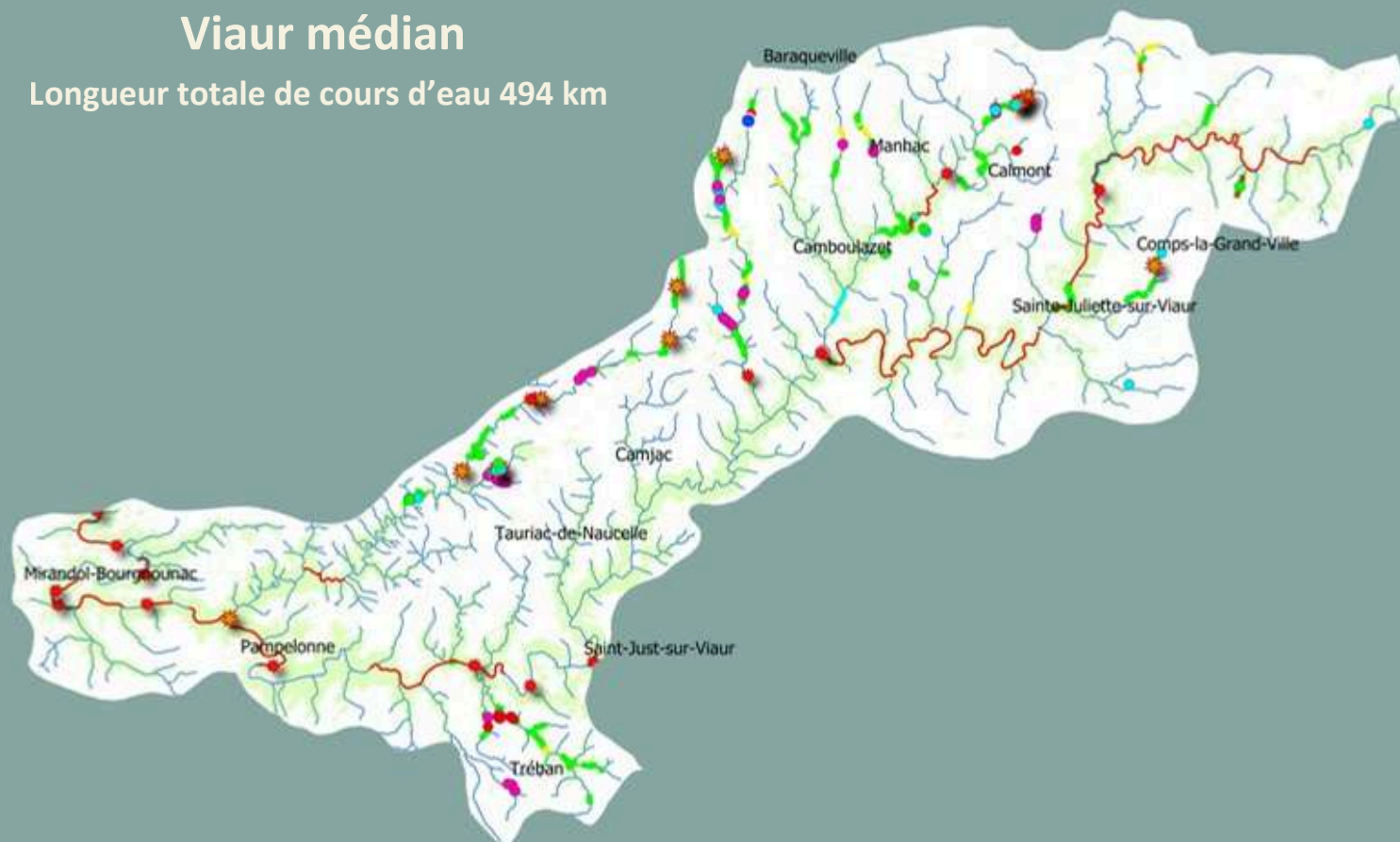
220 km de berges entretenus

La gestion des cours d'eau : nos travaux par sous bassin

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Viaur médian

Longueur totale de cours d'eau 494 km



Travaux linéaires :	— Plantation de ripisylve	● Imprévu	● Suppression buse
— Clôture barbelé	— Renaturation	● Passage demi-buse	● Suppression de seuil
— Clôture électrique	Travaux ponctuels :	● Passage empierré	● Aménagement ouvrage
— Confortement des berges	● Bac d'abreuvement	● Pompe à museau	● Signalements_cru
— Entretien végétation	● Création passerelle	● Restauration ZH	
— Epis déflecteurs	● Descente aménagée		



Depuis 2010 ce sont :

- 52 km de berges protégées pour 95 exploitations agricoles dont 44,5km de barbelés,
- 2 150 plantations,
- 36 passages empierrés,
- 16 descentes aménagées,
- 50 épis déflecteurs réalisés,
- 10 pompes à museaux placées,
- 6 bacs d'abreuvement,
- 13 passerelles,
- 1 seuil supprimé,
- suppression de passage busé,
- 655 mètres de cours d'eau renaturés.

**Montant Total de
travaux réalisés :
750 000 €**

*Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :
62 km de berges entretenus*

La gestion des cours d'eau : nos travaux par sous bassin

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Jaoul et Viaur aval

Longueur totale de cours
d'eau 380 km

Travaux linéaires :		Travaux ponctuels :	
Clôture barbelé	Plantation de ripisylve	Imprévu	Suppression buse
Clôture électrique	Renaturation	Passage demi-buse	Suppression de seuil
Confortement des berges	Bac d'abreuvement	Passage empierré	Aménagement ouvrage
Entretien végétation	Création passerelle	Pompe à museau	Signalements_cruie
Epis déflecteurs	Descente aménagée	Restauration ZH	

Montant Total de
travaux réalisés :
915 000 €



Depuis 2010 ce sont :

- 43 km de berges protégées pour 60 exploitations agricoles dont 37 km de clôtures barbelés,
- 80 épis déflecteurs, soit pour protéger le dispositif de mis en défens (zone d'érosion), soit, sur les axes principaux pour reproduire ce que ferait la nature et créer des habitats induisant une forme de rugosité,
- 1 000 plantations,
- 700m renaturés,
- 41 bacs d'abreuvement,
- 37 passages empierrés,
- 37 descentes aménagées,
- 4 passerelles,
- 3 buses et 2 seuils supprimés,
- 1 ouvrage aménagé.

Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :
158 km de berges entretenus dont de nombreux traitements d'embâcles.

La gestion des cours d'eau : nos travaux par sous bassin

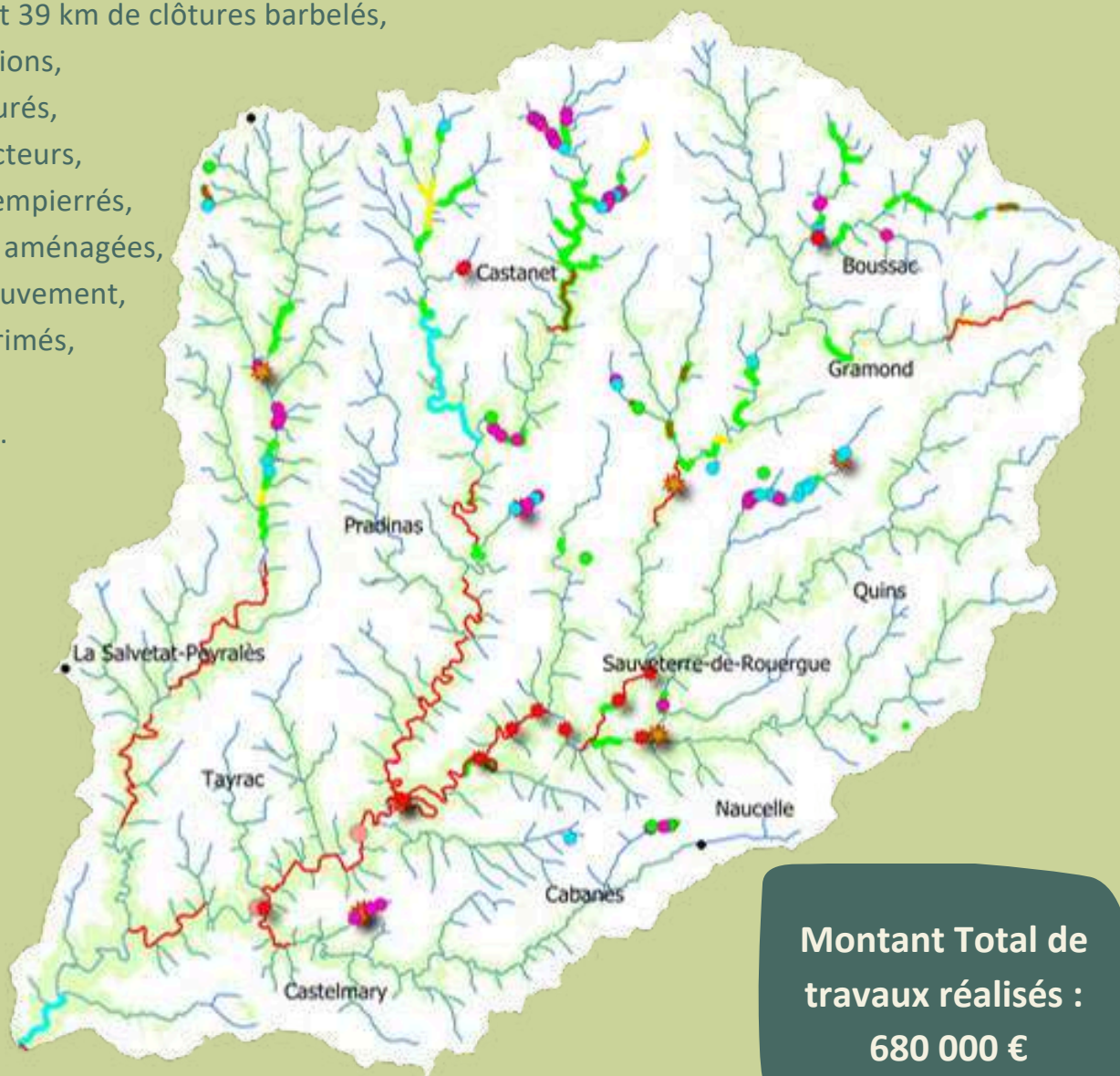
Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Lézert

Longueur totale de cours
d'eau 431 km

Depuis 2010 ce sont :

- 45 Km de berges protégées pour 70 exploitations agricoles dont 39 km de clôtures barbelés,
- 1 865 plantations,
- 430 ml renaturés,
- 32 épis déflecteurs,
- 45 passages empierrés,
- 33 descentes aménagées,
- 8 bacs d'abreuvement,
- 2 seuils supprimés,
- 7 passerelles,
- 2 demi-buses.



Montant Total de
travaux réalisés :
680 000 €

Travaux linéaires :

- Clôture barbelé
- Clôture électrique
- Confortement des berges
- Entretien végétation
- Epis déflecteurs

- Plantation de ripisylve
- Renaturation

Travaux ponctuels :

- Bac d'abreuvement
- Création passerelle
- Descente aménagée

- Imprévis
- Passage demi-buse
- Passage empierré
- Pompe à museau
- Restauration ZH

- Suppression buse
- Suppression de seuil
- Aménagement ouvrage
- Signalements_cruce



Pour mémoire, entre 2000 et 2010 :
84 km de berges entretenus

La gestion des cours d'eau : opérations complémentaires

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Les mares et autres pesquiés :

Avant toute réalisation, l'équipe de l'EPAGE s'assure de la pérennité de la ressource en eau pendant les étiages.

La restauration ou création de mares rend possible la réalisation de points d'abreuvements déconnectés du cours d'eau.

Cet aménagement permet ainsi de réaliser deux types d'abreuvements :

- Direct dans la mare en stabilisant une zone (descente aménagée)
- Bac d'abreuvement alimenté depuis la mare par gravité.

La richesse faunistique et floristique d'une mare tient à la diversité de formes, de pentes mais aussi de hauteurs d'eau. Lors de la restauration ou création de mares, nous faisons donc attention à créer de la diversité pour ne pas avoir d'éléments trop réguliers.



Enlèvement d'embâcles :

Aujourd'hui, conformément aux exigences d'une gestion différenciée les embâcles (bois morts dans le cours d'eau) ne sont pas systématiquement enlevés.

Ces embâcles peuvent, si aucun enjeu humain ni patrimonial n'est présent en aval, présenter un intérêt pour la diversification des milieux naturels.

Toutefois, nous intervenons régulièrement pour des enlèvements d'embâcles obstruant un pont, pouvant générer des désordres en aval (présence d'enjeux humains notamment) ou pour l'enlèvement d'arbres couchés en travers de cours d'eau.



Assistance :

L'équipe de l'EPAGE Viaur apporte aussi son soutien pour des prescriptions, préconisations techniques, mais aussi pour le montage de dossiers réglementaires en lien avec la loi sur l'eau à destination des riverains et des collectivités lorsque cela est nécessaire.

Ces interventions sont importantes car elles permettent d'allier la préservation, le bon fonctionnement des milieux aquatiques et les enjeux définis selon les objectifs des travaux.

Les accompagnements peuvent être variés, allant du simple confortement de berge, à la restauration d'ouvrages routiers.



Soutiens et appuis techniques pour les élus et usagers, lors du montage de dossiers réglementaires, restaurations de petit patrimoine bâti (passerelles piétonnes, mares) en lien avec la valorisation de l'espace rivière.

Une opération d'ensemble : la renaturation du Congorbes amont

Un projet en plusieurs étapes a été élaboré en concertation avec la commune de Baraqueville et l'Union des Pêcheurs

Ruthénois

Objectif : BON ÉTAT !

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Étape 1: *réalisée en 2024*

- Assèchement du plan d'eau amont

Ce petit plan d'eau très envasé et en très mauvais état, a été progressivement asséché, une pêche de sauvetage a été réalisée : 100 kg de poissons déplacés dans le plan d'eau aval. Des plantations ont été réalisées avec les élèves de 4^{ème} du collège.

Objectif : y reconstruire une zone humide.

Étape 2: *automne 2025*

- Rivière de contournement du plan d'eau de Carcenac

Travaux à réaliser dans le cadre de la mise en conformité réglementaire du plan d'eau.

La dérivation sera implantée en rive gauche sur 250 ml, le long du chemin. A ce stade, elle ne pourra pas encore être mise en eau. Nécessité de couper des arbres pour réaliser les terrassements.

- Travaux morphologiques sur l'aval

En complément, abaissement de la rive droite en aval de la route. L'objectif ici est de restaurer à termes les zones de débordements du Congorbes.

Étape 3: *2026*

- Restauration de la rivière dans l'ancien plan d'eau amont

Remise du cours d'eau au plus près de son lit d'origine. *Cette étape pourra se faire une fois les vases stabilisées et végétalisées.*

Pour cela nous utilisons une méthode basée sur le développement de saules, présentant des systèmes racinaires denses, adaptés pour ce type de projet.

Étape 4: *2026*

- Réalisation de l'ouvrage répartiteur

Il permet de répartir les débits entre la dérivation et le plan d'eau, de l'automne au printemps. Durant l'été, la totalité du débit doit passer dans la rivière de contournement, il sera donc fermé.

Implanté à mi-chemin entre les plans d'eau, dans le lit du ruisseau, sa réalisation est dépendante la stabilisation des vases et la végétalisation en amont.

- Plantations

Des végétaux seront plantés le long de la dérivation et sur la zone en aval de la route.

- Mise en eau de la dérivation via l'ancien plan d'eau amont !



CARTE D'IDENTITÉ du ruisseau du Congorbes

- Affluent rive droite du Viaur
- Long de 11,3 km
- mais seulement 2,8 km d'affluents
- Bassin versant de 14 km², très allongé
- Communes du bassin versant : Baraqueville, Camboulazet et Quins
- 11 plans d'eau inclus dans son bassin versant
- Volume totale des retenues : 51 000 m³, dont 28000 m³ pour le seul plan d'eau de Carcenac
- État écologique 2025 : **Médiocre** (selon le SDAGE Adour-Garonne). *C'est le seul cours d'eau du bassin versant du Viaur en état médiocre !*
- État chimique 2025 : **Bon** (selon le SDAGE)

Zoom sur : La Berce du Caucase

Il s'agit d'une espèce de la famille des Umbellifères, originaire du Caucase et introduite en Europe occidentale au début du XIX^{ème} siècle à des fins ornementales. Elle se reconnaît facilement à ses feuilles découpées, atteignant 1,5m de largeur, ses fleurs blanches en ombelles, d'un diamètre compris entre 50 et 80 cm, et surtout sa tige robuste, cannelée, pouvant dépasser 4,5m de haut !

Cette espèce, qualifiée d'envahissante, est susceptible d'impacter la flore locale du fait de ses capacités de colonisation importante. Cela dit, **le principal risque est lié aux propriétés photosensibilisantes de sa sève, pouvant occasionner de graves brûlures après contact avec la peau.**

Par conséquent, il est recommandé d'éviter toute manipulation, arrachage ou cueillette, et notamment par les enfants !



Un lieu de loisir et de détente réaménagé pour le plaisir de tous et pour que le ruisseau reprenne vie !

Étape 5: *2026-2027*

- Suppression des passages busés

Ces derniers ont tendances à se boucher rapidement, et peuvent poser des problèmes pour la circulation des espèces animales.

Il est donc prévu de réaliser des passerelles pour les remplacer.

- Berce du Caucase

En parallèle, des actions de contrôles de la Berce devraient être menées : réduction de la taille des foyers.

Financement : EPAGE Viaur

Mais aussi, en complément :

- Chemins piétons reliant cet espace nature au centre bourg
- Panneaux d'interprétation



Biodiversité, milieux naturels et zones humides



Notre site internet
epage-viaur.com

Nos actions sur le terrain



Mieux comprendre
Vos contributions




Page dédiée "Milieux Naturels"

Nous suivre sur les réseaux



 EPAGE Vaur

 @epageviaur

 Youtube

La gestion des espaces naturels : les zones humides



A l'échelle du bassin versant du Viaur, l'inventaire des zones humides réalisé entre 2013 et 2015 a permis de recenser près de 1400 hectares des milieux humides. Cet inventaire est **continuellement mis à jour par l'EPAGE Viaur** au fur et à mesure des sollicitations et visites de terrain.

Les zones humides se situent majoritairement sur l'amont du bassin versant, sur le plateau du Lévézou. A titre d'exemple, on recense à l'échelle des sous bassins versants du Viaur amont et du Vioulou, soit un territoire de 410 km² représentant 25% de la surface du bassin du Viaur, plus de 1100 ha de zones humides soit près de 80% des surfaces inventoriées.

Réalisation
EPAGE Viaur

1400 hectares
de zones humides
recensés

Un outil dédié : la CATZH Viaur

L'EPAGE Viaur travaille sur la thématique de la gestion des milieux humides depuis maintenant plus de 10 ans. L'implication sur cette thématique a conduit à la construction d'un programme d'action dédié à la restauration des zones humides, dans le cadre d'un appel à projet ouvert en 2020 et aujourd'hui clôturé. Dans la continuité de cette démarche, la **Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) Viaur a été créée depuis janvier 2024**, répondant ainsi à un besoin de clarification des rôles et missions sur la thématique de l'assistance technique à la gestion des zones humides et offrant une reconnaissance des compétences de l'EPAGE Viaur en la matière.



Vous êtes gestionnaire de zones humides ? Que vous soyez agriculteur - trice, une collectivité ou un particulier, la CATZH Viaur peut vous aider :

Si vous avez des questions concernant la gestion des zones humides



Livret de présentation
de la **CATZH Viaur** :



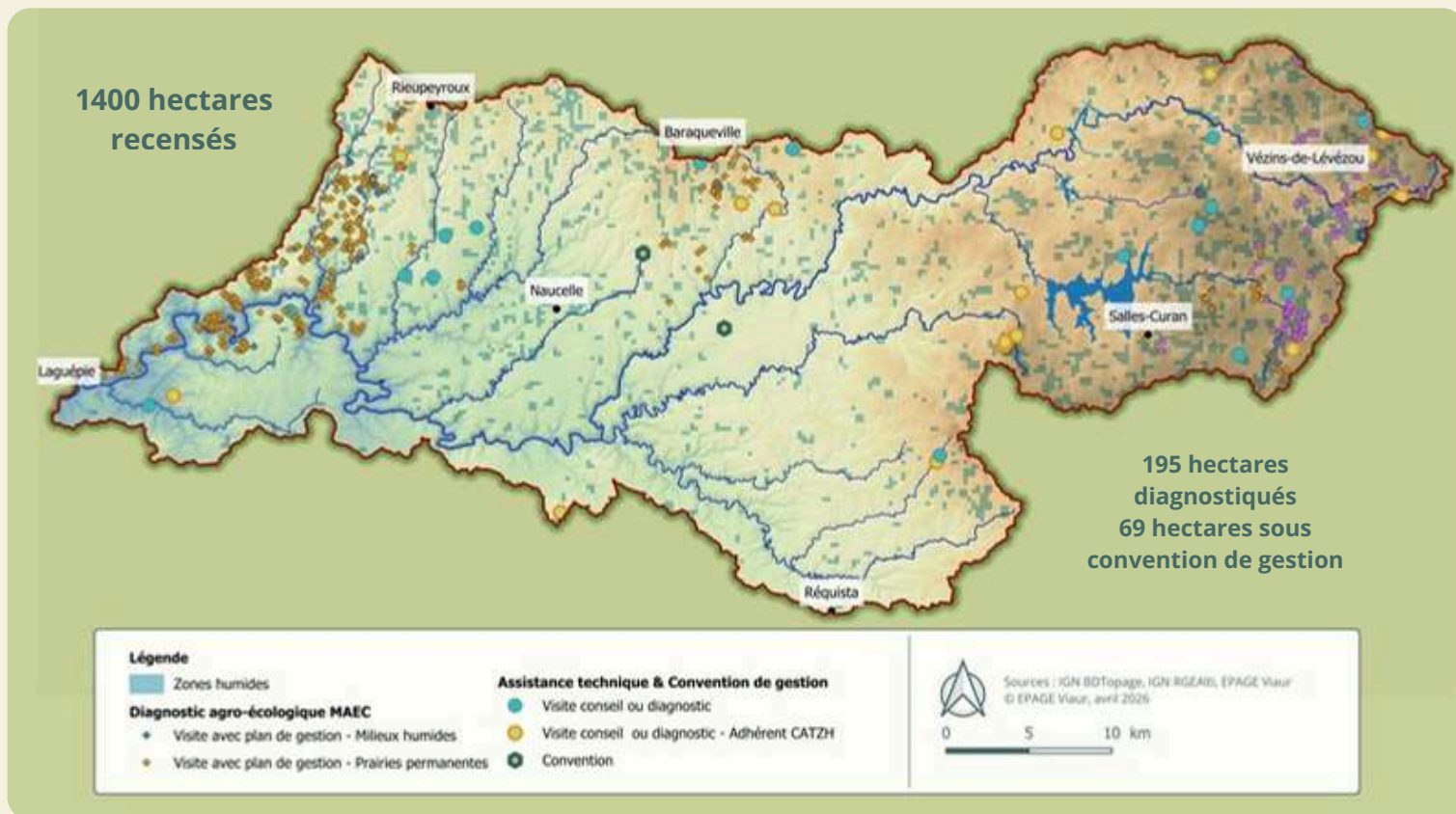
En vous assistant si des travaux s'avèrent nécessaires, avec un accompagnement technique, administratif et financier

En vous apportant des conseils techniques, au travers d'un diagnostic fonctionnel, écologique et agricole, assorti de propositions de gestion



En favorisant le partage d'expérience entre les gestionnaires des zones humides au travers de la constitution d'un réseau d'acteurs impliqués dans la gestion de ces milieux.

La gestion des espaces naturels : Les zones humides



L'EPAGE Viaur assure les missions suivantes sur la thématique « zones humides » :

- Assistance technique aux usagers (collectivités, agriculteurs, propriétaires privés...) : conseil en matière de gestion, porter à connaissance des enjeux, proposition de plans de gestion
- Maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration et / ou d'amélioration des modalités de gestion agropastorale (points d'abreuvement, franchissement, parcs de pâturage...)
- Amélioration des connaissances sur les zones humides (répartition, fonctionnement...) et suivis (flore, habitat, piézométrie, ...) dans le cadre de travaux de restauration
- Mise en valeur de sites ouverts au public, sensibilisation et communication à destination du monde agricole, des acteurs technique, des scolaires

Les zones humides du bassin du Viaur



Près de 400 hectares de zones humides concernés par des travaux

Les travaux sur les zones humides

Quelques exemples de travaux visant à la restauration et à l'amélioration de la gestion agropastorale des zones humides :

- Travaux de réouverture / aménagements agropastoraux (clôtures, points d'abreuvement...) spécifique à la gestion des zones humides : 30 hectares
- Travaux cours d'eau (PPG) en lien avec les ZH (mise en défens, franchissement...) : 360 hectares de zones humides concernés.

La gestion des espaces naturels : les zones humides



Zoom sur la restauration du site d'Agladières & accompagnement à la gestion :

Le site d'Agladières, d'une superficie d'environ 4,5 hectares, présente de nombreux enjeux ayant justifié une intervention forte de la part de l'EPAGE Viaur. Ceux-ci sont liés notamment à la présence d'habitats et d'espèces (faune et flore) rares, menacées, et vis-à-vis desquels le territoire porte une responsabilité particulière en matière de conservation. La principale problématique à court terme est celle de la fermeture du site, processus naturel mais problématique ici au regard des enjeux de conservation. Au-delà des aspects liés à la biodiversité, on note dans le cas présent une réelle implication de la part du propriétaire dans la conservation du site, avec un volonté de maintien à long terme d'une activité agricole extensive. Pour ces raisons, le site a fait l'objet d'importants travaux en 2023 -2024 et bénéficie de suivis scientifiques approfondis.



En partenariat avec le CEN Occitanie et sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Viaur, plusieurs opérations d'aménagement, de gestion et de suivi sont mises en oeuvre depuis 2022

Volet "travaux et gestion"

Travaux de réouverture

Aménagements agropastoraux : 1,45 km de clôture et
1 bac d'abreuvement

Gestion expérimentale par fauche manuelle d'un exclos -
Intervention assurée par l'équipe du CEN Occitanie

Volet "connaissance et suivi"

Suivi des population d'Azuré des mouillères et de Gentiane
pneumonante

Réalisation d'un diagnostic fonctionnel et pose de piézomètres
Apports de connaissance sur le fonctionnement du site et suivi de
l'efficacité des opérations de gestion

Le site d'Agladières : opérations de gestion & suivis scientifiques



Ce projet de restauration constitue un exemple en matière de gestion conservatoire d'un site présentant des enjeux forts en termes de biodiversité. L'implication volontaire de l'exploitant dans la démarche, au travers de la signature de la convention d'assistance technique et du plan de gestion, traduit la possibilité de conciliation entre conservation et valorisation agricole. Il s'agit d'un exemple remarquable de prise en compte croisée des enjeux, dont l'intérêt est renforcé en termes de retour d'expérience par les possibilités d'expérimentation et l'importance des suivis mis en oeuvre.

La gestion des espaces naturels : les zones humides



Zoom sur la restauration de zone humide par suppression de drainage

Un partenariat pour rétablir les zones humides

En partenariat avec EDF Hydro Sud-Ouest et le CEN Occitanie, l'EPAGE Viaur travaille actuellement sur un projet de restauration de zone humide sur une parcelle propriété d'EDF ayant fait l'objet, au cours des 20 dernières années, de travaux de drainage et de mise en culture.

Objectif : Restaurer un écosystème fonctionnel

Le but de ce projet est de rétablir des zones humides actives d'un point de vue hydrologique : faire en sorte que les sols retrouvent leur capacité à stocker de l'eau, tout en permettant aux pratiques agricoles de s'adapter à ce nouvel environnement.

Suppression des drains et installation de haies

Les travaux réalisés ont ciblé la suppression des systèmes de drainage enterrés existants et l'installation de haies sur les talus. Ces actions ont permis un retour rapide à un fonctionnement de zone humide, en favorisant le stockage de l'eau dans le sol.

Des travaux graduels pour une transition facilitée

Il a été choisi de réaliser les travaux par étapes, permettant ainsi de recueillir les retours d'expérience des premières opérations. Cela a aussi facilité l'adaptation des pratiques agricoles à ce changement, tout en s'assurant que les résultats obtenus soient durables.

Une étude initiale : Comprendre pour mieux agir

A l'appui d'une étude initiale, ayant permis de retracer l'histoire du site et de comprendre son fonctionnement, notamment en matière d'alimentation en eau, plusieurs scénarii ont été définis afin d'évaluer les conséquences attendues des travaux en matière de reconstitution de milieux humides et d'évaluer les implications probables en termes de pratiques agricoles.

En complément, le site fait l'objet d'un suivi approfondi principalement axé sur l'hydrologie, c'est-à-dire les quantités d'eau circulant sur le site (niveau d'eau dans le sol et débit) ainsi que sur la reconstitution des végétations propres aux zones humides, qui montrent aujourd'hui des premiers résultats.

Ce projet est particulièrement novateur et ambitieux, sur un territoire ayant connu une mutation agricole et paysagère intense et relativement récente. Les attentes en termes de retour d'expérience sur les techniques de réhabilitation de milieux humides « détruits » sont fortes dans ce contexte. Le projet soulève de nombreuses interrogations, d'un point de vue technique et scientifique comme en termes de gestion future, face auxquelles nous tâcherons d'apporter des éléments de réponse aussi robustes que possible.



Etat initial avant travaux de restauration

Réalisation
EPAGE Viaur

La gestion des espaces naturels : les zones humides



Zoom sur la restauration de zone humide par suppression de drainage (suite)



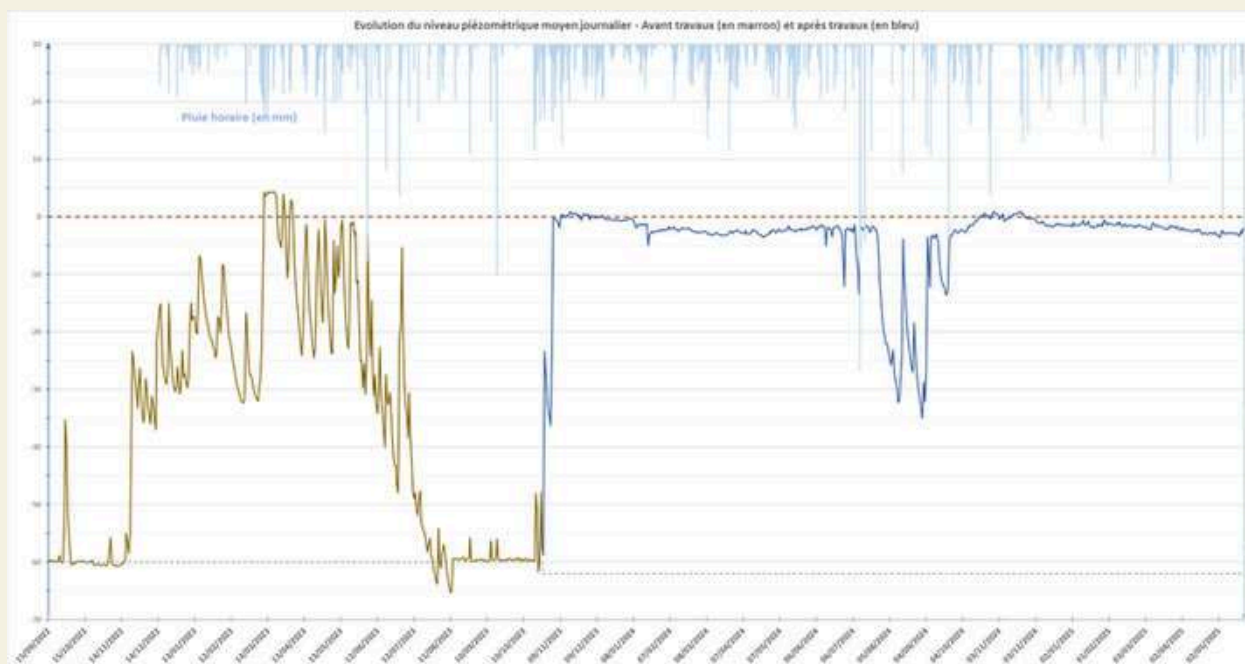
Evolution du site après la 1ère phase de travaux de suppression de drainage

Un stockage d'eau bénéfique pour le territoire

Aujourd'hui près de deux années après la fin du chantier, il est donc possible de quantifier les effets des travaux, ayant permis de retrouver une surface d'un peu moins d'un hectare de zone humide.

Les résultats enregistrés au moyen du dispositif de suivi implanté sur le site sont éloquentes : après les travaux, on mesure un rehaussement global du niveau d'eau dans le sol d'environ +40 cm, soit un stockage de l'eau estimé entre +150 et +200l / m², en fonction de la porosité du sol. Ces résultats sont très intéressants, car cela signifie qu'en réhabilitant ici **1 ha de zone humide, entre 1500 et 2000 m³ d'eau supplémentaire sont stockés dans le sol**, au profit du territoire. Aujourd'hui, la principale question reste de savoir comment se comporte ce stockage d'eau au cours de la saison, notamment vis-à-vis de la contribution au débit estival des cours d'eau.

1 hectare de
zone humide
restaurée
1 500 à 2 000
m³ d'eau
stockés



Evolution du
niveau
piézométrique
moyen journalier
par rapport à la
surface du sol

Avant travaux
(en marron)
et après travaux
(en bleu)

Avant travaux, sur la courbe en marron (de septembre 2022 à novembre 2023), on voit que le niveau d'eau dans le sol (par rapport à la surface du terrain) fluctue beaucoup, du fait de la présence du drain.

Ce niveau diminue rapidement suite aux épisodes pluvieux, et est maintenu très bas en période estivale. Sur les 9 mois avant travaux, le niveau d'eau dans le sol se situe en moyenne à 40 cm sous la surface, soit un sol bien drainé !

Après travaux (de novembre 2023 à décembre 2024), sur la courbe en bleu, on voit que la suppression du drain permet un réhaussement quasi-immédiat du niveau d'eau dans le sol. L'eau n'étant plus évacuée par le drain, on retrouve une saturation du sol en eau, avec un niveau qui fluctue beaucoup moins et se maintient proche de la surface du sol, à 5 cm en moyenne.

La gestion des espaces naturels : les zones humides



Tourbière des Founs



Un projet de restauration et de remise en gestion est en cours de déploiement sur le site de la Tourbière des Founs. Ce vaste ensemble constitue un site emblématique du territoire, avec des enjeux de conservation important et un fort potentiel en termes de valorisation. En effet, il présente la particularité de se trouver au coeur d'un bien sectionnal géré par la commune d'Arviou, avec laquelle l'EPAGE Viaur a conclu une convention d'assistance technique.

Plusieurs axes d'intervention ont été ciblés sur ce site, depuis l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement du site, jusqu'à la reprise des aménagements de valorisation en passant par l'ouverture de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) cf. volet AGri Viaur.

Le site de la Tourbière des Founs : habitats, travaux, suivis



Zone humide et landes de Tayac – Commune de Centrés

Le site de Tayac présente une situation comparable, en matière de statut foncier et d'acteur, au site des Founs, avec à la fois un bien de section géré par la commune et une intervention dans le cadre d'une convention tripartite liant l'EPAGE Viaur, le CEN Occitanie et la commune de Centrés.

Sur une superficie de 8 ha, cet ensemble abrite une diversité de milieux remarquables pour le Ségala. On y trouve notamment des habitats de prairies humides et de landes sèches, ainsi que plusieurs espèces rares comme la Lobélie brûlante *Lobelia urens* ou le Criquet des Ajoncs *Gomphocerippus armoricanus*.

Plusieurs interventions ont été menées conjointement par les équipes de l'EPAGE Viaur et du CEN Occitanie en 2024 et 2025, ayant notamment permis la gestion pastorale en partenariat avec un agriculteur riverain du site. Ces opérations seront complétées à terme par la mise en place d'aménagements permettant une ouverture du site au grand public.



Le site de Tayac : habitats, travaux, et espèces à enjeu



La gestion des espaces naturels : diagnostics, connaissances et suivis

Diagnostiques, connaissances et suivis des milieux :

En complément de ses missions d'assistance technique et de maîtrise d'ouvrage de travaux d'aménagement des zones humides, l'EPAGE Viaur contribue à l'amélioration des connaissances relatives aux milieux humides présents sur le territoire. Cette connaissance sert de base à la définition des orientations de gestion et permet la mise en œuvre de protocoles de suivi. Elle peut également être mobilisée afin d'apporter des éléments d'informations, issus du territoire, auprès des gestionnaires (particuliers, collectivités, agriculteurs...).

Parmi les opérations mises en oeuvre, on peut par exemple citer :

Etude du lien entre débit des cours d'eau et zones humides

Pour mieux comprendre le fonctionnement hydrologique des zones humides, notamment le lien entre pluie, débit et niveau d'eau souterrain, un dispositif de suivi a été installé au Moulin d'Aubignac.

Le site comprend une station hydrométrique mesurant en continu le débit du Vioulou, ainsi que quatre piézomètres placés perpendiculairement au cours d'eau. Cet ensemble permettra d'observer les relations entre les variations du débit et le niveau d'eau dans les sols humides voisins.

Ce suivi est mené en partenariat avec Rodez Agglomération, dans le cadre de ses besoins en eau potable, et s'inscrit plus largement dans les actions de restauration des zones humides menées par l'EPAGE Viaur.



Etude du lien entre débit et niveau d'eau dans le sol

Etude de la valeur fourragère des zones humides

Avec une occupation des sols très largement tournée vers l'agriculture, la quasi-totalité des zones humides sur le bassin du Viaur sont présentes sur du foncier agricole ; leur préservation dépend donc étroitement des pratiques mises en oeuvre.

Si certaines zones humides sont perçues comme des contraintes, d'autres sont au contraire bien intégrées dans les systèmes d'exploitation. Elles offrent alors de réels atouts agro-écologiques, en permettant notamment une meilleure valorisation des conditions locales. Ces milieux, correctement gérés, sont pour des territoires agricoles comme le bassin du Viaur, une garantie de résilience des exploitations face aux contraintes imposées par le changement climatique

Pour disposer de références locales en termes de qualité fourragère, deux campagnes d'analyses ont été menées en 2023 et 2024 avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron. Elles visent à caractériser la valeur alimentaire des ressources herbagères issues des différents types de zones humides du territoire.

Prélèvement pour analyse de valeur fourragère



La gestion des espaces naturels : les sites Natura 2000



Le réseau Natura 2000 comprend de nombreux sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des habitats et des espèces qu'ils abritent. Ce dispositif vise à préserver ces milieux naturels et les espèces qui en dépendent, tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau, la France a opté pour une politique volontaire et contractuelle. L'adhésion des acteurs et partenaires locaux est donc un gage de réussite à long terme du réseau. Le réseau Natura 2000 ne correspond pas à une « mise sous cloche » des territoires, lesquels doivent bien souvent leur diversité actuelle aux activités humaines passées ou présentes. Il doit plutôt être considéré comme un outil permettant une gestion optimale des milieux naturels d'exception.

L'EPAGE Viaur s'est positionné comme structure animatrice des sites Natura 2000 présents sur le bassin du Viaur, au regard de sa compétence en matière de gestion intégrée des milieux aquatiques à l'échelle bassin versant, et en parfaite cohérence avec la loi « Développement des Territoires Ruraux » de 2005 qui incite au transfert de l'animation vers les collectivités territoriales.

Le portage des différents programmes, avec une maîtrise d'ouvrage unique, permet d'exploiter au mieux les passerelles et les synergies existantes entre les différents dispositifs tout en garantissant une meilleure lisibilité pour les acteurs usagers du territoire.



La gestion des espaces naturels : Natura 2000



L'EPAGE Viaur assure aujourd'hui

Le portage de l'animation du site Natura 2000 FR7300870 "Tourbières du Lévézou", depuis le 1er juin 2015 ;

Le portage de l'animation du site Natura 2000 FR7301631 "Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou", depuis le 11 mars 2024. Sur ce site, l'implication de l'EPAGE Viaur est toutefois plus ancienne, avec une participation aux actions d'animation, de suivi et d'amélioration des connaissances entre 2016 et 2023 dans le cadre du portage alors assuré par la DDT81. Compte tenu de l'étendue géographique de ce site, qui dépasse largement le bassin du Viaur, l'animation sera assurée par voie de convention avec l'ensemble des structures GEMAPI territorialement compétentes. **L'EPAGE Viaur assure dans ce cadre l'animation sur le sous-territoire "Vallée du Viaur" ainsi que la coordination globale en tant que chef de file de la convention. Cette organisation s'inscrit dans la logique de coopération inter-syndicat initiée à l'échelle du bassin Tarn- Aveyron.**

Mise en oeuvre
EPAGE Viaur

L'EPAGE assure
l'animation des sites
Tourbières du
Lévézou et Vallée du
Viaur

Animation Natura 2000 : suivis, contractualisation, sensibilisation



Les principales actions dans le cadre de l'animation Natura 2000

L'animation d'un site Natura 2000 consiste en la mise en œuvre de l'ensemble des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces, dits "d'intérêt communautaire", abrités par le site.

Cela passe par la mise en œuvre d'opérations de gestion, contractuelles ou non, de suivi, d'assistance technique à la gestion et de porter à connaissance, ou encore de sensibilisation aux enjeux du site.

De manière synthétique, les principales actions mises en œuvre sur les sites Natura 2000 animés par l'EPAGE Viaur et ses partenaires sont les suivantes :

- **Animation des contractualisations agricoles (PAEC)**

- Sur le site des Tourbières du Lévézou

- PAEC 2015-2017 : 9 agriculteurs concernés, 100 hectares engagés ; montant des contrats sur 5 ans : 61 k€
- PAEC 2023-2025 : 8 agriculteurs concernés, 91 hectares engagés, montant des contrats sur 5 : 71 k€

- Sur le site Vallée du Viaur :

- PAEC 2017-2019 : 30 agriculteurs concernés, 471 hectares engagés, montant des contrats sur 5 ans : 284 k€
- PAEC 2025 : 13 agriculteurs concernés, 275 hectares engagés, montant des contrats sur 5 : 100 k€

- **Contrats forestiers** : 5 contrats forestiers, 23ha, 40 k€ pour une durée d'engagement de 30 ans

- **Assistance technique & administrative** : évaluation des incidences, porter à connaissance des enjeux auprès des porteurs de projets

- **Amélioration des connaissances et suivi** : inventaires faunistiques et floristiques, suivi des habitats et de l'efficacité des mesures de gestion

- **Communication, sensibilisation, valorisation** : sorties à destination du grand public, des scolaires, mise en place de support de valorisation...

Faune & Flore : connaissance, suivi et gestion

Réalisation
EPAGE Viaur

Suivi des odonates

Un suivi des populations d'odonates (libellules "vraies") sur le Viaur a été mis en œuvre sur le Viaur entre 2019 et 2025, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Vallée du Viaur. Ce suivi est centré sur 3 espèces à fort enjeu de conservation, à savoir la Cordulie splendide *Macromia splendens*, la Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* et le Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*. Ces données permettent une meilleure prise en compte des enjeux liés à ces espèces dans le cadre des programmes de gestion des cours d'eau ainsi que dans le cas de projets susceptibles d'impacter ces populations.

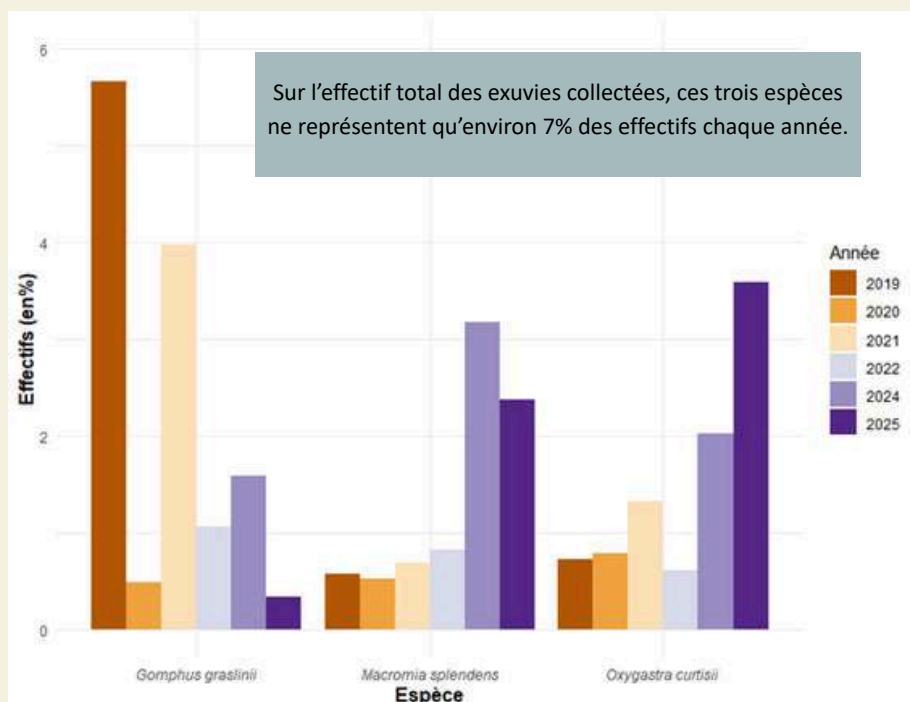
Chaque année, les exuvies des trois espèces d'odonates à fort enjeu de conservation sont retrouvées sur les sites de suivi, montrant la responsabilité du Viaur dans la préservation de ces espèces. Il est constaté une augmentation des effectifs d'exuvies de *Macromia splendens* et d'*Oxygastra curtisii* au fil des années. Contrairement aux effectifs d'exuvies de *Gomphus graslinii* qui déclinent d'année en année (tendance similaire est observée à l'échelle de la France, d'après le réseau de suivi du PNA Odonates).

Un changement de méthode de suivi est prévu dans les années à venir. L'EPAGE Viaur mettra à place le protocole Suivi des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires (SOGAP) qui a l'avantage d'être un protocole harmonisé à l'échelle nationale. Il est aussi envisagé d'élargir le périmètre d'étude afin de suivre une éventuelle modification de l'aire de répartition connues de ces espèces, en lien avec le changement climatique.

Site de suivi



Gomphe de Graslin



Evolution des effectifs d'exuvies des trois espèces à enjeux depuis le début du suivi (en %)

Détermination des exuvies



Exuvie de Cordulie splendide



Faune & Flore : connaissance, suivi, gestion

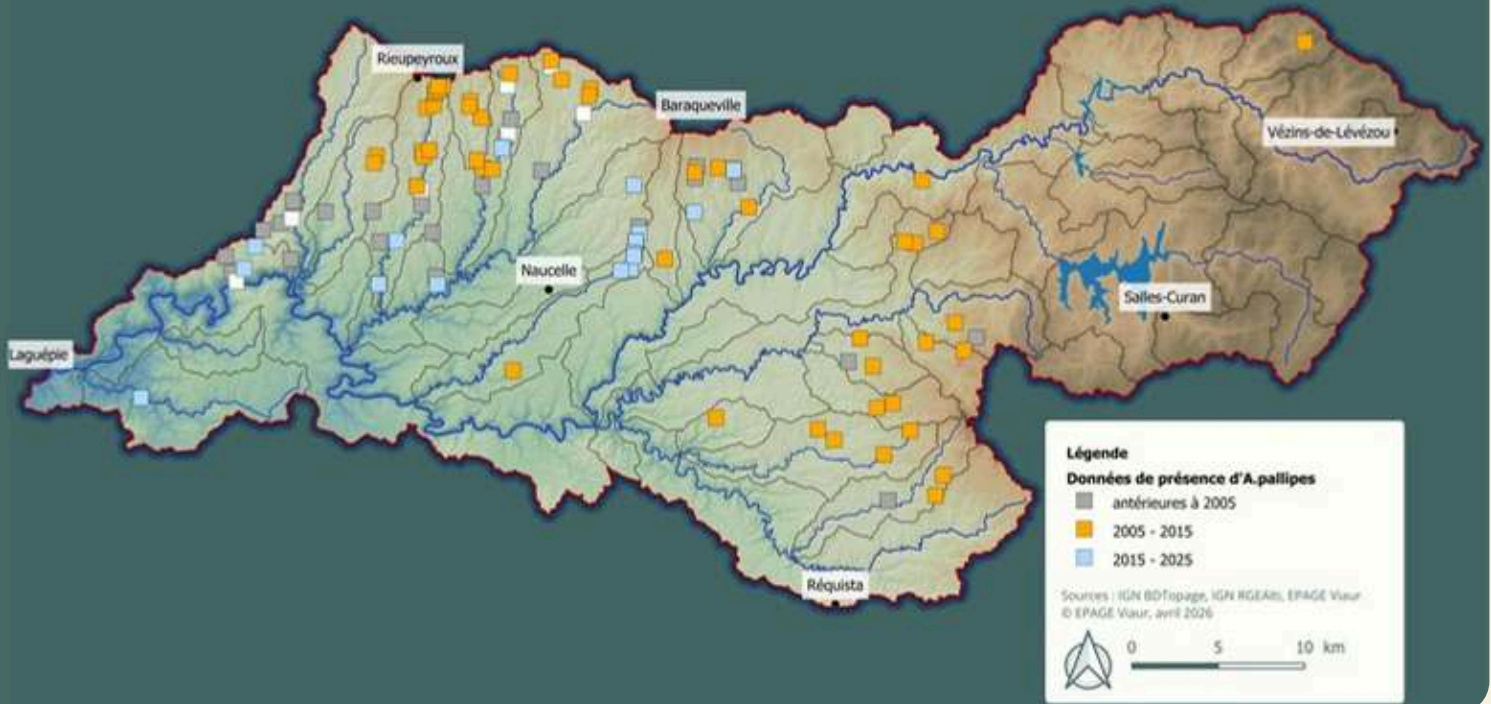
Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches

Dans le cadre de ses missions de connaissance et de préservation des milieux aquatiques, l'EPAGE Viaur assure depuis 2014 le suivi de la population d'Écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) présente sur les cours d'eau impactés par la mise à 2x2 voies de la RN 88, en application d'une convention avec la DREAL Occitanie. Ces suivis annuels, menés notamment sur le Lieu du Viaur, ont permis d'évaluer l'état des populations et l'évolution de leur habitat entre 2014 et 2024. Parallèlement, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Vallée du Viaur, des prospections sont régulièrement menées dans une optique d'amélioration des connaissances mais aussi de veille vis à vis de la progression des espèces d'écrevisses américaines. Par ailleurs, ces actions s'inscrivent dans la mise en œuvre du SAGE Viaur, dont la règle n°3 impose une protection particulière des cours d'eau abritant des espèces aquatiques patrimoniales. Le SAGE Viaur, validé par arrêté inter-préfectoral du 28 mars 2018, est amené à être révisé à échéance décennale, soit en 2028. En vue de cette révision, l'actualisation des connaissances relatives à la répartition de l'espèce est nécessaire et sera conduite en 2026-2027.

Suivi des populations d'Écrevisses à pattes blanches



Données de présence d'Écrevisses à pattes blanches sur le bassin du Viaur



Suivi des populations de moules perlières

La population de moule perlière *Margaritifera margaritifera* présente sur le bassin du Viaur, notamment sur le Jaoul, constitue un enjeu de conservation particulièrement important à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron. Il s'agit en effet d'une espèce sévèrement menacée, strictement protégée, qui a connu une très forte régression au cours de la seconde moitié du XXème siècle. Sa présence actuelle sur le Jaoul traduit le caractère encore préservé du milieu, et son maintien dans le temps est un gage de non-dégradation, voire d'amélioration, de l'état des cours d'eau. L'EPAGE Viaur met en œuvre des protocoles de suivi à long terme, en lien notamment avec les programmes d'actions spécifiques mis en œuvre sur le Jaoul (PAT Jaoul) et en partenariat avec l'OFB.



Moules perlières
sur le Jaoul

Faune & Flore : connaissance, suivi, gestion

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Bien que moins prégnante comparativement à d'autres territoires, la question des espèces exotiques envahissantes est tout de même présente sur le bassin du Viaur.

Les espèces exotiques envahissantes, qu'il s'agisse de plantes ou d'animaux, constituent aujourd'hui une menace pour la biodiversité. Introduites volontairement ou accidentellement en dehors de leur aire d'origine, elles peuvent se développer rapidement, concurrencer les espèces locales, modifier les habitats et perturber le fonctionnement des écosystèmes. Certaines impactent également les activités humaines : agriculture, gestion de l'eau, usages récréatifs ou encore santé publique. Leur expansion est favorisée par les activités humaines et par le changement climatique, qui ouvre de nouvelles zones favorables à leur installation. La prévention, la détection précoce et la gestion adaptée sont donc essentielles pour limiter leurs impacts et protéger la qualité écologique des milieux.

Au regard des impacts liés à ces espèces sur les milieux et les usages, l'EPAGE Viaur assure une surveillance des populations, informe les gestionnaires (propriétaires, collectivités...) concernés et mène des opérations ciblées de gestion.

L'EPAGE Viaur veille également à sensibiliser les acteurs du territoire en diffusant des bonnes pratiques pour éviter l'introduction et la propagation de nouvelles espèces.

Ecrevisse américaine sur le Jaoul



Mimule tâchée près de La Clau (Vezins de Lévézou)



Perche soleil sur le Viaur à Montirat



Zoom sur la Berce du Caucase

Il s'agit d'une espèce de la famille des Ombellifères, originaire du Caucase et introduite en Europe occidentale au début du XIXème siècle à des fins ornementales. Elle se reconnaît facilement à ses feuilles découpées, atteignant 1,5m de largeur, ses fleurs blanches en ombelles, d'un diamètre compris entre 50 et 80 cm, et surtout sa tige robuste, cannelée, pouvant dépasser 4,5m de haut !

Cette espèce produit une sève aux **propriétés photosensibilisantes, pouvant occasionner de graves brûlures après contact avec la peau.**

Par conséquent, il est recommandé d'éviter toute manipulation, arrachage ou cueillette, et notamment par les enfants !

Berce du Caucase



Exemple d'action : gestion de foyers de Myriophylle du Brésil et d'Egerie dense au moyen d'un curage de mares sur la commune de Pradinas



Myriophylle du Brésil



Egerie dense



Atlas de Biodiversité interCommunale (ABiC)

Coordination,
réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Qu'est ce qu'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale ?

L'Atlas de Biodiversité interCommunale (ABiC) est une démarche volontaire qui permet à une commune ou intercommunalité de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. L'ABiC consiste en un inventaire des espèces et des milieux présents sur le territoire en impliquant tous les acteurs du territoire (élus, citoyens, associations, entreprises, partenaires techniques...). La participation des habitants et habitantes, composante centrale de la démarche, permet d'initier ou de consolider l'implication de tout un chacun en faveur de la biodiversité du territoire. Celui-ci permet ensuite d'identifier et de cartographier les enjeux du territoire et d'établir un plan d'action pluriannuel pour la préserver.

L'ABiC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités. Il facilite l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion du territoire (PLU, PLUi...).

Un ABiC pour la Communauté de Communes Pays Ségali (2025 - 2027) :

L'EPAGE Viaur a proposé à la Communauté de Communes Pays Ségali un accompagnement à la réalisation d'un ABiC sur le territoire de l'intercommunalité, soit 23 communes. L'EPAGE Viaur assure dans ce cadre la partie technique du projet, en concertation avec les élus du territoire. Bien que l'EPAGE Viaur soit compétent en matière de biodiversité et d'écologie inféodé aux milieux aquatiques, un projet d'ABiC doit aussi se focaliser sur la biodiversité terrestre. Pour les inventaires relatifs à cette biodiversité, il est nécessaire d'établir des partenariats avec des structures compétentes en la matière. Ainsi, de nombreuses structures font partie de ce projet : EPAGE Aveyron Amont, CEN Occitanie, Fédération de Pêche 12, LPO, CPIE du Rouergue, Adasea d'Oc, OPIE, AMBA, Fédération de Chasse 12, Micropolis, Arbres Haies Paysages d'Aveyron...

Réseau de partenaires techniques



© PJ. Ichard



© PJ. Ichard



© EPAGE Viaur



Atlas de Biodiversité interCommunale (ABiC)

Bilan de la première année du projet

Coordination,
réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Des inventaires grandeur nature

Des inventaires ont été menés par des experts sur plusieurs groupes :

Insectes

Reptiles

Amphibiens

Champignons

Plantes

Mousses

Chauve-souris

Près de 1 800 espèces recensées

De belles découvertes qui confirment la richesse écologique du territoire et la **nécessité d'agir** pour préserver la biodiversité

Sensibiliser et transmettre

Afin de sensibiliser les habitant·e·s du territoire à la biodiversité qui les entoure, de multiples actions ont été réalisées :

Grand public 10 animations thématiques (oiseaux, forêt, rivière...)

Mise en place d'un programme de sciences participatives

Ecoles Programme scolaire dédié à la biodiversité

- 7 écoles engagées pour 2026
- 4 écoles intéressées par la création d'une Aire terrestre éducative

Jeunesse 9 animations estivales pour 150 enfants



Informier et valoriser

Le projet a également donné lieu à des actions de communication régulières : publication de la série « Espèce du mois », diffusion de vidéos explicatives sur les inventaires naturalistes... [consultables ici : www.epage-viaur.com/et-aussi-autres-projets/mieux-comprendre/](http://www.epage-viaur.com/et-aussi-autres-projets/mieux-comprendre/)

Et en 2026 ?

Dernière année d'inventaire de la biodiversité

Poursuite des animations grand-public et des actions auprès des écoles et des jeunes

Espèces recensées en 2025



© P.J. Ichard



© EPAGE Viaur



© LPO Occitanie



© CEN Occitanie

Les autres ABiC en cours sur le bassin versant du Viaur

En plus de l'ABiC Pays Ségali, deux autres ABiC sont en cours sur le bassin versant du Viaur : l'ABiC Carmausin-Ségala et l'ABiC Ouest Aveyron Communauté. Les enjeux de biodiversité ne se limitant pas aux barrières administratives, L'EPAGE Viaur a signé des conventions de partenariat avec les Communautés de Communes pour les aider dans la mise en oeuvre de ces ABiC. Cela se traduit par le partage des données d'inventaires issues des différents programmes de l'EPAGE Viaur (Natura 2000, CATZH, travaux rivière, ABiC Pays Ségali), participations aux réunions techniques, réalisation d'animations sur la biodiversité...



Les Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles du bassin versant du Viaur

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites labellisés par les Conseils Départementaux, abritant un patrimoine naturel particulier justifiant la mise en œuvre de mesures de protection de la qualité des milieux, des paysages et des habitats naturels. Cet outil, non réglementaire, permet de mettre en œuvre une politique de gestion, de protection ainsi que d'ouverture au public de ces espaces naturels.

8 ENS sur le
bassin versant
du Viaur

Les Espaces Naturels Sensibles



Sur le territoire du bassin versant du Viaur 8 ENS sont actuellement répertoriés : les sites de Jouqueviel et de Thuriès dans le département du Tarn ; les sites de la Basse Vallée du Viaur, du Puech de Flauzins, de l'Etang de Bonnefon, du Lac de de la Gourde, de la Forêt du Lagast et la Tourbière des Rauzes dans le département de l'Aveyron. Ce sont des sites qui présentent des intérêts faunistiques et floristiques majeurs.

L'EPAGE Viaur mène actuellement un travail, en partenariat avec les Conseils Départementaux, de mise à jour et d'actualisation des connaissances de ces espaces naturels, en vue d'apporter un appui à la définition des plans de gestion et de contribuer activement à leur mise en valeur.

Des conventions de partenariat ont été signées entre le Conseil Départemental du Tarn et l'EPAGE Viaur pour la gestion des ENS de Jouqueviel et de Thuriès.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche partenariale avec le Conseil Départemental de l'Aveyron, des réflexions sont en cours concernant la révision des modalités de gestion du site de la Tourbière de Rauzes.

Coordination,
réalisation et suivi
EPAGE Viaur

La continuité écologique

Liste 2

Coordination,
réalisation et suivi
EPAGE Viaur

Qu'est ce que la "Continuité écologique" ? Elle se définit par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Elle a une dimension amont-aval et une dimension latérale.

Afin de fournir aux propriétaires d'ouvrages visés par les dispositions réglementaires de l'article L214-17 du Code de l'Environnement, l'EPAGE Viaur a coordonné et accompagné, techniquement et financièrement, la réalisation de l'état des lieux et la définition d'une ou plusieurs proposition(s) de travaux. Ces propositions, conformes aux exigences réglementaires, ont été remises aux propriétaires des ouvrages.

L'état des lieux et la définition de scénarios d'aménagements ont concerné 16 ouvrages (13 sur le Viaur et 3 sur le Lézert) dont :

- 2 site de baignade (Laguépie / Saint Martin Laguépie & Lagarde Viaur)
- 1 site dédié aux sports d'eaux vives (Laguépie)
- 2 microcentrales (La Vicasse & Pont de Cirou)
- 1 prise d'eau potable (La Roque)
- 10 ouvrages « sans usage »

l'EPAGE Viaur a donc restitué des documents aux propriétaires en octobre 2018 et les a accompagné jusqu'au dépôt de la demande de prorogation du délai de mise en conformité.

L'accompagnement des propriétaires se poursuit actuellement en fonction des demandes. Plus spécifiquement, l'EPAGE apporte un appui technique et administratif aux propriétaires engagés dans la réalisation de travaux de mise en conformité (suivi des travaux, partage et mutualisation des données disponibles, relais avec les partenaires réglementaires...).

Effacement et aménagement d'ouvrages - liste 2 - sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Viaur :

Suite aux études menées, les travaux suivants ont été mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Viaur :

- Effacement du seuil de Castelfmary (commune de Castelfmary) en 2017
- Effacement du seuil de la Valette sur le Lézert (communes de Tayrac, Castelfmary & Cabanès) entre 2017 et 2018.
- Effacement du seuil de Pignac sur le Viaur (communes de Mirandol-Bourgnounac & Crespin) en 2017.

En complément, un suivi de l'évolution de la morphologie du cours d'eau sur une période 6 ans (2017-2023) a été mis en œuvre sur le Lézert, cours d'eau sur lequel deux ouvrages ont été effacés, en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Aveyron.

Aménagement d'ouvrages – Ouvrages liste 2 - sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires :

Deux autres sites ont fait l'objet de travaux de mise en conformité en 2020 :

- Centrale Hydroélectrique de la Vicasse (SICAE Carmausin ; communes de Bor et Bar & St Christophe) : réfection passe à poissons, passe à canoës, prise d'eau & plan de grille, dévalaison
- Seuil de la Roque (SMAEP Viaur ; communes de Crespin & Pampelonne)

Etude : 124 k€
Financement 80 % Agence – Région
Autofinancement 20% EPAGE Viaur



Travaux d'effacement : 34 k€
financé à 100% par l'Agence de
l'Eau Adour-Garonne



Travaux de mise en conformité
Accompagnement EPAGE Viaur

La continuité écologique

Hors liste 2

Réalisation et suivi
EPAGE Viaur

D'autres types d'ouvrages entravent la circulation des espèces et des sédiments sur nos cours d'eau : seuils mais aussi buses, radiers de ponts ...

C'est pourquoi l'EPAGE réalise aussi des travaux de rétablissement de la libre circulation des espèces aquatiques, tout en restaurant les fonctionnalités en lien avec le transport solide, sur des cours d'eau qui ne sont pas identifiés dans la réglementation nationale.

Ainsi suppression de plans d'eau, de passages busés et aménagements des perturbations de nature anthropique font partie des actions proposées et mise en œuvre grâce à l'équipe d'agents d'entretien avec parfois l'intervention extérieure d'un prestataire.

Un exemple particulier :

Le pont de la RD612 sur le Jaoul, entre La Capelle-Bleys et Rieupeyroux. Cet ouvrage interrompt la continuité piscicole du Jaoul, avec le radier béton qui impose une lame d'eau trop fine à l'étiage ainsi qu'une chute infranchissable par les poissons (on cible ici la truite fario, plutôt les petits individus). On note en aval une importante fosse d'érosion.

L'équipe de l'EPAGE Viaur a donc mis en œuvre une passe dite « rustique », composée de gros blocs permettant de créer des zones de remous reposant sur une rampe de plus petits blocs formant une rugosité de fonds ralentissant les écoulements. L'objectif était de réduire la problématique d'érosion en aval de l'ouvrage, ne pas réduire la capacité d'écoulement en cas de crue, et limiter l'entretien en reproduisant le fonctionnement usuel d'un cours d'eau.

Opération coordonnée sur le Lézert, contournement de plan d'eau sur le ruisseau d'Hunargues, aménagement d'ouvrages sur le Jaoul, suppression de nombreux passages busés remplacés par des passerelles, sur le Jaoul, le Vayre, le Vernhou, le ruisseau de la Nédouze, le ruisseau de Ceignac, le ruisseau de Bage, le ruisseau de Neguebiau, le ruisseau de la Capunie, le ruisseau des Gazelles, le Lieux du Viaur, le ruisseau de Coustal, le Vioulou, le ruisseau de Martial : autant d'aménagements réalisés par l'équipe de l'EPAGE Viaur et intégrés dans le PPG du Viaur.




Avant travaux



Après travaux





Valorisation, sensibilisation, communication

Cours à Requins d'Inondations
Ma Rivière vivante...



EPAGE du bassin *Viaur*



Notre site internet
epage-viaur.com

Nos actions sur le
terrain



Mieux comprendre

Vos contributions




Page dédiée "Sensibilisation "

Nous suivre sur les réseaux



 EPAGE Viaur

 @epageviaur

 Youtube

La valorisation de "l'espace rivière"

Réalisation
EPAGE Viaur

Au fil des années de nombreux projets d'aménagements de valorisation ont été réalisés :

- Panneaux thématiques : Ripisylve, Zones humides, Biodiversité, Aménagement, Usages, vie de la rivière....
- Panneaux pédagogiques sur la thématique de la biodiversité, des paysages et des zones humides : GRP Gorges du Viaur (Jouqueviel) , GTML (Mauriac),
- Valorisation des Sources du Viaur, signalétique du sentier, panneautique, livret
- Panneaux informatifs sur les ponts les plus importants traversant le Viaur : 20 panneaux au total
- Panneaux informatif sur les zones de baignades : 23 panneaux au total
- Aménagement de sentier botanique
- Panneau informatif concernant les crues et étiages
- Panneau présentant les usages de l'Eau : SMAEP du Viaur, SMELS, Grand Rodez
- Panneau de présentation de travaux de désimperméabilisation : Réquista, Naucelle
- Marquage des avaloirs "ici commence la rivière" : une centaine de panneaux mis en place
- Accompagnement à l'aménagement de points d'accès à l'eau : tables, bancs, poubelles

.... Nous sommes aussi à votre écoute pour tous vos projets

Sensibilisation de tous publics

Organisation et animations de sorties pédagogiques, visites de site, balades thématiques... :

- Espaces Naturels Sensibles : Plaine des Rauzes, Basse Vallée du Viaur
- Natura 2000 : balades nature dans la vallée du Viaur
- Chantier pédagogique sur le site de la Tourbière des Fous (MFR Valrance), interventions auprès de classes de BTS / Master. Environ 15 animations.

Dans le cadre de l'opération AGRI VIAUR :

Depuis le début d'Agri Viaur en 2003, le lycée François Marty participe à la sensibilisation des élèves de 6ème ou 5ème des collèges du bassin versant du Viaur. Les étudiants de terminale de ce lycée animent des ateliers auprès des élèves de différents collèges du bassin versant. Ainsi, ce sont en moyenne 150 collégiens qui participent à des ateliers en bord de cours d'eau sur différents sujets : le cycle de l'eau, la faune aquatique, la physique et la chimie de l'eau des rivières.



A destination des élus du bassin versant du Viaur :

A plusieurs reprises l'EPAGE Viaur a organisé à destination des élus du territoire des journées de sensibilisation, de présentation et d'échange autour de nos thématiques de travail. Ce s journées sont proposées à tous les élus du bassin versant du Viaur.



La sensibilisation des scolaires

Le programme de sensibilisation à destination des jeunes existe sur le bassin versant du Viaur depuis les années 2000 ; il est adapté et renouvelé chaque année afin de toujours correspondre aux programmes éducatifs ; il est aujourd'hui bien connu des enseignants.

Ce programme de sensibilisation à destination des scolaires permet aux enseignants de développer des projets d'écoles sur le thème de l'eau (l'eau : milieu naturel, l'eau dans la maison...). Les enseignants plébiscitent ce programme qui non seulement répond aux exigences des programmes scolaires mais qui surtout s'attache à faire découvrir aux élèves leur environnement naturel et quotidien.

Un seul module de 7 demi-journées est proposé autour du thème : l'eau milieu de vie (la rivière, les berges, la faune et la flore).

L'école s'inscrit pour la totalité du module et a le choix de la thématique concernant les séances 6 et 7 qui ont pour objectif d'effectuer sur le terrain un diagnostic puis un aménagement concret avec les enfants.

Les thématiques proposées sont les suivantes sachant que le matériel nécessaire est fourni par l'EPAGE Viaur :

- Plantation en bordure de cours d'eau
- Mise en place de nichoirs
- Refuges à insectes, Abris à hérisson, Refuges à chauve-souris
- Création d'une haie, d'une mare

Séances d'animations



Nos partenaires :



En parallèle de ces interventions dans les écoles, à la demande des enseignants, nous avons développé plusieurs projets complémentaires :

- Rencontre de clôture de l'année scolaire : durant la fête du Viaur une journée est réservée aux scolaires afin de leur permettre non seulement de présenter le travail réalisé durant l'année scolaire : panneaux, contes, visites... mais aussi de se rencontrer et d'échanger autour de leur perception de ce milieu naturel qui peut être très varié (source, partie aval, lacs...)
- Création de supports spécifiques au bassin versant du Viaur : livret, panneaux, bâches... Ces documents sont remis soit à chaque enfant ayant participé aux animations soit aux écoles.
- Enfin, le syndicat aide les écoles souhaitant éditer et valoriser leur création : édition de livres de contes écrits par les enfants, de romans, de bandes dessinées...

La communication

Depuis de nombreuses années nous avons développé différents outils de communication pour tenter de “toucher” tous les publics. L’objectif central est bien de sensibiliser, informer afin que chacun se réapproprie sa rivière ; son cours d’eau !
De la connaissance que nous avons du fonctionnement de la rivière et de sa biodiversité dépendent le respect et l’attention que nous lui porterons !



Des bulletins d’information thématiques : distribués par l’intermédiaire des communes qui le souhaitent avec le bulletin communal, ces bulletins d’un format simple, ont vocation à informer un large public sur une thématique bien précise : les travaux de gestion, les inondation, les zones humides, agri Viaur ...



NOTRE SITE INTERNET : EPAGE-VIAUR.COM



NOS ACTIONS



VOS CONTRIBUTIONS



MIEUX COMPRENDRE



NOS ACTUALITES sur les réseaux sociaux :

EPAGE Viaur

@epageviaur

EPAGE Viaur

Des articles de presse réguliers : essentiellement dans “La volonté paysanne” et “Piscator”

Manifestation de la FÊTE DU VIAUR : annuellement nous organisons sur un site différent chaque année la Fête du Viaur. Cette journée ouverte au grand public est l’occasion de nous rencontrer et de découvrir l’EPAGE Viaur, ses missions, ses actions et ses projets !

Organisation ou participation à diverses manifestations :

- Soirée Ciné Débat : présentation du film “La Rivière” et échanges avec la salle (Rieupeyroux, Baraqueville)
- Journées EDUC Eau avec le SMAEP du Viaur et le SMELS avec des visites des usines de production d’eau potable; à destination du grand public
- Le Lévezou fête sa biodiversité
- Des interventions pour le grand public avec diverses associations ...



Résultats de l'enquête menée fin 2025 auprès des adhérents de l'EPAGE Viaur et des Communes du territoire



LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

- Identifier votre niveau de connaissance des actions / missions de l'EPAGE VIAUR
- Identifier des pistes d'amélioration du fonctionnement de l'EPAGE VIAUR

Second semestre 2025

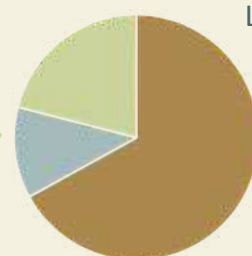


Aveyron Ingénierie a réalisé cette enquête au travers d'un questionnaire adressé par e-mail et d'entretiens

LES RÉPONSES

Taux de réponse
74 %

208 envois / 153 réponses



Les répondants sont

67 % des élus

21 %

12 % non déterminé

LA STRUCTURE EST JUGÉE

Dynamique
Disponible
Accessible
Réactive

LES VERBATIMS UTILISÉS

Une expérience et une légitimité acquise

Une gouvernance interrogée

Une contribution jugée trop élevée

Une expertise reconnue

Une circulation de l'information difficile

Une approche très englobante

Une structure très / trop technique

La participation aux réunions est favorisée par le suivi des travaux en cours ou effectués qui intéressent les participants. À contrario, la participation est majoritairement rendue compliquée par des conflits d'emplois du temps.

LES RÉPONSES

- Un site Internet connu (59 % des répondants y ont déjà été).
- La rédaction d'articles par l'EPAGE Viaur pour les conseils municipaux est bien identifiée.
- Une communication sur les réseaux sociaux méconnue.
- Un rapport annuel apprécié.
- Des articles dans la presse connus d'un tiers des personnes sondées.
- Les journées thématiques ont bien été identifiées mais les répondants ont manqué de temps pour y participer. Ils sont plus favorables à des demi-journées.

La majorité des répondants font déjà appel à l'EPAGE Viaur principalement pour des travaux rivière et pour l'aménagement. Demain, les répondants pensent faire appel à l'EPAGE Viaur toujours pour des travaux en rivière et pour l'information des élus.



Des pistes d'amélioration pour la nouvelle mandature

Remettre un dossier d'accueil pour l'acculturation contenant



→ Carte du territoire, Statuts de l'EPAGE Viaur

Thématiques traitées, organisation ←

→ Coordonnées des services

Différents programmes et « outils » ←

→ Présentation organisation financière

Offre de service

→ Repositionner la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et les compétences complémentaires au cœur du projet

→ Exposer / expliquer / débattre : de la transversalité de la gestion de l'eau, SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et CRV (Contrat de Rivière Viaur)

Gouvernance

- Avoir un Conseil Syndical / Bureau plus resserré (réalisé à travers les nouveaux statuts)
- Réunir les Présidents des Communautés de Communes une à deux fois par an
- Proposer des commissions géographiques, thématiques
- Informer les élus des Communautés de Communes ne siégeant pas à l'EPAGE Viaur
- Lien avec les services : un à 2 deux RDV par an
- Refaire vivre l'espace privé sur le site Internet (intranet) pour les invitations et compte-rendu

Communication



→ Pérenniser les interventions en Conseils Municipaux / Conseils Communautaires ou commissions environnement des Communautés de Communes

→ Proposer des demi-journées thématiques sur le terrain : visites de travaux

→ Réaliser une newsletter : actualités directement dans la boîte e-mail des élus et des services

Finances : Stabiliser les cotisations des EPCI : validé jusqu'en 2028 inclus

POUR PLUS D'INFORMATIONS :



EPAGE Viaur

EPAGE Viaur

@epageviaur

EPAGE Viaur



Pour écouter nos podcasts





Les membres constitutifs de l'EPAGE VIAUR :



Nos partenaires financiers :

